

Le Président Bouteflika s'entretient avec le Président tanzanien Jakaya Mrisho Kikwete

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'est entretenu hier avec son homologue tanzanien, Jakaya Mrisho Kikwete, en visite d'Etat de trois jours en Algérie. L'entretien s'est déroulé en présence du président du Conseil de la nation, Abdellah Ben Salah, du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du ministre d'Etat, directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslem Bouchouareb et du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdellah Messahel.



P.28

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



29° : ALGER
34° : TAMANRASSET

www.dknews-dz.com

Lundi 11 Mai 2015 - 22 Rajab 1436 - N° 955 - 3^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

ALGÉRIE - MÉDITERRANÉE

L'Algérie
au 2^e sommet
des présidents
des Parlements de
l'UPM à Lisbonne

ALGÉRIE - FRANCE

Sécurité :
SIGNATURE D'UN MÉMORADUM
D'ACCORD POUR APPUYER
LA FORMATION ET L'ÉCHANGE
D'EXPÉRIENCES



P.5

DIALOGUE
INTER LIBYEN
Alger fin
prête pour
accueillir
le 3^e round

P.19

PLAN DE LUTTE CONTRE LE CANCER UN HÔPITAL PRIVÉ (120 LITS) OUVRE SES PORTES À TIZI-OUZOU

**UNE PREMIÈRE
EN ALGÉRIE**

Un nouvel établissement privé est créé à Tizi Ouzou pour s'intégrer dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer initié par le Président de la République. Un hôpital où toutes les interventions se feront en son sein. Un nouveau renfort. La lutte ne sera pas menée uniquement par le secteur public. Le secteur privé national arrive à la rescousse. C'est à partir du Forum de DK News que le Dr Saïd Mahmoudi nous fait l'honneur d'annoncer la bonne nouvelle qui viendra soulager les structures publiques de santé. Cet établissement hospitalier porte le nom du Chahid Mahmoudi, mort les armes à la main. Le Dr Mahmoudi, fils du Chahid qu'il n'a jamais vu car encore dans le ventre de sa mère, rend ainsi hommage à l'ensemble des Martyrs algériens.

P.8-9



Le Dr Saïd Mahmoudi, P-DG de l'EHPM hôpital Chahid Mahmoudi de Tizi Ouzou, vice-président de la Sarim, accompagné du Dr Abdellah Toutaoui, directeur de la physique médicale et de la radio-protection, référant auprès de l'Aiea, invités, hier, du Forum de DK News.

Ph. M. Nait Kaci

OTU PLUS KM
L'assurance auto sur-mesure

Payez uniquement pour les kilomètres roulés



ECO 6000 de 0 km à 6000 km



ECO 12000 de 6000 km à 12000 km



ECO 18000 de 12000 km à 18000 km



À votre écoute
021 379 379

ALLIANCE
ASSURANCES

DK NEWS le 11-05-2015

Météo



Régions Nord : 29° à Alger

Prédominance du soleil en cours de journée. Les vents seront modérés près des côtes et faibles vers l'intérieur.

La mer sera peu agitée à agiter.

Régions Sud : 34° à Tamanrasset

Temps ensoleillé en cours de journée.

Les vents seront faibles à modérés avec quelques soulèvements de Sable Locaux.

Max Min

Alger	29°	20°
Oran	24°	17°
Annaba	23°	19°
Béjaïa	26°	21°
Tamanrasset	34°	21°

Horaires des prières

Lundi 22 Rajab 1436

Fajr	04:07
Dohr	12:45
Asr	16:33
Maghreb	19:46
Isha	21:17



CE MATIN À L'ENSSMAL Congrès sur l'aquaculture, l'environnement et l'économie



Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, M. Sid-Ahmed Ferroukhi, présidera, ce matin à partir de 8h à l'Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral, sis à Delly Ibrahim, la cérémonie d'ouverture du congrès international sur les interactions « l'aquaculture, l'environnement et l'économie ».

CET APRÈS-MIDI À HYDRA Réunion du BP du FLN

Le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Amar Saâdani, présidera cet après-midi à partir de 14h à Hydra, la réunion du Bureau politique du parti.



CE MATIN DE 11H À 13H Le ministre des Affaires religieuses invitée du Forum de la Radio

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Mohamed Aissa, sera l'invité ce matin de 11h à 13h du Forum de la radio algérienne, au centre culturel Aissa Messaoudi, sis 21 boulevard des martyrs Alger. Il sera question de débatte dans ce nouveau forum de la radio d'un certain nombre de questions liées au secteur notamment les préparatifs du mois du ramadan, la nouveauté dans la répartition des fonds Zakat, l'inventaire des biens wakfs, la protection de l'autorité religieuse et l'importance de l'observatoire national de la lutte contre l'extrémisme religieux, la prêche dans les mosquées et la lutte contre l'extrémisme et toutes formes de violence et de criminalité.



COMMUNICATION Grine à Béjaïa

Le ministre de la Communication, M. Hamid Grine, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Béjaïa.



RESSOURCES EN EAU

Necib à Mila et Oum El-Bouaghi



Le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans les wilayas de Mila et Oum El-Bouaghi.

SAMEDI 16 MAI À L'INSTITUT CERVANTÈS «Marathon de la poésie»



L'Institut Cervantès d'Alger organise samedi 16 mai à 11h à la bibliothèque Max Pub de l'Institut, le «Marathon de la poésie». Cet espace d'expression de poésie libre sera suivi à partir de 14h au salon Actos d'un récital animé par le poète Pérez Azaustre (1er prix Loewe de poésie 2010).

DEMAIN AU FORUM DE LA SÛRETÉ NATIONALE Conférence économique animée par Abderrahmane Mebtoul



Le président de TAJ, le Dr Amar Ghoul, présidera cet après-midi à partir de 13h au siège à Delly Ibrahim, Alger, la réunion du bureau politique du parti.



SEAL Suspension de l'AEP dans 7 communes d'Alger



Une suspension de l'alimentation en eau potable touchera ce matin à partir de 6 heures du matin plusieurs communes d'Alger à cause des travaux de maintenance sur une station principale de production à Bouzareah, indique la Société d'eau et de l'assainissement d'Alger (Seaal) dans un communiqué. (en partie), El Biar (en partie), Beni Messous, Rais Hamidou (localité de Sidi Lekbir), Dely Brahim et Chéraga (en partie), précise la même source. La Seaal met en place un système de citernaire afin d'alimenter en priorité les établissements publics et hospitaliers pour réduire les désagréments ainsi que la population dans les limites de ses possibilités.



NÉPAL Le détachement de la Protection civile de retour à Alger

Le détachement de la Protection civile envoyé au Népal dans le cadre de l'aide et assistance internationale, a achevé sa mission de recherche des victimes sous les décombres ainsi que l'assistance médicale au profit de la population népalaise. Les équipes de la protection civile ont quitté la capitale Katmandou, hier matin à bord d'un avion militaire algérien. Les éléments du détachement de la protection civile ont été reçus vendredi dernier par le premier responsable de l'armée népalaise à titre de reconnaissance et de remerciement à l'Etat Algérien pour ses aides financières, techniques, logistiques et médicales.

UNIVERSITÉ DE BOUMERDÈS Cérémonie en l'honneur des travailleurs

A l'occasion de la célébration de la journée internationale des travailleurs, la commission des œuvres sociales de l'université de Boumerdès organise cet après-midi à partir de 13h, une cérémonie en l'honneur des travailleurs admis à faire valoir leur droit à la retraite.



La 5e édition du Salon des équipements et services pour le nautisme, la plaisance et la pêche récréative, se tiendra du mercredi 13 au dimanche 17 mai à l'esplanade de la plage artificielle du port d'El Djemila.

COLLECTIVITÉS LOCALES:

Création de 8.000 postes de préposé à l'état civil et 30.000 postes de guichetier au niveau des APC

Le Directeur des ressources humaines, de la formation et des statuts au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Abdelhalim Merabti, a annoncé dimanche à Alger la création de 8 000 postes de préposé à l'état civil et 30 000 postes de guichetier au niveau de toutes les communes du pays.

«Dans le cadre d'une meilleure prise en charge du service de l'état-civil, il a été procédé -en vertu du décret exécutif N°11-334 du 20 septembre 2011 portant statuts relatifs aux fonctionnaires de l'Administration des collectivités territoriales- à la création de deux nouveaux postes spécialisés, à savoir guichetier et préposé à l'état civil», a indiqué M. Merabti qui présidait l'ouverture d'une session de formation sur la promotion du service public au niveau des communes qui portera en premier lieu sur le service de l'état civil.

Ainsi, 8 000 postes de réposé à l'état civil et 30 000 autres de guichetier ont été créés au niveau de toutes les communes du pays, a-t-il indiqué.

En 2014, plus de 13 000 fonctionnaires des collectivités territoriales au niveau des communes ont été recrutés, ce qui reflète l'intérêt porté par le secteur de l'Intérieur et des Collectivités locales à la promotion de la ressource humaine, a souligné M. Merabti.

Le responsable a rappelé que le ministère avait procédé à la faveur de la stratégie qui vise la promotion du service public au niveau des communes, à la prise de mesures ayant pour objectif l'allègement des procédures administratives et la réduction ou la suppression de certains documents et délais d'étude des dossiers».

M. Merabti a également cité les progrès enregistrés dans le domaine de la numérisation des registres de l'état civil, sanctionné par la délivrance de documents de l'état-civil informatisés ce qui a contribué à «l'amélioration des prestations offertes aux citoyens».

L'intervenant a rappelé également



les efforts consentis par les parties concernées en matière de délivrance des passeports biométriques et de numérisation de la carte grise, du permis de conduire et de la carte d'identité nationale prochainement.

Parmi les mesures visant «l'éradication de la bureaucratie», M. Merabti a évoqué la décision de suppression de la légalisation des copies conformes aux documents originaux par l'Administration publique.

Le responsable a estimé que cette mesure «a permis d'alléger la pression au niveau des APC pour se consacrer à des missions qui leurs sont assignées dans le cadre de la loi».

S'agissant de la session de formation de cinq jours qui concerne 1.541 chefs de service de l'état-civil, l'intervenant a souligné que la formation dénotait l'intérêt accordé au service de l'état-civil au niveau des communes».

Il a estimé que la bonne prise en charge des préoccupations du citoyen, une mission qui relève des prérogatives des chefs de service de l'état-civil, contribua au renforcement de la relation entre l'administration et le citoyen.

Il a enfin appelé les responsables de cette session de formation à la préservation des acquis réalisés dans le cadre des efforts déployés par le ministère en coordination avec les collectivités locales dans le but de «promouvoir ce service».

L'organisation de la session de formation est intervenue dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de formation lancé en 2014 pour l'amélioration des performances des fonctionnaires des collectivités locales.

La première session programmée du 10 au 14 mai en cours, concerne 610 cadres au niveau de 7 centres de formation répartis sur le territoire national.

Un travail de titans

Boualem Branki

Il est indéniable que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a effectué un travail de titans pour améliorer le service public et lutter contre la bureaucratie, au plus grand bénéfice des citoyens. Après donc l'opération de facilitation de l'obtention du passeport biométrique, de la délivrance en 24 heures de la carte nationale d'identité, en attendant «la biométrique», le département de M. Belaïd annonce une autre avancée sociale: le recrutement de milliers d'agents des services d'état civil pour les communes afin de prendre en charge les multiples doléances administratives des citoyens. En droite ligne du plan d'action du gouvernement et des orientations du président Bouteflika en matière de prise en charge du service public. Abdelhalim Merabti, Directeur des ressources humaines, de la formation et des statuts au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a ainsi confirmé cette préoccupation des pouvoirs publics de prendre en charge les objectifs d'amélioration du service public et une meilleure prestation de l'administration dans la voie de la modernisation des actes de gestion au niveau des collectivités locales. Ainsi, M. Merabti a annoncé que dans cet objectif, le ministère de l'Intérieur a procédé à la création de 8.000 postes d'agents de l'état civil et 30.000 postes de guichetier au niveau de toutes les communes du pays.

Explication: dans le cadre d'une meilleure prise en charge du service de l'état civil, et en vertu du décret exécutif N°11-334 du 20 septembre 2011 portant statuts relatifs aux fonctionnaires de l'Administration des collectivités territoriales- le ministère a mis en place deux nouveaux postes spécialisés, à savoir Guichetier et Préposé à l'état civil. Ainsi, 8.000 postes de préposé à l'état civil et 30.000 autres de guichetier ont été créés au niveau de toutes les communes du pays, et ce dans l'optique d'une meilleure prise en charge des citoyens dans leurs démarches pour l'obtention de documents d'état civil. D'autre part, il est utile de rappeler que le ministère de l'Intérieur avait procédé dans le cadre de la stratégie de promotion du service public au niveau des communes à des mesures d'allègement des procédures administratives et la réduction ou la suppression de certains documents et délais d'étude des dossiers. IL y a également l'autre volet de cette amélioration des prestations des services d'état civil avec l'opération de numérisation des documents, qui permet à tous citoyens d'aller récupérer ses documents d'état civil dans n'importe quelle circonscription administrative.

La prochaine étape de cette modernisation des services d'état civile, et de modernisation des documents sera la CIN et le permis biométriques. De bon augure pour l'assainissement total et définitif de toutes les difficultés bureaucratiques, à condition, cependant, que la ressource humaine suive cet effort imprégné par les plus hautes autorités de l'Etat à la modernisation de l'administration algérienne

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC: Des résultats «tangibles» à Oran

Des résultats «tangibles» ont été obtenus en matière d'amélioration du service public dans les administrations à Oran, 18 mois après le lancement de cette opération, a affirmé dimanche le wali. S'exprimant à l'ouverture d'une session de formation de 125 cadres de l'état-civil de 10 wilayas de l'Ouest du pays au Centre national de formation du personnel des collectivités locales (Cnfp), Abdelghani Zaâlane a déclaré que «ces résultats renforcent la confiance des citoyens dans les institutions de l'Etat».

«Des améliorations ont été constatées en une année et demie, grâce aux efforts des cadres des collectivités locales, dans le cadre de l'amélioration du service public. C'est une action pérenne. La formation donne une valeur ajoutée aux efforts déployés», a-t-il souligné.

Le premier responsable de la wilaya a ajouté que le secteur de l'état-civil est «vital et ses cadres, dotés d'une grande expérience, doivent bénéficier de méthodes modernes de formation pour améliorer davantage la prise en charge des citoyens», estimant que cette session de formation est une occasion pour échanger les expériences. Le wali d'Oran a, en outre, mis l'accent

sur la réduction du temps de délivrance des documents officiels, notamment les cartes grises, les cartes nationales d'identité et les passeports, pour mieux concrétiser l'action du gouvernement en général et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en particulier, visant à améliorer la qualité du service public. Les 125 chefs de services d'état-civil en formation sont encadrés par des directeurs de la réglementation et de l'administration générale de cinq wilayas de l'ouest du pays, a-t-on indiqué. Pas moins de 8 000 postes de préposé à l'état-civil et 30 000 postes de guichetier ont été créés au niveau de toutes les communes du pays, selon le directeur des ressources humaines, de la formation et des statuts au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Abdelhalim Merabti. Le responsable a rappelé, lors d'une session de formation de cadres de l'état-civil à Alger, que le ministère avait procédé à la faveur de la stratégie qui vise la promotion du service public au niveau des communes, à la prise de mesures ayant pour objectif l'allègement des procédures administratives et la réduction ou la suppression de certains documents et délais d'étude des dossiers».

Saisie de 30 kg de kif traité à Béni Saf et arrestation de 15 immigrants clandestins à In Guezzam (MDN)

Une quantité de 30 kilogrammes de kif traité a été saisie à Beni Saf durant les dernières 24 heures par les forces de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également arrêté 15 immigrants clandestins à In Guezzam, indique dimanche le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, des éléments des gardes-côtes relevant du secteur opérationnel d'Ain Témouchent (2ème région militaire) ont saisi samedi 8 mai 2015 à 18 miles au nord de Beni Saf, une quantité de 30 kilogrammes de kif

traité», relève la même source. En outre, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'In Guezzam (6ème région militaire) a intercepté quinze (15) immigrants clandestins de différentes nationalités africaines, ajoute le communiqué.

Plus de 3.000 mines datant de l'ère coloniale détruites en avril 2015

Plus de 3.000 mines datant de l'ère coloniale ont été découvertes et détruites en avril 2015 dans le cadre des opérations de déminage menées par les unités de l'Armée nationale populaire (ANP) tout au long des frontières Est et Ouest du pays, a-t-on appris dimanche de source officielle. Durant le mois d'avril, 3.061 mines dont 249 mines antipersonnel et 214 mines anti-groupe ont été découvertes et détruites au niveau de la 2ème région militaire. Au niveau de la 5ème région militaire, 2.586 mines antipersonnel et 99 mines anti-groupe et 93 mines éclairantes ont été découvertes et détruites. Cela porte le total général des mines découvertes et détruites à la date du 30 avril 2015, à 771.427 mines, soit 650.766 mines antipersonnel, 115.950 mines anti-groupe et 4.711 mines éclairantes», précise la même source.

APS



L'efficacité des membres de la mission du Hadj, clé du succès du pèlerinage aux Lieux Saints

Le degré de «performance et d'efficacité» des membres de la mission du Hadj constituera la «clé» du succès de la prochaine campagne de pèlerinage aux Lieux Saints a estimé dimanche à Tébessa le ministre des Affaires religieuses et des wakfs Mohamed Aïssa.

Au cours d'un point de presse improvisé en marge de sa visite dans la wilaya, le ministre a indiqué qu'il a été «convenu avec les autres secteurs concernés par l'accomplissement du Hadj, comme la Santé et le Tourisme, de veiller à l'engagement et à la compétence des membres à déigner pour encadrer la mission nationale du Hadj».

Il sera prochainement procédé, a ajouté M. Aïssa, au lancement d'actions de formation pour les membres de la mission ainsi qu'à la désignation, avec le concours du ministère de la Santé, de psychologues chargés d'assurer des consultations aux futurs hadjis à la veille du départ pour l'Arabie Saoudite.

Le ministre a insisté sur «la rigueur» qui doit être de mise pour assurer la réussite de l'opération, au travers de la mise en place des conditions nécessaires en matière de transport, d'hé-

bergement et de restauration en chargeant, pour ce dernier point, des personnels compétents pour préparer des repas «conformes à la cuisine algérienne pour ne pas bouleverser les habitudes alimentaires des hadjis, notamment les plus âgés».

A propos du coût du hadj, qui atteint, cette saison, les 412.000 dinars, le ministre a précisé que «sans d'après négociations avec les responsables saoudiens et sans le soutien constant aux hadjis par le président de la République,

Abdelaziz Bouteflika, le prix aurait pu être de 600.000 dinars en raison de l'appréciation du dollar sur le marché de change».

Le ministre avait auparavant présidé la cérémonie d'ouverture une journée d'étude sur «le discours religieux et les réseaux sociaux», organisée au siège de la wilaya en présence des cadres

du secteur. M. Aïssa, dans son allocution, appelé les imams, face à ces réseaux qui ont tendance à les supplanter dans leurs tâches d'enseignement du Coran et de promulgation de fétwas, à «préserver l'identité nationale dans leurs prêches et causeries en mettant en valeur l'histoire du pays les hauts faits de la glorieuse Révolution».

Le ministre a également mis l'accent sur le rôle dévolu à la mosquée dans l'effort visant à «immuniser la société contre les idées destructrices» et «consolider la référence religieuse nationale».

M. Mohamed Aïssa a clôturé sa visite sur le chantier de réalisation de la grande mosquée Cheikh Larbi-Tébessi, fruit d'un investissement public de 1,7 milliard de dinars, conçue pour accueillir 10.000 fidèles et dont la réception est prévue «avant fin 2015».

Un programme pour ouvrir davantage les mosquées sur la société durant l'été et le Ramadhan prochains

Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, Mohamed Aïssa, a annoncé, samedi à Souk Ahras, un «programme spécial» destiné, dès l'été et le Ramadhan prochains, à «ouvrir davantage les mosquées et les structures des Affaires religieuses sur la société».

M. Aïssa qui effectuait une visite de travail dans cette wilaya, a ajouté, au cours d'un point de presse organisé au siège de la wilaya, que ce programme religieux, culturel et social devra «concrétiser l'interaction des responsables de la mosquée avec la société civile, avec les résidents des camps de vacances, mais également avec les détenus».

Le ministre a par ailleurs ajouté que les grandes lignes d'un programme de coopération avec les secteurs de la Jeunesse et des sports, de la Solidarité nationale et la Culture, en vue d'un «programme d'action commun», inscrit dans le cadre de la manifestation Constantine, capitale 2015 de la culture arabe «seront dévoilées pro-



chainement». Affirmant que les missions de la mosquée ne doivent pas se limiter à l'accomplissement des activités du culte uniquement, M. Aïssa a appelé à dynamiser les activités de la mosquée en vue de «la préservation de la référence religieuse nationale et la protection de la patrie».

Le ministre a également mis en exergue, au cours d'une rencontre tenue avec les responsables de son secteur, en présence des autorités locales civiles et militaires, «le rôle de la

mosquée dans l'ancrage de l'esprit de citoyenneté et la préservation de la société contre les idées destructrices». Il a souligné, à ce propos, que personne ne peut se substituer à l'imam dans sa mission de conseiller et de guider de la société, notamment dans la lutte contre l'influence des réseaux sociaux et des chaînes satellitaires.

Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs avait entamé sa visite dans la wilaya de Souk Ahras en inspectant la mosquée Es-Salam et l'école coranique de Sedrata, avant d'inaugurer, à M'daourouch, une mosquée baptisée «Ali ibn Abi Taleb», et de s'enquérir du chantier de construction de la mosquée «Al Amane», au chef lieu de la wilaya, réalisé dans le cadre du programme sectoriel, et devant être réceptionnée à la fin de l'année en cours.

A son arrivée à Souk Ahras, vendredi, M. Mohamed Aïssa avait inauguré deux mosquées dans la commune de Machrouha.

APS

LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE À BORDJ BOU ARRERIDJ Transmettre le message des Martyrs pour préserver la mémoire collective

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a insisté dimanche à Bordj Bou Arreridj, sur la nécessité de transmettre fidèlement aux générations montantes le message des martyrs de Novembre pour préserver la mémoire collective.

«La jeunesse doit être fière de son passé et de sa Révolution», a affirmé le ministre au cours d'une visite de travail dans cette wilaya, estimant qu'il «faut, pour cela, ouvrir les musées et autres structures dotées de moyens modernes de communication au-delà des horaires administratifs de travail, et organiser régulièrement des rencontres entre écoliers et moudjahidine pour expliquer aux petits algériens la bravoure, l'héroïsme et les sacrifices de leurs aïeux».

La mémoire collective est «l'âme du peuple» et ses supports matériels que sont les musées, les centres de repos des moudjahidine et les cimetières de chouhada sont là pour «rappeler aux générations actuelles et futures le message des martyrs qui ont donné leur vie pour l'indépendance du pays», a encore affirmé M. Zitouni.

«L'on ne doit pas oublier que le peuple algérien a payé un lourd tribut pour le recouvrement de sa liberté», a-t-il insisté, rappelant que «les seules expériences nucléaires dans le Sahara algérien avaient fait 40.000 victimes, que les massacres du 8 mai 1945 avaient fauché 45.000 civils et que des milliers d'autres ont été guillotinés par les forces d'occupation».

Evitant la question de l'écriture de l'histoire, le ministre a souligné que cette tâche est «du ressort des chercheurs et des historiens, et ne relève pas des missions de son département» qui veille, a-t-il indiqué, à collecter la matière brute en recueillant des témoignages, en recensant les centres coloniaux de torture, les sites des batailles et les fosses communes. Il a cité l'exemple de l'université des sciences islamiques Emir-Abdelkader de Constantine qui a contribué à cet effort de collecte de témoignages en enregistrant, avant de les remettre au ministre, 160 heures d'échanges avec des moudjahidine. Le ministre qui avait entamé sa visite en se recueillant à la mémoire des martyrs, au cimetière des Chouhada de Bordj Bou Arreridj, a inspecté, lors de sa tournée, le centre de repos des moudjahidine, à Hammam El Bibane, dans la commune d'El Mehir, avant de rendre visite à la veuve handicapée d'un chahid dans la commune d'El Mansourah.

Il a également présidé la cérémonie de baptisation de la cité 680 logements du nom du moudjahid disparu Lahcène Bouzidi, honoré des moudjahidine au musée de la wilaya et inspecté le siège de la direction de wilaya de son secteur.



PARTI DU FLN

Réunion du BP, aujourd'hui, à 14H30

O. Larbi

Le siège du parti du FLN vivra un rendez-vous important : la réunion du BP du parti du FLN.

L'importance de cette rencontre est liée à la préparation du 10ème congrès fixé aux 28, 29, 30 mai 2015, à la Coupole du 5-Juillet.

Amar Saâdani aura certainement à cœur de saluer le travail des membres du BP qui ont, en moins de 3 jours, installé les commissions de wilaya, assisté à la répartition des membres au niveau des 7 commissions de réflexion et de travail et rendu compte au SG des conditions du déroulement de ces missions.

La conférence de presse qui suit habituellement le discours introductif d'Amar Saâdani, fera le point sur les travaux des commissions de wilaya, le lancement des réunions de synthèse et la mise au net de toutes les résolutions qui seront discutées au 10ème congrès.

Congrès du renouveau et du rajeunissement, ce 10ème conclave sera marqué par le nombre impressionnant de jeunes et de femmes, ce qui se traduira au niveau du comité central et du bureau politique.

Nul doute que l'appel du Président de la République à la jeunesse pour qu'elle se prépare à assumer ses responsabilités dans le contexte actuel pour sauvegarder la sécurité et la stabilité de l'Algérie sera un thème majeur du congrès et des étapes qui le précédent.

ALGERIE - FRANCE

La coopération en matière de sécurité renforcée

► Signature d'un mémorandum d'accord pour appuyer la formation et l'échange d'expériences



Un mémorandum d'accord de partenariat portant sur le soutien à la formation et l'échange d'expériences en matière de préservation de la sécurité a été signé, dimanche à Alger, entre la Direction générale de la sûreté nationale (Dgsn) et l'institut français des études supérieures de la sécurité et de la justice.

Ce mémorandum a été signé par le directeur général de la sûreté nationale, le Général-major, Abdelghani Hamel et le directeur de l'institut français des études supérieures de la sécurité et de la justice, Cyrille Schott.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de «la politique adoptée par le secteur de la sûreté nationale pour renforcer la formation des fonctionnaires de la police dans toutes les spécialités», selon les organisateurs.

Dans une déclaration à l'issue de la signature de l'accord, M. Hamel a mis l'accent sur l'importance de «l'échange d'expériences en-

tre les deux parties» dans les spécialités liées à la préservation de la sécurité.

Le Dgsn a également insisté sur la nécessité de renforcer la coopération avec cet institut, rappelant que ce dernier avait établi un partenariat avec la sûreté nationale en 2000 et avait, déjà, assuré la formation d'une vingtaine de cadres de la police algérienne.

L'accord stipule, entre autres, «l'échange des expériences et l'accueil de stagiaires des deux pays», selon M. Hamel qui a précisé que la police algérienne accueillera 120 stagiaires français en 2016 pour tirer profit de son expérience.

Le mémorandum d'accord prévoit «la tenue de deux conférences par an au profit de tous les cadres algériens concernés et la prise en charge par l'institut français de la formation de quatre cadres par an», rappelant que quatre cadres étaient concernés en 2015 par cette formation. Le Dgsn a rappelé la der-

nière formation assurée par l'institut en février dernier en Algérie au profit de cadres de différents secteurs concernés.

M. Hamel a souligné que son secteur «apporte toutes les formes de coopération avec les différents organes de police sur les plans régional et international pour tirer profit des expériences, promouvoir l'élément humain et améliorer la performance des éléments de la sûreté nationale».

Pour sa part, M. Cyrille Schott a qualifié ce mémorandum de «nouveau jalon» qui contribuera au renforcement de la coopération et du partenariat établis entre la Dgsn et son institut depuis une quinzaine d'années.

M. Schott a, dans ce sens, insisté sur la nécessité d'intensifier «l'échange d'expériences et de formation pour réaliser les aspirations des deux parties».

Il a, par ailleurs, tenu à saluer le «haut niveau des éléments de la police algérienne.

L'expérience de la police algérienne sollicitée

Rachid Rachedi

Dans le cadre de la coopération sécuritaire entre l'Algérie et la France, le directeur général de la Sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel, a présidé hier au siège de la Dgsn, la cérémonie de signature d'un mémorandum de partenariat, de formation et d'échanges d'expériences avec le directeur de l'Institut national français des hautes études de la sécurité et de la justice M. Cyrille Schott.

Ce mémorandum qui vient renforcer le partenariat «vieux de 15 ans» entre les deux institutions, stipule entre autres la formation chaque année par l'Inhesj de quatre (04) cadres de la Dgsn dans les domaines de la sécurité, la justice, l'intelligence économique et la gestion des risques et des crises. Il a été également convenu entre les deux parties, l'organisation en Algérie d'un cycle de deux (02) conférences annuelles traitant de ces thématiques au profit des cadres algériens. Dans le même sillage, des sessions de formations «spécialisées» à l'image de celle organisée en février dernier à l'Ecole supérieure de police, Ali-Toumsi, sur «La gestion et communication de crise» peuvent être organisées à la demande des responsables de la Sûreté nationale.

Du côté de la Dgsn, le directeur général de la Sûreté nationale s'est engagé à mettre à profit la grande expérience acquise ces dernières années par la police algérienne notamment dans les domaines de la lutte antiterroriste et la lutte contre la criminalité en général. «Ce partenariat est également une occasion pour la Dgsn d'exporter son expérience en matière de formation, de gestion, d'organisation ainsi que tout ce qui se rapporte aux missions assignées aux différents services de la Sûreté nationale» a indiqué le général-major Abdelghani Hamel.

Notons que le partenariat qui date de 2000 a permis la formation de 20 cadres de la Sûreté nationale durant ces quinze dernières années.

DIALOGUE INTERLIBYEN Alger fin prête pour accueillir le 3^e round

Kamel Cherif

Alger est fin prêt pour accueillir la troisième phase du dialogue interlibyen qui devrait intervenir dès la semaine prochaine. Ce troisième round a été souhaité par les Libyens eux-mêmes ainsi que la communauté internationale dans la mesure où les différentes parties, réunies lors du précédent tour de négociations à Alger, s'étaient donné rendez-vous pour la prochaine rencontre.

Elles avaient alors lancé un ap-

pel à l'arrêt des violences afin de permettre au dialogue d'avancer de manière rapide et concrète et rétablir ainsi au plus vite la paix et la sécurité en Libye.

Les préparatifs pour la tenue de la troisième phase de ce dialogue ont été accélérés à la faveur de la visite du Premier ministre libyen, Abdallah Al Thani, en Algérie la semaine dernière. Le Premier ministre libyen avait affirmé ouvertement que son pays comptait beaucoup sur l'Algérie dans la résolution de la crise politique qui secoue la Libye depuis la chute du régime de Mouammar El Gueddafi.

Il qui a séjourné à Alger dans le cadre des consultations politiques entre les deux pays et n'a pas manqué de mettre en évidence le rôle de l'Algérie dans le retour de la stabilité en Libye, à travers le dialogue et la réconciliation nationale.

L'Algérie a été le premier pays à avoir mis en place le Groupe des pays voisins pour aider la Libye à sortir de la crise. Ce groupe a pu évoluer et s'élargir pour œuvrer sous l'égide des Nations unies pour un règlement définitif à la crise que connaît la Libye depuis 2011.

Et c'est en toute logique qu'Alger avait accueilli les deux pre-

miers rounds de dialogue interlibyen, avec la participation d'importants représentants des principaux groupes politiques en Libye, à l'exception des groupes terroristes reconnus en tant que tel par les Nations unies.

Pour rappel, le premier round a eu lieu les 10 et 11 mars dernier à Alger. Par la suite, les différents groupes politiques libyens se sont retrouvés à Alger les 13 et 14 avril, dans le cadre de l'approfondissement du dialogue inclusif. Il a été alors convenu d'étudier le projet du document de règlement élaboré par les Nations unies et soumis aux

participants par le chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Unismil), l'Espagnol Bernardo Léon. L'objectif consiste à parvenir à un accord politique devant permettre d'aboutir à un règlement rapide et définitif de la crise libyenne, à travers la mise en place rapidement d'un gouvernement d'union nationale, seul à même de faire face aux défis multiples qui se posent dans ce pays. Autrement dit, le dialogue interlibyen est bien parti pour aboutir à un accord de paix et de réconciliation, à même de sceller l'unité de pays et éviter sa partition.

ALGÉRIE - JAPON

L'Université des Sciences et technologies d'Oran dotée d'un équipement de pointe pour la production de silicium

Un four à induction, équipement de pointe, a été acquis par l'Université des Sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO-MB) à la faveur du programme de coopération algéro-japonais «Sahara Solar Breeder» (SSB) dédié aux technologies solaires, a-t-on appris dimanche du manager scientifique et technique de cette opération.

«Cette dotation est une première en milieu universitaire à l'échelle africaine», a précisé Pr Amine Boudghène Stambouli dans une déclaration à l'APS à la veille de la tenue du 5ème Forum Asie-Afrique sur l'énergie durable prévu à l'Université de Tsukuba (Japon). «Le four à

induction, dont la mise en service est prévue en juin prochain, permettra à l'USTO-MB de produire du silicium à un niveau de pureté inégalé par les autres techniques», a expliqué cet enseignant-chercheur, également co-président du Forum qui se tient au Japon.

Le silicium, puise du sable, est un matériau essentiel dans la composante des cellules photovoltaïques permettant le captage du rayonnement solaire en vue de sa transformation en énergie électrique. Une dizaine de chercheurs algériens accompagné le Pr Stambouli au 5ème Forum Asie-Afrique sur l'énergie durable qui a pour objectif d'évaluer l'avanc-

cement du programme SSB, lequel est à sa cinquième et dernière année d'activité. «Sahara solar breeder» (ou élevage de fermes solaires) a donné lieu à l'étude de faisabilité d'un projet d'envergure de production électrique à partir du Sahara en vue de son acheminement vers le nord du pays, via les câbles supraconducteurs. Trois établissements algériens sont partenaires de cette opération, à savoir l'USTO-MB, l'Université Tahar Moulay de Saida (UTMS) et l'Unité de recherche en énergies renouvelables en milieu saharien d'Adrar (URER/MS). La partie japonaise est formée, quant à elle, d'un consortium de huit universités et instituts de

recherche, avec le soutien financier de deux agences japonaises pour la coopération internationale (JICA) et le développement scientifique et technologique (JSTA). Le 5ème Forum Asie-Afrique sur l'énergie durable qui se tient cette semaine à l'Université de Tsukuba s'inscrit dans la continuité d'un agenda établi avec le partenaire japonais pour qu'une rencontre ait lieu chaque année en alternance en Algérie et au Japon. Les quatre précédentes éditions ont eu lieu en août 2011 à Nagoya (Japon), en mai 2012 à Oran, en mai 2013 à Hirosaki (Japon) et en mai 2014 à Oran.

APS

ENS DE LAGHOUAT

Des organisations estudiantines réclament l'ouverture de bureaux propres à elles

Des représentants d'organisations étudiantes ont procédé dimanche à la fermeture de l'école normale supérieure (ENS) de Laghouat et des facultés de l'université Amar Thelidji pour réclamer l'ouverture de bureaux propres à elles, a-t-on constaté.

Cette action, qui a également touché la direction des œuvres universitaires, intervient suite au «refus de la direction de l'ENS de coopérer» avec elles et également en réaction au «refus d'approuver l'ouverture de bureaux de ces organisations» au sein de l'établissement, en plus de l'utilisation de la force contre leurs membres», ont indiqué les représentants de ces organisations dans un communiqué commun.

Ces organisations, à savoir l'Union nationale des étudiants algériens, l'Alliance pour le renouveau étudiantin, la Ligue nationale des étudiants algériens, et l'Organisation nationale de la solidarité étudiante, ont aussi dénoncé vigoureusement, dans ce document dont l'APS a reçu une copie, «l'entêtement de l'administration et la fermeture de tous les canaux de dialogue». Le directeur de l'ENS, Mohamed Yousfi, a précisé à l'APS, de son côté, que l'école jouit d'une autonomie de gestion financière et administrative par rapport à l'université de Laghouat, et «ne peut légalement permettre à ces organisations étudiantes d'y exercer leurs activités».

«L'installation de bureaux de ces organisations au niveau de l'école doit se faire à travers une assemblée générale organisée par les seuls étudiants de l'école, en présence d'un huissier de justice et de la direction», a expliqué le même responsable.

Concernant les «allégations» des organisations étudiantes relatives à «la fermeture des canaux du dialogue», M. Yousfi a soutenu que «ces canaux sont toujours ouverts, mais avec les étudiants de l'école uniquement».

Pour leur part, les étudiants de l'ENS ont exprimé, à travers un sit-in, leur mécontentement quant à cette action de revendication qui, selon eux, «est préjudiciable au bon déroulement des cours et à la préparation des examens».

PROCÈS KHALIFA BANK

Abdelmoumène nie avoir eu le registre de commerce de sa banque avant sa constitution

L'accusé principal dans l'affaire Khalifa Bank,
Abdelmoumène Khalifa, a nié, dimanche devant le tribunal criminel près la Cour de Blida, avoir obtenu le registre de commerce de sa banque avant sa constitution.

Il a déclaré, au cinquième jour du procès, qu'il avait reçu une autorisation provisoire de constitution de la banque, d'une durée d'une année, ajoutant que Khalifa Bank a commencé ses activités deux ou trois mois plus tard dans «la légalité et le respect des procédures bancaires en vigueur».

Le président du tribunal, le juge Antar Menouar, lui avait signifié qu'il aurait obtenu son registre de commerce avant d'achever la procédure inhérente à la constitution de la banque dans le but de récupérer la partie du capital qu'il aurait déposée, soit le cinquième du quart du capital global, une somme de 125 millions de DA.

La défense d'Abdelmoumène Khalifa, en l'occurrence, M' Merouane Boumedhouda et M' Nasserdine Lezzar, ont interrogé à décharge leur mandant sur le financement de sa banque, les bénéfices de sa compagnie aérienne Khalifa Air-



ways, et les facilités de caisse dont il avait bénéficié de la Banque de développement local (BDL) de Staoueli.

Abdelmoumène a affirmé n'avoir bénéficié d'aucun financement, autre que les revenus de ses trois sociétés de fabrication et de commercialisation de médicament (KRG), dont une domiciliée en France, aux rentes «importantes et suffisantes» à même de financer une banque, selon ses propos.

Les commissions bancaires Khalifa Bank permettaient une rente qui s'élevait à «plus de 5 milliards DA/jour» et les bénéfices de Khalifa Airways étaient «plus importants» a-t-il dit, tout en niant avoir usé des fonds de la compagnie aérienne pour un usage personnel.

Les facilités de caisse dont il a bénéficié étaient une procédure «ordinaire» pour toutes les entreprises commerciales en bonne santé, a expliqué le détenu qui a relevé que le retrait des facil-

tés peut être en espèces pour peu que le bénéficiaire en justifie l'usage auprès du fisc. L'accusé a encore relevé que «toutes les OPGI ont déposé des fonds dans sa banque et non seulement celles dont les responsables sont incriminés dans cette affaire».

La défense de Abdelmoumène Khalifa a présenté au juge les actes notariés de la villa et du local de son mandant, expliquant que les caractéristiques des deux bâtisses ne sont pas les mêmes que celles considérées comme «falsifiées» dans l'affaire en cours.

Par la suite, le procureur général, représentant du ministère public, Mohamed Zarg Erras, a interrogé Khalifa sur le choix du nom de sa banque «Al Khalifa», et si ce n'était pas pour «tromper sur ses origines et faciliter l'escroquerie», car, a-t-il dit, l'article AL «n'est pas d'usage chez nous, mais plutôt dans les pays du Golfe».

L'accusé a à peine eu le temps de rétorquer sur la relation entre le nom et l'escroquerie que le président du tribunal intervient pour un point d'ordre, rappelant au procureur général qu'il avait le droit de poser des questions, mais «sans commentaires, ni insinuations».

Interpellé par sa défense sur son «exil» en 2003, l'accusé a expliqué que s'il était dans son intention de fuir, il l'aurait fait au début en emportant avec lui tout l'argent de sa banque. «Je voulais investir en Algérie, je n'avais ni biens immobiliers ni comptes bancaires, ni en France, ni aux Etats-Unis d'Amérique», a-t-il précisé. Abdelmoumène Khalifa, rappelle-t-on, est poursuivi pour «escroquerie, association de malfaiteurs, vol qualifié, faux et usage de faux en écriture bancaire, abus de confiance, trafic d'influence, corruption, détournement de fonds et banqueroute frauduleuse».

Après l'audition de Rafik Abdelmoumène, le président du tribunal a appelé à la barre l'accusé Omar Rahal, le notaire impliqué dans l'affaire pour falsification de documents officiels ayant servi à la création de la banque Khalifa. L'accusé principal avait été jugé en première instance en 2007 par contumace et condamné alors à la réclusion criminelle à perpétuité, dans le procès de l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank.

TRAMWAY D'ORAN

Les travailleurs de la Setram maintiennent leur mouvement de protestation

Les travailleurs de la SETRAM, qui gère le tramway d'Oran, en grève depuis le 1er mai dernier, ont maintenu, dimanche, leur mouvement de protestation, malgré l'appel de leur syndicat à la reprise du travail, a-t-on constaté à la station centrale de Sidi Maârouf.

Les grévistes, qui ont effectué, samedi, une marche le long du tracé du tramway, réclament l'application des dispositions relatives à l'octroi des indemnités des heures supplémentaires, une meilleure réorganisation de la gestion et le départ de l'actuel directeur de SETRAM.

Les protestataires se rassemblent, depuis le début de la grève, devant l'entrée du poste de contrôle de la station centrale.

Le chargé de communication de la SETRAM, Ryad Fehima, a indiqué à l'APS que

le tramway d'Oran connaît, depuis le 1er mai, une perturbation du trafic suite à un arrêt de travail collectif «illégal, observé sans préavis par une partie du personnel à qui nous lançons de nouveau un appel à reprendre le travail».

Le tribunal d'Es-Sénia a déclaré, le 4 mai dernier, cette grève illégale, a-t-il rappelé, soulignant qu'un service minimum a été assuré pour permettre aux usagers de se déplacer. Ces derniers indiquent que l'intervalle entre les rames est important, ce qui les contraint à se rabattre sur d'autres moyens de transport.

Des cadres de la société et des agents habilités à la conduite du tramway assurent le service minimum avec le maintien en activité de 5 à 7 rames et un temps d'attente de

20 à 25 minutes pour les usagers, a fait savoir le chargé de communication de la SETRAM signalant que les 261 agents travaillaient, auparavant, à plein temps (8 heures par jour) et touchaient 32.000 DA/mois.

Il était prévu que ces agents, recrutés dans le cadre de CDD (contrat à durée déterminée), soient récupérés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'extension du tramway, a-t-il ajouté, rappelant qu'il était convenu, auparavant, qu'une fois la signalisation du tramway opérationnelle, les contrats de travail avec ces agents cesseront et que la SETRAM a fait l'effort de les recruter en CDI (contrat à durée indéterminée), mais à temps partielle (4 heures par jour) avec un salaire mensuel de 22.000 DA. Cependant, le 1er mai dernier, date de l'entrée en

vigueur de leurs nouveaux contrats, les agents de vente et de contrôle et ceux de sécurité sont entrés en grève, sans préavis, a-t-il encore souligné, ajoutant qu'en avril dernier, le directeur de la SETRAM a remis au syndicat un projet de convention collective avec une nouvelle grille des salaires, afin qu'il soit étudié et enrichi et pour le moment, le syndicat n'a pas encore donné de réponse.

En marge de l'ouverture d'une session de formation au profit de cadres des collectivités locales, le wali d'Oran, Abdelghani Zaâlane s'est déclaré, dimanche, optimiste quant au règlement de ce conflit. «Des discussions sont en cours avec la direction de la SETRAM pour trouver une solution à la grève des travailleurs du tramway d'Oran», a-t-il indiqué.

Refoulement de 1 151 tonnes de marchandises importées au 1^{er} trimestre 2015 à l'Ouest du pays

Une quantité de 1.151 tonnes de marchandises a été refoulée, au premier trimestre 2015 au niveau des ports d'Oran, de Mostaganem et de Ghazaouet (Tlemcen) situés sur le littoral ouest du pays, pour différentes infractions, a-t-on appris dimanche auprès de la direction régionale du commerce, basée à Oran.

Ce refus d'admission a concerné 23 opérations d'importation de marchandises de pays arabes, européens, asia-

tiques et américains, totalisant une valeur de 74 millions DA, selon la même source.

Les infractions à l'origine du refoulement ont un rapport avec les données obligatoires à l'étiquetage (pays exportateur, identité de l'importateur, absence d'identification des colorants) et avarie avancée pour ce qui est des produits alimentaires dont les fruits, a-t-on indiqué.

D'autre part, un volume de 1.841 million de tonnes de mar-

chandises importées de différents pays, représentant 5.263 opérations d'importation et une valeur globale dépassant 80 milliards DA, a été admis durant la même période aux ports suscités, a-t-on ajouté.

Le nombre de dossiers d'importation, qui concerne également les deux ports secs d'Es-Sénia (Oran) et de Mostaganem et l'aéroport international Ahmed Ben Bella d'Oran, a atteint 5.276 dossiers au premier trimestre 2015, selon la même source.

ENLÈVEMENT D'UNE FILLETTE À ORAN

Les deux ravisseurs présumés devant la justice (GN)

Deux jeunes de 19 et 21 ans ont été présentés hier devant le procureur de la République près du tribunal d'Oran, pour une affaire d'«enlèvement et de séquestration» d'une fillette de 13 ans, selon les services de la Gendarmerie nationale. Un des deux ravisseurs présumés a été placé sous mandat de dépôt, tandis que l'autre a été mis en liberté provisoire, a-t-on indiqué de même source.

Un citoyen âgé de 59 ans s'est présenté jeudi dernier à la brigade de la Gendarmerie nationale pour déclarer l'enlèvement de sa fille, à sa sortie du CEM la cité dite «Coca», par des inconnus.

Aussitôt entamées par les gendarmes de la même brigade, les recherches ont abouti à l'arrestation des deux ravisseurs, une heure plus tard, dans une habitation abandonnée à hauteur de la même localité.

L'opération s'est soldée par la libération de la victime qui a été confiée à ses parents.

APS

ALGÉRIE-FRANCE

L'importance accordée à l'intégration des PME-PMI dans les investissements en partenariat soulignée à Annaba

L'importance accordée par les pouvoirs publics à l'intégration des PME-PMI algériennes dans les investissements réalisés en partenariat a été soulignée, dimanche à Annaba, par le président-directeur général de la Société nationale de véhicules industriels (Snni), Salah Malek Ce responsable a rappelé, en marge d'un colloque business organisé sur le site de l'usine Cital (assemblage et de maintenance de tramways) autour du thème «Entreprises étendue Alstom et Renault : attentes en matière de sous-traitance et de partenariat», que l'Etat algérien a consacré plus de 600 milliards de dinars à la relance de son outil industriel, notamment en matière de mise à niveau et de modernisation.

Il a invité les opérateurs économiques français exerçant dans les domaines des faiseaux électriques, du plastique pour la fabrication de certaines pièces de recharge et de la fonderie à investir dans le cadre de ce partenariat.

Des conventions de partenariat sont d'ailleurs «à l'étude» dans ces différents domaines, a souligné le président-directeur général de la Snni qui repré-



sente le ministre de l'Industrie et des mines à ce colloque. La rencontre ouverte dimanche à Annaba, initiée par Algeria Business Consulting (Algérie BC), en collaboration avec l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), réunit des opérateurs économiques nationaux et français.

Elle s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'intégration de l'industrie locale dans les projets réalisés dans le cadre du partenariat, a souligné la présidente de ce cabinet-conseil, Lafita Liot.

Elle a ajouté que l'exemple de partenariat algéro-français dans les domaines du transport ferroviaire et urbain, réalisé avec Alstom et Renault «ouvre des perspectives prometteuses pour les PME algériennes dans le domaine de la sous-traitance et offre à l'

industrie nationale l'opportunité de booster son intégration à travers les projets en coproduction en Algérie.

Des représentants des principales entreprises et filiales relevant du ministère de l'Industrie et des mines devaient intervenir dans le cadre de tables rondes pour exposer leur savoir-faire et dégager de nouvelles voies de collaboration.

Plusieurs sociétés françaises qui ont participé, le 28 novembre dernier à Paris (France), à un séminaire organisé par Algeria BC autour du même thème, ont pris part à ce colloque business afin de nouer de nouveaux partenariats avec des entreprises algériennes.

Les représentants de ces sociétés devaient également visiter l'usine Cital et l'unité Ferrovial d'Annaba.

Les entreprises algériennes «ne sont pas prêtes» à entrer en Bourse, estime la Cosob

Les entreprises algériennes notamment publiques «ne sont pas prêtes» à s'introduire en Bourse malgré la nécessité de recourir à cette alternative au financement à travers le Trésor public, a estimé samedi à Alger le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob), Abdelhakim Berrah.

«Les demandes d'introduction en Bourse se sont multipliées les dernières années, mais en les traitant, ce que nous retenons c'est que les entreprises algériennes notamment publiques, ne sont pas prêtes», a déclaré M. Berrah lors d'un séminaire destiné aux experts comptables sur le marché financier en Algérie.

Le premier responsable de la Cosob impute cette situation au manque, de culture financière et à la défaillance des systèmes managériaux des entreprises algériennes qui se limitent à une administration «procédurale et court-termiste». L'introduction en Bourse est, par conséquent, un processus très compliqué nécessitant un travail en profondeur pour ces entreprises qui avaient toujours bénéficié d'un financement «assuré» du Trésor public ou des banques.

Il a mis l'accent, dans le même sillage, sur la nécessité de doubler les efforts pour faire évoluer l'entreprise algérienne à travers des coachings et des mesures d'accompagnement afin d'instituer davantage de transparence et de doter d'un plan de développement qui assure sa pérennité.

Le Conseil des participations de l'Etat (CPE) avait donné en 2013 le feu vert à huit entreprises publiques pour l'ouverture ou l'augmentation de leurs capitaux.

Il s'agit de la banque publique CPA, de trois cimenteries publiques relevant du groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica), de la compagnie d'assurance Caar, de Cosider Carrières, filiale du groupe public du BTPH Cosider, de l'entreprise Hydro-aménagement et de l'opérateur historique de téléphonie mobile Mobilis. En outre, une dizaine d'entreprises privées préparent activement leur introduction, selon M. Berrah qui souligne aussi qu'un nombre «assez important» d'entreprises ont exprimé leur



intention de se financer via le marché obligataire.

«Depuis la récente chute des prix du pétrole, la demande d'introduction en Bourse s'est accentuée notamment au niveau du marché obligataire, contrairement au marché des actions qui demandent plus de travail en profondeur», a-t-il expliqué.

Toutefois, le nombre d'entreprises cotées à la Bourse d'Alger reste «très loin» des potentialités de l'économie algérienne. La place d'Alger compte actuellement quatre (4) titres cotés, à savoir ceux de la chaîne hôtelière EGH El Aourasi, du groupe Saïdal, d'Alliance Assurance et de NCA Rouiba pour une capitalisation boursière qui ne dépasse pas les 15 milliards de DA.

«Que représente ces 15 milliards de DA dans une économie dont le PIB (Produit intérieur brut) est de près de 18.000 milliards de DA? C'est absolument insignifiant!», a noté M. Berrah.

Des «points Bourse» au sein des banques publiques

Pour réanimer la place d'Alger, la Cosob avait entamé une refonte du cadre juridique régissant l'activité boursière en Algérie. Les réformes portent essentiellement sur la mise en place de mécanismes qui offrent plus de souplesse et qui favorisent le développement du marché financier algérien.

Parmi les propositions en cours d'étude figurent notamment l'assainissement fiscal des entreprises qui veulent s'introduire en Bourse et l'ouverture aux fonds étrangers, a fait savoir M. Berrah.

Le responsable a souligné, par ailleurs, que les conseils d'administration

des entreprises où l'Etat est actionnaire font actuellement l'objet d'une «refonte».

«Le ministère des Finances est en train de mener un travail de fond sur le rôle de l'Etat actionnaire. Les membres du Conseil d'administration doivent passer du statut de représentants administratifs à de vrais responsables sur l'activité de l'entreprise qui apportent de la valeur ajoutée», a indiqué M. Berrah.

Il est également prévu la création de guichets dédiés aux opérations boursières au niveau des banques publiques dans chaque wilaya du pays.

Ces «points Bourse» ont pour mission principale de fournir les informations boursières nécessaires pour les investisseurs potentiels et les entreprises voulant entrer en Bourse et de les accompagner, précise le président de la Cosob.

Pour lui, la politique du gouvernement qui vise à orienter les entreprises publiques vers la sphère marchande pour financer leurs projets, dans un contexte de baisse de prix du pétrole, principale source de revenu pour l'Algérie, constitue une «réelle opportunité» pour la Bourse d'Alger pour attirer les entreprises.

Cependant, entrer en Bourse n'est pas seulement une source alternative de financement mais représente aussi un facteur de notoriété, selon M. Berrah citant l'exemple d'une société privée algérienne qui a reçu dix propositions de partenariat provenant de l'étranger, juste après avoir affiché sa volonté de s'introduire en Bourse.

Pour les PME, composées majoritairement d'entreprises familiales, l'introduction en Bourse est une occasion pour se restructurer et peu constituer un cadre assurant une transmission «soft» à l'avenir, a-t-il encore soutenu.

Les participants au séminaire de vulgarisation, organisé par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) et l'Ordre national des experts comptables, ont souligné l'importance du rôle des professionnels de la corporation dans le processus d'introduction et de la prise de décisions majeurs de l'entreprise.

La Grèce et ses créanciers «très proches d'un accord»



La Grèce et ses créanciers internationaux sont «très proches» d'un accord sur le déblocage de prêts au pays, a affirmé à la veille d'une réunion de l'Eurogroupe, le ministre adjoint grec des Affaires étrangères chargé des questions économiques, Euclide Tsakalotos. «Après des semaines de douloureuse négociation, si l'autre partie le souhaite, nous allons voir que (...) un accord est très proche et sera conclu prochainement», a déclaré dimanche au quotidien Avgi M. Tsakalotos, nommé récemment coordinateur des négociations avec les créanciers. La Grèce et ses créanciers restent toutefois «politiquement éloignés» sur les questions de réformes du travail et des retraites et que certains sujets «resteront ouverts jusqu'à la dernière minute», a-t-il reconnu.

La Grèce attend de l'Eurogroupe de lundi à Bruxelles «un communiqué positif» sur les négociations avec ses créanciers, et espère le déblocage d'une partie de la dernière tranche des prêts UE et FMI provenant du deuxième plan d'aide de 2012, soit un montant de 7,2 milliards d'euros. Mais, selon le président de l'Eurogroupe Jeroen Dijsselbloem, la réunion des ministres des Finances des pays de la zone euro ne sera «pas décisive» sur la Grèce, même si des progrès ont été accomplis.

«Lundi à l'Eurogroupe, ce ne sera pas une réunion décisive, il faut plus de temps», avait expliqué vendredi M. Dijsselbloem, ministre des Finances des Pays-Bas.

«Je ne pense pas que tout se débloque d'ici là», a également estimé samedi son homologue allemand Wolfgang Schäuble, dans un entretien au journal Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung (FAS).

Le versement de cette tranche a été retardé depuis septembre 2014 pour faire pression sur le gouvernement grec et lui faire adopter une série de réformes visant à augmenter les recettes publiques.

Ce sont ces «réformes» qu'Athènes et les créanciers sont en train de discuter depuis le 20 février, lors de l'accord passé entre le nouveau gouvernement de gauche radicale et les créanciers, et qui a prolongé le plan d'aide au pays jusqu'à la fin juin.

La Chine baisse de nouveau ses taux d'intérêt



La banque centrale chinoise (PBOC) va réduire ses taux d'intérêt pour la troisième fois depuis novembre, a-t-elle annoncé dans une brève déclaration sur son site internet. A partir de lundi, son taux de prêts à un an sera abaissé de 25 points de base et ramené à 5,1%. Le taux des dépôts à un an sera également réduit de 25 points de base, à 2,25%.

L'institution explique cette décision par son souci de «continuer à abaisser les coûts de financement» pour les entreprises, «et de soutenir le développement durable et équilibré de l'économie réelle».

«Les ajustements structurels de l'économie chinoise s'accélèrent» tandis que «les fluctuations de la demande extérieure s'aggravent, les pressions à la baisse sur l'économie s'accentuent», a averti dimanche la PBOC. Pour offrir un peu de répit à l'activité économique, l'institution avait déjà réduit ses taux d'intérêt en novembre puis fin février. Elle avait également par deux fois abaissé le ratio de réserves obligatoires imposé aux banques chinoises, pour les inciter à prêter davantage, et à des conditions plus avantageuses, aux entreprises.

APS

LE DR SAÏD MAHMOUDI, P-DG DE L'EHPM HÔPITAL CHAHID MAHMOUDI DE TIZI OUZOU, VICE-PRÉSIDENT DE LA SARIM, ACCOMPAGNÉ DU DR ABDELKADER TOUTAOUI, PHD EN PHYSIQUE MÉDICALE, DIRECTEUR DE LA PHYSIQUE MÉDICALE ET DE LA RADIO-PROTECTION, RÉFÉRANT AUPRÈS DE L'AIEA, INVITÉS HIER DU FORUM DE DK NEWS



PLAN DE LUTTE CONTRE LE CANCER UN HÔPITAL PRIVÉ (120 LITS) OUVRE SES PORTES À TIZI-OUZOU

Un nouvel établissement privé est créé à Tizi Ouzou pour s'intégrer dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer initié par le Président de la République.



Ph. M. Nait Kaci

Said Abjaoui

Un hôpital où toutes les interventions se feront en son sein. Un nouveau renfort. La lutte ne sera pas menée uniquement par le secteur public. Le secteur privé national arrive à la rescoufse. C'est à partir du forum de DK News que le Dr Saïd Mahmoudi nous fait l'honneur d'annoncer la bonne nouvelle qui viendra soulager les structures publiques de santé.

Cet établissement hospitalier porte le nom du chahid Mahmoudi, mort les armes à la main. Le Dr Mahmoudi fils de ce Chahid qu'il n'a jamais vu car encore dans le ventre de sa mère rend ainsi hommage à l'ensemble des martyrs algériens. C'est avec un grand respect que nous accueillons ceux qui, comme le Dr Saïd Mahmoudi, choisissent leur pays pour investir. Investir dans son pays c'est avoir confiance en l'avenir de celui-ci et vouloir se mettre à la disposition de son peuple. Le Dr Saïd Mahmoudi est le P-DG de l'Etablissement hospitalier privé Mahmoudi. Il est également vice-président de la Société algérienne de radiologie et d'imagerie médicale. Son collaborateur est le Dr Abdelkader Touaoui, PHD en physique médicale, directeur de la physique et du laboratoire de la radio-protection, référent au CEA,

commissariat à l'énergie atomique. Le Dr Mahmoudi a obtenu l'accord du conseil d'investissement, ce qui lui a permis d'avoir accès à des facilités créées pour encourager l'investissement en Algérie.

Le P't Messaoud Zitouni chargé par le Président de la République de l'élaboration du plan national anticancer disait qu'il s'agit d'une épidémie qui a remplacé les maladies transmissibles, le Dr Touaoui parle d'une transition épidémiologique et espère tout comme le P't Zitouni que le cancer su-

bira le sort des maladies transmissibles. Pour en revenir à ce nouvel établissement de santé, les équipements les plus modernes ont été acquis et certains constituent une première en Algérie, à la mesure du rôle que jouera cet hôpital dans la mise en œuvre du plan national cancer. Il « comporte des pôles de référence » en radiothérapie (2 accélérateurs, dosimétrie, scanner de simulation...), en imagerie médicale (2 IRM, Scanner...) en médecine nucléaire (gamma-caméra et PET6+Scan) ainsi qu'une unité de production FDG couramment utilisée comme traceur pour l'imagerie fonctionnelle et cancérologie, avec le pre-

mier cyclotron algérien. L'hôpital est pourvu des innovations techniques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

-Gestion technique centralisé - réseau informatique moderne et performant pour assurer une parfaite transmission l'information médicale.

-Les flux de circulation intérieure sont optimisés dans les bâtiments avec notamment la gestion en parallèle et séparé de la circulation des malades, de celle des visiteurs et de celles liées à la logistique.

L'hôpital se dote également d'un personnel médical performant de haute qualité avec des ingénieurs de toute la

maintenance électrique etc., de façon à assurer (la continuité du service en faveur du patient).

Il envisage beaucoup investir dans la prévention et le dépistage précoce car lorsqu'un cancer est découvert très précocement le coût engagé peut être divisé par 30. L'hôpital, qui dispose de 120 lits, va employer environ 300 personnes.

Il est à signaler qu'il dispose d'un hélicoptère car un partenariat est engagé avec la DGPC qui vient d'acquérir plusieurs hélicoptères.

On signale également que tout se fait au sein de l'hôpital (intervention médicale analyses...) y compris la chimiothérapie et la radiothérapie.

«FIERTÉ»

Entre 1 000 et 1 100 patients seront pris en charge par an

Avec un matériel de pointe et unique dans son genre en Algérie, une capacité d'hospitalisation de 120 lits, un personnel composé de 300 personnes qui sera recruté prochainement dont une trentaine de médecins, une équipe de maintenance comprenant 6 physiciens, 4 ingénieurs, des radiopharmacien, chimistes et radiothérapeutes, l'hôpital Chahid Mahmoudi, qui aura certainement un rôle clé à jouer dans le plan national de lutte contre le cancer, pourra prendre en charge dès son entrée en service vers la fin du mois en cours, entre 1 000 et 1 100 patients atteints de cancer par an.

Humaniser les soins

Parmi les objectifs fixés par le staff dirigeant du futur hôpital Chahid Mahmoudi, l'humanisation des soins à travers la mise en place d'un personnel spécialisé qui aura pour mission d'accompagner les patients tout au long de leur maladie.

Le patient aura à sa disposition une équipe soignante pluridisciplinaire qui comporte entre autres des psychologues, chargés de lui expliquer la nature de sa pathologie et le traitement qui l'attend afin d'atténuer sa souffrance et améliorer son état moral et sa qualité de vie.

R.R

LE PLAN ANTICANCER INTÉRESSE ET MOBILISE LE PRIVÉ

Fin mai, entrée en activité du Centre anticancer Chahid Mahmoudi de Tizi Ouzou



O. Larbi

Cet événement de portée nationale est le parachevement de l'œuvre du docteur radiologue Saïd Mahmoudi, fidèle au serment de son père de vivre dans une République « démocratique et sociale » affirmée dans la Déclaration du FLN du 1^{er} Novembre 1954.

Cet hôpital privé est en réalisation depuis 4 ans, sur les hauteurs de Tizi-Ouzou, il répondra à l'attente des populations de la région en mettant à leur disposition ce qu'il y a de mieux dans le diagnostic, le traitement et le suivi.

Le meilleur : premier cyclotron algérien

Un investisseur privé qui ne recherche pas le gain facile et immédiat, c'est l'impression que laisse Saïd Mahmoudi qui, avec son directeur et physicien médical, Abdellader Touaoui, a mis la barre haut en intégrant au Plan anticancer « lancé par le Président de la République » : « Le nouvel hôpital comporte notamment des pôles de référence en radiothérapie (2 accélérateurs, dosimétrie, scanner de simulation, etc.), en imagerie Médicale avec 2 IRM et scanner, en médecine nucléaire (gamma caméra et PET-Scan) ainsi qu'une unité de production FDG (fluorodésoxyglucose), couramment utilisé comme traceur pour l'imagerie fonctionnelle en cancérologie avec le premier cyclotron algérien. » Ces appareils sont, bien entendu, utilisés par des spécialistes formés en Algérie et perfectionnés au cours de stages à l'étranger. Saïd Mahmoudi et Abdellader Touaoui informent que la salle de conférence dont dispose l'hôpital pour les séminaires et rencontres scientifiques sera un lieu de formation continue pour tous les personnels (ils sont déjà 120).

Capacités

Le Bureau d'études, les services de certification et de contrôle ont veillé et veillent encore à assurer les meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des patients. Avec 120 lits dont 24 de chimiothérapie, l'hôpital offre des services de haut standing (de respect des malades, en vérité) : 4 ascenseurs dont 2 qui permettent de transporter le malade alité ; la totalité des examens de diagnostic, de traitement et de suivi se trouvant sur place,

change officiel pour nos patients» assure-t-il. Il ajoute que les moyens d'investigations, de traitement et de suivi installées à l'hôpital Chahid Mahmoudi permettent «d'importantes économies pour le malade et la collectivité, dans la mesure où la sûreté du diagnostic, la précision du traitement et l'exclusion des erreurs dans les dosages permettent une totale prise en charge efficace. » De plus «si le diagnostic est précoce, nous divisons par 20 ou 30 la facture des spines », insiste M. Mahmoudi.

Il va sans dire que tous les examens sont disponibles au sein de cette structure hospitalière privée qui vient soutenir l'effort national de maîtrise des maladies chroniques.

Fierté

Un investissement aussi lourd met à l'honneur l'investisseur privé et les institutions qui le soutiennent mais aussi les banques. Cet hôpital, traduction concrète d'une idée élevée de la pratique de soins de haut niveau en Algérie, est significatif de la tendance qui veut aller au meilleur pour des résultats sûrs. La bâtie dont tous les services deviendront un pôle incontournable de préservation de la vie et de la dignité du malade. Dans un aparté qui vaut son pesant d'arguments, M. Mahmoudi a révélé que le conseil de gouvernement a été surpris par la modestie de l'engagement financier au regard des installations comprises dans le cahier des charges. Aussi, l'accord lui a été donné comme un défi à relever. Ce qui fut fait. La direction de l'hôpital Chahid Mahmoudi a montré ce faisant, une connaissance parfaite, à l'international, des partenaires scientifiques et commerciaux. Cet atout peut servir «aux 100 hôpitaux privés» souhaités par le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, lors d'une visite sur site à Tizi-Ouzou !



«il n'y a plus d'errance» des malades entre plusieurs prestataires et unités de soins. Les capacités restent néanmoins limitées : «Nous ne pouvons prendre que 1 000 à 1 100 consultations par mois ou pour le traitement, qui est lourd et prend du temps. On sait que la demande de radiothérapie est grande. » M. Mahmoudi ne sait pas si d'autres projets similaires sont prévus sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, mais il souligne que les conditions de l'investissement en Algérie sont favorables aux projets audacieux.

Rapport qualité/prix

La médecine moderne est chère et Saïd Mahmoudi révèle qu'il y a des traitements qui coûtent 1 000 euros la séance : «Nous convertirons au taux de

DU 14 AU 18 MAI
À ALGER
7^e Salon international de l'équipement hospitalier et médical



La 7^e édition du Salon international de l'équipement hospitalier et médical (Siehm) 2015 est prévue du 14 au 18 mai au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger), en présence de 75 exposants nationaux, 25 étrangers et 380 marques d'expertise mondiale.

Organisée par la société «Comevent Exhibition Algeria» en partenariat avec la Société algérienne des foires et expositions (Safex), la manifestation se déroulera au pavillon «Casbah», sous le thème «les dispositifs médicaux innovants entre enjeux et stratégies», indiquent les organisateurs dans un communiqué.

La participation étrangère au «Siehm 2015» sera représentée par plusieurs sociétés chinoises spécialisées dans l'industrie médicale, des firmes polonaises et françaises, activant dans plusieurs domaines des technologies de la santé, alors que l'Espagne y sera présente pour la première fois, à travers une entreprise spécialisée dans la conception d'unités de soins mobiles pour populations mobiles, ajoute-t-on de même source.

L'événement, pour lequel ses initiateurs espèrent une fréquentation de plus de 10.000 visiteurs professionnels, «accordera une attention particulière aux entreprises spécialisées dans les équipements et produits dentaires», indique-t-on.

En sus des entreprises du secteur de l'équipement dentaire, une participation importante du matériel de laboratoire est attendue, sachant que ce secteur «représente 30 % de l'ensemble des produits exposés, contre 20 % pour l'imagerie médicale et 15 % pour la médecine physique ainsi que les équipements des technologies opératoires», relèvent les organisateurs.

Une conférence thématique sur «Les restaurations esthétiques du composite à la facette» est, en outre, prévue le 15 mai, alors qu'il est attendu la participation de plusieurs organismes financiers afin de présenter leurs dernières offres en matière de financement d'équipements médicaux «leasing», précise-t-on encore.

Le «Siehm 2015» est un espace ouvert exclusivement aux professionnels munis de cartes de professionnelles, d'invitations ou d'ordre de missions, et ce, de 10 heures à 18 heures, tiennent à préciser les organisateurs.

APS



ECO LABEL BLEU

Le port d'Azeffoune classé troisième à l'échelle nationale

Le port d'Azeffoune, à une soixantaine de kilomètres au nord de Tizi Ouzou, a décroché la 3ème place du concours l'Eco label Bleu 2015, talonnant, sur 39 infrastructures portuaires en lice à l'échelle nationale, les ports d'Arzew et d'Oran, a annoncé, samedi, le directeur de l'aquaculture au ministère de la Pêche et des ressources halieutiques.

Intervenant au lancement de la campagne de nettoyage «Ports et barrages bleus 2015», Oussaid Mustapha a rappelé que ce label écologique est attribué au terme d'un concours d'évaluation des infrastructures portuaires nationales aux plans de l'organisation, de l'hygiène et de la gestion, lancé par le ministère qu'il représente en coordination avec la Communauté européenne.

Deux trophées ont été remis en conséquence au Directeur général de l'entreprise de gestion des ports de pêche (Egpp) de Bejaïa qui gère les infrastructures portuaires de Tiznit et d'Azeffoune, et à la wilaya de Tizi Ouzou. Le DG de l'Egpp, Benali Badri, s'est engagé à poursuivre les efforts en matière d'organisation, de gestion et d'hygiène afin de préserver l'éco label bleu.

Le directeur local de la pêche et des ressources halieutiques et de l'aquaculture (Dprdh) Belaid Abdelhafid, a indiqué à l'APS que cet éco label est une «fierté pour la wilaya de Tizi-Ouzou», ajoutant que tous les moyens seront mobilisés afin de garder cette distinction mais aussi dans la perspective de décrocher un meilleur classement l'année prochaine.

À titre, il a été procédé, à l'occasion du lancement de cette campagne, à la réception de deux embarcations de servitudes, d'un matériel d'assainissement (bennes à ordures, tracteurs et bennes tasseuses et citermes de récupération d'huiles usagées) pour des opérations de nettoyage tout au long de l'année, a ajouté le Dprdh.

La campagne «Ports et barrages bleus 2015», lancée officiellement samedi au port d'Azeffoune, a révélé que les deux ports de pêche de Tiznit et d'Azeffoune, situés respectivement à 45 et 60 kilomètres au nord de Tizi-Ouzou, son plus prospres qu'en 2014, au vu de la quantité des déchets collectés à l'issue de cette opération.

Selon Belaid Abdelhafid, une levée globale de 26 tonnes de déchets, dont 11 tonnes à Tiznit et 15 autres à Azeffoune, a été effectuée cette année, contre 40 tonnes (20 tonnes de détritus par port), l'année dernière. Cette baisse de la quantité de déchets présente au niveau des ports et des fonds marins s'explique notamment par le travail de sensibilisation mené par la DPRHA et le mouvement associatif en direction des citoyens qui ont pris conscience de l'importance de la préservation de l'environnement des ports et du milieu marin en vue de la protection de ce patrimoine naturel et de la biodiversité marine, a-t-il ajouté.

La campagne «Ports et barrages bleus 2015» a mobilisé quelques 850 jeunes, répartis sur les deux infrastructures portuaires de la wilaya, dont 75 plongeurs, 32 associations pour le nettoyage des terre-pleins, et des éléments de la Protection civile pour le nettoyage des plans d'eau. M. Abdellahid a expliqué, qu'au-delà du volet environnemental, cette campagne revêt un caractère économique qui est mis en avant, puisqu'elle coïncide avec le lancement de la pêche au petit pélagique, du thon rouge et d'ensemencement des barrages.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Oran en quête d'un équilibre urbanistique perdu

Oran ne cesse de s'étendre et de se développer dans la démesure en raison d'une urbanisation massive, sans cesse rampante, qui a engendré de nouvelles ruptures entre le centre-ville, formé par «le noyau historique», et les nouvelles extensions urbaines.

Des extensions et des greffes urbaines, de plus en plus denses, qui évoluent, le plus souvent, sans cohérence urbaine notamment dans les communes périphériques immédiates telles Bir El Djir, Sidi Chahmi et un degré moindre Es-Sénia.

Ces extensions s'intègrent mal avec l'épicentre, constatent les spécialistes. «La vague de constructions de logements, observée ces deux dernières décennies, a accéléré le phénomène de la croissance urbaine, marquée par une forte densification, notamment à l'Est d'Oran, à l'exemple de Haï El Yasmine et Haï Essabah. «Ces extensions urbaines n'arrivent pas à s'arrimer avec les communes limitrophes», souligne le directeur technique du bureau d'études «URBOR», Senouci Tahar.

Ce responsable affirme que cet urbanisme fragmenté a créé des dysfonctionnements nécessitant aujourd'hui d'importantes corrections et d'autres projets urbains en terme d'installations, d'équipements et d'offres de qualité des services aux résidents. Ce déséquilibre est encore plus flagrant à l'ouest d'Oran, notamment dans la zone d'El Hassi, où pratiquement tout le flanc du Murdjado pose problème, avec ce chapelet d'habitations précaires qui ne cesse de s'étendre le long de la route de la corniche supérieure.

Le diagnostic du grand projet urbain d'Oran regroupant les communes d'Oran, de Bir El Djir, de Sidi Chahmi, d'Es-Sénia et El Kerma, révèle d'autres incohérences, à plusieurs niveaux notamment dans la zone Ouest, réputée pour sa vocation touristique et la fragilité de ses milieux formés de dunes de sables et l'empiètement du littoral, ex-pliquant des urbanistes.

Toute cette situation nécessite une stratégie urbaine, qui repose sur une



orientation technique appuyée par des projets urbains novateurs et un traitement qualitatif en terme d'aménagement spatial, un engagement local et l'implication effective des citoyens pour renforcer l'identité de la ville d'Oran et de soigner son image.

Oran, une identité à renforcer

Pour les spécialistes et des représentants de la société civile, Oran doit renforcer sa cohésion avec son port, dont le centre de gravité est le quartier Sidi El Houari, classé patrimoine national. Avec notamment ses deux composantes, la pêcherie et le site de l'ex-Calère, le quartier historique de Sidi El Houari est pratiquement déconnecté du reste de la ville.

«Tous ces espaces d'importance, qui ont toujours donné vie à la ville, sur les plans social, économique et culturel, ne méritent-ils pas un traitement particulier?», s'interrogent des habitants de Sidi El Houari, qui se déplorent que tout ce périmètre urbain, formé par le site de l'ex-Calère et la pêcherie, soit isolé du site historique.

Dans ce sens, Mme Aicha Haï, enseignante en architecture à l'USTO estime qu'«il est primordial de ressouder, le lien avec l'épicentre, déclarant que la ville d'Oran recèle un potentiel urbain non négligeable qui mérite d'être exploité, embelli ou

carrement remodelé.

Elle rappelle que la question de l'articulation entre le centre-ville et les extensions nouvelles est toujours posée, tout en plaident pour «un urbanisme correct».

«La ville d'Oran doit changer de visage», soutient un architecte installé à Haï Akid Lotfi. Il souhaite que le prolongement de la frange maritime, depuis la résidence El Bahia au quartier El Menzeh (ex-Canastel) puisse bénéficier d'un meilleur lifting.

Pour lui, il est nécessaire de bien aménager cet espace pour accueillir des projets urbains de même dimension que les équipements existants tels que le Centre de convention d'Oran, l'Hôtel «Méridien» et le boulevard «Millénium».

Ailleurs, au Sud-Ouest d'Oran, le long du 4ème Boulevard périphérique, ce sont des zones entières qui méritent un traitement urbain particulier.

«La ville a besoin qu'on la respecte», souligne ce même architecte.

Un futur pôle urbain

Le futur pôle urbain d'Oran est situé dans le triangle Ain Beida -Senia-Misserghine. Avec ses 1.300 hectares, il constitue une réelle opportunité foncière de l'aire urbaine d'Oran.

Il s'agit d'une ville devant accueillir une population de 200.000 âmes, avec à la clef, un programme mixte de

60.000 logements, d'équipements culturels, de santé, d'éducation, des espaces publics.

Les spécialistes et les experts en urbanisme indiquent que ce projet de type «Eco-cité», doit être un cadre devant intégrer toutes les dimensions d'une ville moderne. En somme, un «éco-quartier», marqué par le souci d'un développement durable, assis sur un ensemble de normes et de bonnes pratiques, avec ses différentes cibles, à savoir la qualité des constructions (bâtiments intelligents), l'efficience énergétique et une bonne gestion de ressources naturelles et de l'espace.

Le directeur technique du bureau d'études URBOR, Senouci Tahar, fait savoir que le nouveau PDAU, en cours d'élaboration, fait cas de cette nouvelle centralité dont a besoin le grand projet urbain d'Oran. Dans ce sens, il plaide pour «une démarche intégrée en terme d'opérations».

Pour sa part, le directeur local de l'urbanisme et de la construction, évoquant l'importance de ce nouveau pôle urbain de 1.300 ha, explique le bien-fondé de la démarche technique et scientifique actuelle dans l'élaboration de ce projet d'études de nouvelle-ville d'Oran.

Pour lui, les signes annonciateurs d'une réelle prise en main sont palpables, en témoignent les projets de travaux publics en cours, pour désengorger le grand projet urbain, tels que le 5ème boulevard périphérique, la bretelle devant relier le port d'Oran à l'autoroute Est-Ouest, la nouvelle aérogare, l'extension du port, le projet de métro et autres projets devant changer le visage d'El Bahia.

«Des projets qui vont certainement assurer cet équilibre urbain tant souhaité et recherché», a-t-il ajouté, en conclusion.

ILLIZI

6 nouveaux projets d'investissement depuis janvier dernier

Six nouveaux projets de développement, totalisant un volume d'investissement de 666 millions DA, ont été enregistrés durant les quatre premiers mois de l'année en cours au guichet unique décentralisé d'Ilizzi relevant de l'Agence nationale de la promotion de l'investissement (Andi), a-t-on appris des responsables de cet organisme.

Ces projets qui touchent plusieurs domaines, dont l'hôtellerie et le tourisme, le transport de marchandises et les travaux publics, devront géné-

rer plus de 110 emplois, en sus de contribuer à l'impulsion de l'action de développement dans la wilaya, a révélé le directeur du guichet unique, Mustapha Degheb.

Le même responsable a fait état d'un autre projet, en perspective, pour la réalisation d'un village touristique à Djanet, dont le promoteur a bénéficié d'une assiette foncière de la part du Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier (Calpifref). Sur un autre re-

gistre, le guichet unique décentralisé de l'Andi à Illizi a organisé des journées de sensibilisation à l'institut national spécialisé de la formation professionnelle, pour faire connaître les stagiaires des avantages et des prestations offertes par cet organisme, en plus de l'organisation d'émissions sur les ondes de la radio locale sur les missions du guichet unique dans le cadre de la promotion de l'investissement, a-t-on indiqué.

APS

AIN TEMOUCHENT

27 espèces d'oiseaux rares protégés recensés à Hassi El Ghella

Pas moins de 27 espèces d'oiseaux rares protégés ont été recensés, dernièrement, au niveau de la station de lagunage de Hassi El Ghella, un site potentiellement zone humide de la wilaya d'Ain Temouchent, a-t-on appris dimanche du chef de bureau de protection de la faune et de la flore à la conservation des forêts.

Il s'agit, entre autres, de l'échasse blanche, col vert, foulque, goéland, aigrette garzette, qui ont été dénombrés par une équipe spécialisée du Parc national de Tlemcen, a indiqué Hachemi Farid, en marge de la célébration de la journée mondiale des oiseaux migrateurs. « Il s'agit d'un véritable retour en force des oiseaux migrateurs protégés puisque plus de 1.000 volatiles ont été recensés par cette équipe », a-t-il souligné tout en signalant que la wilaya d'Ain Temouchent constitue un passage obligé de ces oiseaux entre les mois d'août et janvier.

Une première action de dénombrement, effectuée en janvier 2013 avec la même équipe, a recensé 18 espèces d'oiseaux protégés au niveau de quatre sites.

Ce sont des grèbes à cou noir, hérons cendrés, canards colverts, cigognes blanches, chevaliers guignettes et avo-



cettes, a rappelé M. Hachemi. Au total ce sont pas moins de 565 oiseaux migrateurs appartenant à ces 18 espèces protégées qui ont été comptabilisés au niveau des sites de la retenue collinaire de Ouled Kihal, station de lagunage de Hassi El Ghella, son marécage, ainsi que sa Sebkha. « Des sites potentiels pour être proposés au classement en tant que zones humides d'importance internationale selon la convention Ramsar et nous nous attelons, dès à présent, à la constitution des dossiers réglementaires dans ce sens », a-t-il ajouté.

Abréée par la station de lagunage d'Ain Larbâa, la célébration de la journée

mondiale des oiseaux migrateurs a donné lieu à l'organisation d'une conférence sur la protection de l'avifaune, à laquelle ont été invités des élèves du primaire et du moyen de la commune chef-lieu de daira d'Aïn Larbâa.

Organisée par la conservation des forêts en collaboration avec la direction de l'éducation, l'Office national d'assainissement (ONA), la Sûreté et la Gendarmerie nationales, cette journée a été marquée, également, par une exposition de différentes espèces d'oiseaux migrateurs, ainsi qu'une projection de documents sur le thème.

CHLEF

Attribution de 1 000 logements prochainement

Près de 1000 logements de différents types seront attribués à travers la wilaya de Chlef durant les prochaines semaines, apprend-on dimanche d'un responsable de l'Office local de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

L'opération d'attribution de ce lot de logements, qui en est aux dernières retouches relatives à des travaux d'aména-

gements internes et externes, concernera différentes communes de Chlef, dont celle de Oued Sly, à 8 km à l'ouest du chef lieu de wilaya, qui sera destinataire du plus grand nombre d'unités, a indiqué à l'APS M. Ahmed Taleb. Les logements (des F3) ont été dotés de toutes les commodités nécessaires pour assurer une vie décence aux citoyens, en sus des aménagements ex-

ternes consistant en des espaces verts, des aires de jeux pour les enfants et des parkings. En 2014, la wilaya de Chlef a attribué plus de 7.300 logements, dont 6.073 unités publiques locatives (LPL) et 1.173 autres pour l'éradication de l'habitat précaire, alors qu'elle avait bénéficié d'un programme total de 14.240 logements au titre du quinquennat 2010-2014.



Un total de 370 nouveaux postes budgétaires ont été mis en place dans la wilaya de Constantine en vue du recrutement d'autant d'enseignants pour la rentrée scolaire 2015-

2016, a indiqué dimanche à l'APS le directeur de l'éducation, Mohamed Bouhalil.

Les enseignants en question seront sélectionnés à l'issue du concours devant être or-

**CONSTANTINE
370 nouveaux postes budgétaires pour le secteur de l'éducation**

ganisé le 27 mai prochain, a ajouté le même responsable, précisant que ces postes sont répartis sur les paliers primaire (190 postes), secondaire (109) et moyen (71).

« Nous estimons que ces recrutements permettront d'absorber le déficit constaté dans l'ensemble des agglomérations, notamment les plus importantes comme Constantine, El Khroub et Zighoud Youcef », a encore indiqué M. Bouhalil. Les services concernés ont reçu, depuis le 22 avril

dernier, date du lancement des inscriptions au concours, plus de 3.500 dossiers de candidature pour les trois cycles de l'enseignement, a-t-il ajouté.

La prochaine rentrée scolaire sera marquée, dans la wilaya de Constantine, par la réception de douze (12) lycées, deux (2) collèges d'enseignement moyen et une école primaire, ce qui portera le parc infrastructurel dans cette wilaya à 360 écoles primaires, 110 CEM et 48 lycées.

EDUCATION

16 licenciés en langues étrangères d'Oran en soutien aux candidats du baccalauréat à Tindouf

Seize (16) jeunes titulaires de licences en langues étrangères (français et anglais) de la wilaya d'Oran ont pris, dimanche, le départ pour Tindouf pour donner des cours de soutien au profit des candidats au baccalauréat de cette wilaya du sud-ouest du pays, a-t-on appris dimanche du directeur de l'action sociale de l'Oran.

Cette opération de soutien aux élèves du sud du pays, a été initiée par le ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la Femme en collaboration avec l'Agence de développement social (ADS), a-t-il rappelé.

Décidée récemment par la ministre de la Solidarité, de la Famille et de la

Condition de la Femme, Mounia Meslem à la faveur de sa récente visite dans la wilaya d'El Oued, cette opération vise à améliorer le niveau des élèves de la classe de terminale qui ont un niveau inférieur à la moyenne, en terme de maîtrise de ses deux langues étrangères, a-t-il ajouté.

Une réception a été organisée, samedi après-midi, au siège de la direction de l'action sociale de la wilaya, en l'honneur de ces volontaires, qui ont bénéficié récemment de contrats de travail dans le cadre des dispositifs de l'emploi des jeunes diplômés, a-t-on indiqué de même source.

AIN ABESSA (SÉTIF) : OPÉRATION «PORTS ET BARRAGES BLEUS»**Une initiative fortement appréciée**

De Sétif : Azzeddine Tiouri.

La direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Sétif, a organisé, samedi dernier, l'opération intitulée "Ports et barrages bleus", au niveau de la retenue collinaire Zairi de la station d'expérimentation spécialisée dans le domaine de l'aquaculture et de la pêche continentale, située dans la commune d'El Ouricia. Cette sortie organisée en collaboration avec la chambre inter-wilaya de la pêche et de l'aquaculture et le centre national de recherche et développement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, a drainé la grande foule composée de familles et de beaucoup de jeunes et d'enfants.

Cette opération, la troisième du genre sur le plan national et la première dans la wilaya, s'inscrit, nous dit-on, dans le cadre de l'opération nationale " Ports et barrages bleus" sous le thème "Ensemble pour une pêche et une aquaculture productives et durable", élargie cette année pour couvrir et intéresser aussi les barrages et les retenues collinaires au niveau de toutes les régions, à l'intérieur du pays. Elle a été organisée avec la participation des secteurs en relation avec le secteur de l'aquaculture, comme les ressources en eau, l'environnement, le tourisme, les forêts, la jeunesse et des sports, ainsi que des associations de la société civile et des Scouts musulmans algériens.

L'objectif principal de cette opération est la préparation de la campagne nationale d'ensemencement des plans d'eau, menée avec le centre national de recherche et de développement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. Cette campagne concerne les différents plans d'eau au niveau national, où il est attendu pour cette année, la production d'environ 10 millions de larves de poisson au niveau de la station d'expérimentation dans l'aquaculture et de la pêche continentale.

Afin de réussir cette opération, la direction de la pêche, en collaboration avec ses partenaires, a tracé un programme diversifié, comprenant l'organisation d'une exposition de posters, des travaux de recherche réalisés par les étudiants, des équipements de pêche continentale et ce, avec la participation de plusieurs secteurs de la vie active.

La commune d'El Ouricia, distante d'une vingtaine de km au nord du chef-lieu de la wilaya Sétif, a participé aussi aux moyens nécessaires relatifs à cette manifestation et la mise à la disposition de deux équipes de l'établissement d'Algérie blanche. C'est ainsi qu'il a été programmé des exercices de sauvetage et de secourisme effectués par les éléments de la Protection civile au niveau du plan d'eau de la retenue Zairi, en plus d'une opération de nettoyage avec la participation efficace de l'entreprise Algérie blanche, et la société de gestion des centres d'enfoncement technique (Eco set), où il a été décidé de mettre en place des conteneurs pour la collecte des déchets de façon permanente et qui sera élargie dans un proche avenir sur les plans d'eau les plus fréquentés par les familles et les amateurs de la pêche récréative et de loisirs.

Des démonstrations de la pêche récréative, une visite guidée à la station d'expérimentation et à l'assistance d'une opération de reproduction artificielle des poissons d'eau douce ont été organisées sur place. Toutes les conditions matérielles ont été réunies pour la réussite de cette première sortie sur site inédite, dont l'initiative a été fortement appréciée et saluée.

PROTECTION CIVIL

2.360 interventions en 24 h

Durant la période du 09 au 10 Mai 2015 arrêté ce matin à 08H 00, Les unités de la protection civile ont enregistré 2360 interventions, dans les différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestique, évacuation sanitaire extinction d'incendies, Dispositif de sécurité etc.

Plusieurs accidents de la circulation ont été enregistrés durant cette période dont 07 les plus mortelles ayant causé le décès à 02 personnes sur les lieux d'accidents et 40 autres blessés, traitées par nos secours, puis évacuées vers les structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de M'sila avec 01 personne décédée et 12 autres blessées suite à 02 accidents de la circulation. Par ailleurs, 04 cas de décès par noyade ont été enregistrés durant la même période au niveau des vilayats de : el Tarf avec 01 personne décédé noyé en mer au niveau de la plage de Messida dans la commune de Souarekh et une 01 autre personne noyée décédée dans un oued au lieu dit el Remila , commune d'el Asfour même wilaya , pour la wilaya de Medea 01 personne décédée noyée dans une retenue collinaire au lieu dit sidi mahieddine commune Sidi Naamane , à Setif 01 personne est décédé noyée dans un oued au lieu dit el Bared ,commune de Tizi N'bchar. Les opérations de repêchage et l'évacuation des victimes vers hôpitaux ont été effectuées par les éléments de la protection civile. A noter, l'intervention de nos secours pour l'extinction de 02 incendies urbain et divers au niveau des vilayats de Batna et el oued , ces incendies ont causé 05 personnes brûlées à différents degrés au niveau de la wilaya de Batna , suite à un incendie déclaré dans une habitation au lieu dit erriche commune d'el Maader , les victimes ont été pris en charge par nos secours puis transférées vers l'hôpital local pour recevoir les soins nécessaires .

2 morts et 40 blessés en 24 heures

Deux personnes (2) sont mortes et 40 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, selon un bilan établi dimanche par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'Sila avec une personne décédée et douze (12) autres blessées dans deux accidents de la route. Par ailleurs, quatre personnes sont mortes noyées durant la même période au niveau des wilayas d'El Tarf, Médéa et Sétif. Ainsi, à El-Tarf, une personne est morte noyée en mer au niveau de la plage de Messida et une autre décédée dans un oued au lieu dit El Remila, alors que dans la wilaya de Médéa, une personne est décédée noyée dans une retenue collinaire au lieu dit Sidi Mahieddine dans la commune de Sidi Naamane. A Sétif, une autre personne est morte noyée dans un oued au lieu dit El Bared dans la commune de Tizi N'bchar. D'autre part, des éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de deux incendies urbains et divers dans les vilayats de Batna et El-Oued, précise la même source.

26 blessés dans un accident de la circulation à Achâacha

Vingt six personnes, dont 24 collégiens, ont été blessées, dimanche, suite à une collision entre un bus et un véhicule léger survenue dans la commune d'Achâacha (90 kms à l'Est de Mostaganem), a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la protection civile. L'accident s'est produit sur la RN 11, lorsqu'un bus transportant des collégiens devant subir les épreuves du BEM sportif, est entré en collision avec un véhicule touristique roulant dans le sens inverse. Le bus venant de la localité d'Ouled Boughalem se dirigeait vers la commune de Khadra, a-t-on précisé.

Les victimes, souffrant de blessures légères, ont été dirigées vers les UMC de l'hôpital d'Achâacha pour recevoir les soins nécessaires, indique-t-on de même source. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.

APS

GUÉ DE CONSTANTINE

15 ans de prison pour homicide volontaire

Le tribunal criminel a rendu son verdict : Kamel écope de 15 ans de prison pour homicide volontaire sur la personne de son ami. Ce jour-là Kamel décide de récupérer l'argent qui lui doit la victime. Mohamed a contracté auprès de son ami une dette de 30 000DA. Le coupable aurait un énième rendez-vous avec Mohamed afin de récupérer son dû.

A.Ferrag

Malheureusement, comme à l'accoutumé, il n'avait pas la somme sur lui. Une dispute violente éclate entre les deux amis. Mohamed, aveuglé par la colère, tire de sa poche un couteau et lui assène plusieurs coups. Kamel sera arrêté, écourté et inculpé pour homicide volontaire. Il comparait devant un tribunal criminel d'Alger, en ce mois de mai 2015. A la barre l'accusé reconnaît ses faits. Le juge lui rappelle son crime.

-Monsieur le président, je n'ai jamais eu l'intention de tuer mon ami, je ne voulais que le corriger, mon but c'était uniquement de lui donner une bonne correction.

-Oui, mais voilà, vous l'avez tué.



-C'est la victime qui s'en est prise à moi. J'étais en situation de légitime défense.

-Vous auriez pu lui éviter le pire, mais, au lieu de cela, vous l'avez lâchement assassiné.

-Monsieur le président, je voulais me défendre ! Je ne suis pas un assassin c'était un cas de légitime défense, je ne pouvais tout de même pas rester là passif face à un homme qui voulait ma mort ! j'ai sorti, à mon tour, un couteau que j'ai toujours sur moi afin de me défendre en cas d'agression, sait-on jamais, je lui ai alors asséné à mon tour plusieurs coups de couteau avant de prendre la fuite.

Dans un long réquisitoire, le représentant du ministère public, met en exergue la gravité des faits et requiert une peine de 22 ans de prison

à l'encontre du mis en cause.

L'avocat de la défense intervient à son tour : « Mon client a reconnu son acte, il ne voulait pas tuer son ami, Kamel étant en situation de légitime défense, je demande en conséquence de lui accorder les circonstances atténuantes ».

Après les délibérations, le président reprend le dossier de Kamel sur son enquête sociale qui le classe non buveur, travailleur honnête et sans antécédent judiciaire, mais les indices sont là et confirment le délit qui lui est reproché. Ainsi, le verdict final prononcé contre Kamel est 15 ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire.

AIN TEMOUCHENT :

Un incendie détruit 7 magasins du nouveau centre commercial de Hammam Bouhadjar

Un incendie s'est déclaré, dimanche, au nouveau centre commercial de Hammam Bouhadjar (22 km d'Aïn Temouchent), détruisant sept magasins sur les 17 touchés par les flammes, a-t-on appris, auprès des services de la protection civile de la wilaya. L'intervention des éléments de la protection civile a per-

mis de maîtriser l'incendie, signalé à 7 h 30 du matin, au niveau de cette structure commerciale, située en face de la poste de la ville des thermes et qui compte au total 54 magasins, indique-t-on. Pas moins de 37 magasins ont été sauvés, précise-t-on. Cet espace commercial, réalisé dans le cadre de la lutte contre le

commerce informel, était spécialisé dans la vente de produits textiles et autres habits inflammables, d'où les importants dégâts enregistrés sur place, ajoute-t-on de même source, signalé qu'aucun dégât humain n'a été déploré. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité pour déterminer les causes de ce sinistre.

KHENCHELA :

Sensibilisation aux risques d'intoxications et d'envenimations scorponiques

Une semaine d'information et de sensibilisation aux risques liés aux intoxications alimentaires et aux envenimations scorponiques durant l'été a été lancée, samedi à Khenchela, par la direction de wilaya de la protection civile (DPC), a-t-on constaté. Un riche programme a été tracé pour cette action de prévention qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain avec le concours des directions de l'éducation, du commerce et de la formation professionnelle, pour cibler toutes les couches de la société, a précisé le responsable de la communication de la DPC, Adel Messaâdia.

L'opération a donné lieu à l'organisation d'une caravane qui sillonnera l'ensemble des daïras de la wilaya de Khenchela pour se rendre, notamment,

dans les établissements scolaires des trois paliers et dans les centres de formation professionnelle, a ajouté le même responsable. Les animateurs de cette action prodigueront des conseils de vigilance au moment de l'achat et de la consommation de denrées périssables par temps chaud et renseigneront sur la conduite à tenir en cas de piqûre de scorpion, tout en veillant à « inculquer une culture de la prévention », a encore indiqué M. Messaâdia.

Les habitants des zones rurales de la wilaya de Khenchela, en particulier ceux vivant dans la partie sud du territoire, dite « saharienne » sont particulièrement exposés aux piqûres de scorpion, cet arachnide étant très répandu dans cette zone aride.

BORDJ BOU ARRERIDJ :

Les villageois d'El Belj bloquent le siège de l'APC d'El Kseur

Plusieurs dizaines de villageois des habitants du village El Belj, dans la commune d'El Kseur, 25 kilomètres du chef lieu de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, ont bloqué, hier, le siège de l'APC, pour réclamer plus d'aides au logement rural.

Pour les autorités locales toutes les demandes qui répondent aux critères ont été satisfaites « La loi est claire, celui qui n'a pas d'acte de propriété de terrain ne peut pas bénéficier de l'aide », dira le P/APC.

M.B.

Les villageois d'Ouled Sidi Moussa bloquent le CW42

Une centaine de citoyens du village d'Ouled Sidi Moussa, dans la commune de Bordj Ghedir, 25 kilomètres au sud-est de Bordj Bou Arreridj, ont bloqué le CW42, reliant leur commune au chef lieu de la wilaya, hier, empêchant toute circulation sur ce tronçon. Les protestataires en colère réclamaient la finition des travaux de la route qui mène à leur village. L'autre facteur qui a soulevé le courroux de ces villageois a trait à leurs mauvaises conditions de vie, à travers notamment les retards enregistrés dans l'opération d'aménagement de l'oued et la décharge publique.

M.B.

SÉISME AU NÉPAL

Le bilan ne dépassera pas 10 000 morts

Le bilan du séisme dévastateur qui a frappé le Népal ne dépassera pas les dix-mille morts, a déclaré dimanche le ministre népalais de la Santé et de la Population, Khagoraj Adhikari.



«Le bilan total sera d'environ 8 000 à 9 000 morts», a annoncé M. Adhikari, précisant que «si le séisme avait eu lieu dans la nuit ou pendant une journée de travail, la catastrophe aurait fait plus de morts».

Le bilan du tremblement de terre dévastateur du 25 avril au Népal a grimpé à

8.413 morts et 17.576 blessés, avait rapporté jeudi le ministère de l'Intérieur dans sa dernière mise à jour. La société népalaise de la Croix-Rouge a publié samedi les derniers chiffres actualisés, annonçant que 7 885 personnes avaient été tuées et 16 958 autres blessées dans le séisme.

FUSILLADE EN SUISSE: 5 morts

La fusillade survenue samedi soir à Würenlingen, dans le nord de la Suisse a fait cinq morts, dont l'auteur des coups de feu, a indiqué dimanche une source policière, soulignant que l'enquête s'orientait vers un drame «relationnel».

Ces personnes ont été tuées dans une fusillade survenue dans la nuit de samedi à dimanche à Würenlingen dans le canton d'Argovie.

Au cours d'une conférence de presse, le commandant Michael Leutpold, chef de la police cantonale d'Argovie a déclaré qu'il s'agissait «d'un bilan définitif» et que l'enquête s'orientait vers un drame «relationnel».

Nous avons écarté la piste terroriste», a ajouté le policier, en précisant que toutes les personnes impliquées étaient des Suisses.

Selon les enquêteurs, l'auteur des coups de feu est un Suisse de 36 ans, père de 3 enfants, qui s'est ensuite suicidé. L'homme s'est d'abord rendu dans une première maison du lotissement où s'est déroulé le drame, et y a tué deux hommes de 58 et 32 ans et une femme de 57 ans. Selon la police, il s'agissait des beaux-parents et du beau-frère du tireur.

Il a ensuite pris la direction d'une autre maison et a abattu un homme de 46 ans. Il s'est finalement suicidé. La police avait indiqué auparavant que que les causes de cette fusillade étaient inconnues. Des voisins ont entendu des coups de feu samedi peu après 23h00 et ont alarmé la police. Celle-ci a découvert plusieurs corps sans vie à l'air libre et dans un immeuble. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de ce drame.

INDONÉSIE : 500 migrants secourus au large de la province d'Aceh

Près de 500 migrants en provenance de Birmanie et du Bangladesh ont été secourus dimanche par les autorités indonésiennes au large de la province d'Aceh, dans le nord-ouest du pays, ont indiqué des responsables.

«Nous avons été prévenus par des pêcheurs que des boat people étaient en difficulté en mer au nord d'Aceh», a affirmé le responsable des services de secours provinciaux. Budianwan.

«Nous avons dépêché des équipes sur place et secouru 469 migrants, des

Rohingyas de Birmanie et des Bangladais», a-t-il précisé, ajoutant que parmi les migrants il y avait «des femmes et des enfants».

Le responsable a assuré que tous les migrants étaient sains et saufs et qu'ils seraient conduits dans un centre de rétention dans le nord de la province d'Aceh.

Selon un autre secouriste, Darsa, 83 femmes et 41 enfants se trouvaient à bord de l'embarcation de fortune. «Certains des migrants ne se portaient pas très bien et nécessitaient des soins médicaux», a-t-il souligné. Des dizaines de milliers de candidats à l'exil tentent chaque année de fuir la zone frontalière entre Birmanie et Bangladesh pour fuir la pauvreté au Bangladesh ou les persécutions dans le cas des Rohingyas de Birmanie.

Quelque 25.000 Rohingyas et Bangladais ont pris la mer pour émigrer par l'intermédiaire de passeurs entre janvier et mars de cette année - presque le double par rapport à l'an dernier, d'après un rapport du Haut commissariat aux réfugiés (HCR).

Un vol de la Malaysia Airlines à destination de Colombo fait demi-tour



Un vol de la Malaysia Airlines à destination de Colombo au Sri-Lanka a fait demi-tour dimanche matin peu après avoir décollé, ont montré les sites de suivi de vol. Selon Flightradar24, le vol Malaysia Airlines MH79 a fait demi-tour au-dessus du détroit de Malacca peu après avoir décollé samedi soir.

«Le MH79 est en train de retourner à Kuala Lumpur après avoir brûlé 2 heures de kérosène pour réduire son poids à l'atterrissement», indiquait le site internet. «Le MH79 a atterri sans en-

combres à Kuala Lumpur. La raison de ce retour est encore inconnue pour le moment», a indiqué Flightradar24 plus tard sur Twitter. La Malaysia Airlines s'efforce de se remettre des deux catastrophes aériennes ayant touché en 2014. Le vol MH 370 a disparu le 8 mars dernier en chemin entre Kuala Lumpur et Beijing avec 239 personnes à bord, alors que le vol MH17 s'est écrasé en Ukraine le 17 juillet en chemin entre Amsterdam et Kuala Lumpur. Les 298 passagers à bord ont été tués.

INTEMPÉRIES

PHILIPPINES: Un millier d'évacués à l'approche d'un typhon

Plus de 1.200 personnes ont été évacuées à l'approche du typhon Noul dans le Nord des Philippines, où les autorités ont mis en garde dimanche contre les risques d'inondations, de glissements de terrains et de vagues géantes.

Le typhon avait légèrement ralenti sa course dimanche matin, à 17 km/h mais s'est renforcé, avec des vents soufflant en rafales de 205 km/h, en approchant la partie septentrionale de l'île principale de Luzon, a expliqué Esperanza Cayanan, directrice de la division de la surveillance météorologique du gouvernement. La tempête, qui se trouvait à environ 140 km au nord-est de la province de Cagayan, devrait toucher terre dans l'après-midi ou la soirée.

A titre préventif, plus de 1.200 personnes ont été évacuées dans les zones qui risquent d'être touchées par Noul, a dit Mina Marasigan, porte-parole du Conseil national de la gestion des catastrophes.

«Certaines régions pourraient connaître des glissements de terrain, d'autres des inondations soudaines. Des régions côtières peuvent être touchées par des vagues allant jusqu'à 1,5 mètre de haut», a-t-elle déclaré. Parallèlement, plusieurs centaines de personnes vivant dans un hameau situé au pied du volcan Bulusan, dans le Sud de Luzon, ont également été évacuées. Les autorités craignent que les pluies ne se mêlent aux cendres accumulées sur les flancs du volcan et ne provoquent des glissements de terrain. Les liaisons maritimes par ferry ont été suspendues par précaution dans les zones à risques de même que certains vols intérieurs.

TORNADES : Un mort et un blessé grave au Texas

Une personne a été tuée et une autre grièvement blessée dans des tornades qui ont frappé samedi l'Etat du Texas, rapporte la chaîne de TV d'information en continu +CNN+.

Le violent orage a fait un mort et un blessé grave, a précisé la chaîne américaine citant le chef des sapeurs-pompiers de la petite ville de Cisco.

Au moins deux tornades ont frappé cet Etat du sud-ouest, qui a été placé en alerte aux orages violents par le service de météorologie nationale (National Weather Service). Le risque pour la région des grandes plaines a, en revanche, été rétrogradé, indique-t-on de même source. La tornade qui a touché en fin d'après-midi Cisco a endommagé en outre plusieurs maisons, a poursuivi +CNN+, citant un autre sapeur-pompier. Cependant, poursuit la même source, «il est encore trop tôt pour évaluer l'étendue des dégâts».

Une deuxième tornade a touché la petite ville de Burk Burnett. Samedi en fin d'après midi le «National Weather Service» a émis un bulletin d'alerte à la tornade dans six Etats : l'Arkansas, le Colorado, le Kansas, le Nebraska, l'Oklahoma et le Texas. Les Etats-Unis reste le pays le plus touché par ces tourbillons de vent extrêmement violents qui surviennent généralement au printemps.

APS

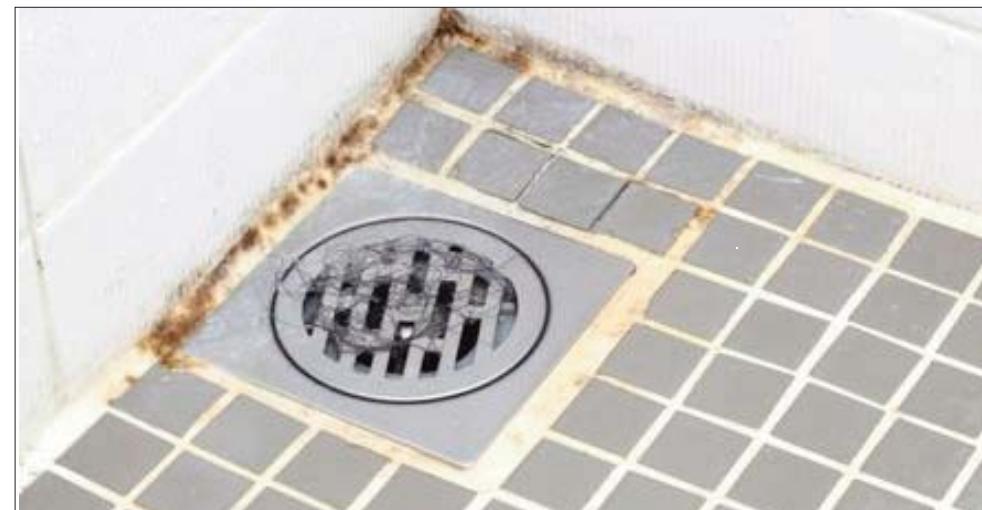
ALLERGIES : attention aux moisissures !

En plus d'être allergènes, les moisissures peuvent aussi s'avérer toxiques. Il est donc essentiel de lutter contre. Pour se faire, le premier ennemi à combattre est l'humidité.

Les moisissures sont des champignons microscopiques présents dans la nature. Il en existe des milliers d'espèces : vertes, noires, roses, blanches... Elles se reproduisent en générant des spores qui peuvent se disperser dans l'air, mais aussi être importées dans nos logements via la fourrure d'un animal ou sur nos vêtements. Comme les pollens, elles constituent un élément important de la poussière de maison, mais elles ne commencent à gêner ses occupants que lorsqu'elles entrent dans les espaces de vie, en formant des colonies. Ce qui se produit à chaque fois qu'elles trouvent de l'humidité. Lorsqu'elles se développent ainsi de façon importante, certaines personnes deviennent allergiques aux particules qu'elles répandent dans l'air ambiant, notamment l'été. « Une réaction que l'on confond parfois avec le rhume des fous », souligne le Dr Silcret-Grieu. Mais repérer des taches noirâtres autour de la baignoire, des fenêtres, sur les murs, les plafonds, les tapis, le linge, ou encore la simple odeur de mois caractéristique devrait mettre la puce à l'oreille. « C'est un vrai fléau », insiste Chrisbelle Speyer, conseillère en environnement intérieur, qui exerce pourtant à Marseille, région censée être sèche !

Une menace, pas seulement pour les allergiques !

Non seulement, on peut développer une allergie à ces micro-organismes mais, en plus, certaines moisissures noires produisent des toxines qui peuvent rendre n'importe qui malade : symptômes s'apparentant à un rhume (éternuements, congestion des sinus), toux persistante, irritation de la peau et des yeux, mais aussi maux de tête, maux de ventre, nausées, vo-



missemments, jusqu'à des problèmes respiratoires graves pour les personnes les plus fragiles (nourrissons et personnes âgées, asthmatiques ou cardiaques, ou encore dont le système immunitaire est affaibli). D'où la nécessité de les traquer sans pitié.

Comment se débarrasser de l'humidité ?

Pour éviter les moisissures, il faut lutter contre l'humidité. Celle-ci est naturellement produite par les activités quotidiennes — respiration humaine, bain, douche, lessive, cuisson — et facile à repérer par la présence

régulière de buée sur les fenêtres ou sur les murs. Si l'on ne l'évacue pas correctement, elle suffit à générer des moisissures.

Mais quelques mesures simples évitent ce fléau : poser une hotte aspirante dans la cuisine, se garder autant que possible de sécher la lessive à l'intérieur et, surtout, aérer les pièces suffisamment : 15 minutes minimum chaque jour, hiver comme été. Autres petites mesures salutaires : décoller légèrement les meubles des murs et aérer les vêtements longtemps stockés. Auréoles sur les murs, papier peint qui gondole, peinture qui cloque peuvent malheureusement indiquer des infiltrations d'eau plus importantes (ainsi que la présence de moisissures dissimulées derrière les matériaux). Cette fois, pour venir à bout, il ne suffit pas de frotter avec de l'eau de Javel et de bien sécher ensuite, comme pour le tour du bac de douche. Il est indispensable d'en identifier l'origine. Remontée par le sol, tuiles cassées, salpêtre ? Il peut être judicieux de faire appel à un artisan spécialisé de l'humidité avant de se lancer dans des achats importants (déshumidificateur, extracteur d'air, etc.). Une fois identifiée la source du problème, ce professionnel conseillera sur les travaux à entreprendre — réparations, isolation par l'extérieur, installation d'un système de circulation d'air, etc. — sans trop tarder.

AUTOMÉDICATION : QUI DOIT L'ÉVITER ?



Si la sensibilité individuelle à un médicament n'est pas prévisible, certaines personnes courront davantage de risques d'être victimes des effets délétères de certaines substances actives.

Chez la femme enceinte, la question des dangers potentiels se pose à double titre : pour elle-même mais aussi pour le bébé, qui reçoit la grande majorité des médicaments qu'elle absorbe à travers le placenta, avec des risques pour sa santé, et même pour sa survie. L'éventualité d'une atteinte grave est plus grande durant le premier trimestre, mais certains médicaments peuvent nuire à l'enfant jusqu'à

sa naissance. D'où la nécessité pour une femme enceinte de ne pas prendre autre chose qu'un peu de paracétamol sans demander l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien. La même prudence est de règle durant l'allaitement : bébé tête les médicaments alors que son foie et ses reins ne sont pas encore très performants pour les éliminer.

Face au médicament, un organisme d'enfant reste fragile. Ainsi, chez le nouveau-né, la vidange gastrique se fait en 1 h 30 au lieu de 1 heure.

« On ne devrait jamais pratiquer l'automédication car ils consultent souvent leur médecin. Environ un tiers y recourent cependant. » Or, avec l'âge, le

foie et les reins assurent moins bien leur fonction d'élimination des déchets, entraînant une accumulation des produits dans l'organisme, ce qui peut provoquer des incidents », rappelait le Dr Gabriel Abitbol, médecin généraliste et gériatre, lors de la conférence de presse MedSecure, en janvier 2013. Premiers consommateurs de médicaments, les plus de 65 ans sont aussi les plus touchés par les accidents liés aux cumuls des effets secondaires et aux interactions entre les produits.

Le problème est identique pour les patients traités pour une maladie chronique, même quand ils sont plus jeunes.

ENFANTS SURDOUÉS : ON SAIT POURQUOI ILS NE RÉUSSISSENT PAS TOUS À L'ÉCOLE

Grâce à des IRM, des chercheurs lyonnais ont réussi à expliquer pourquoi certains enfants surdoués réussissaient à l'école tandis que d'autres non. Ils ont identifié deux profils différents, résultant des tests de QI et de leurs connections cérébrales. Comment expliquer que certains enfants surdoués réussissent brillamment à l'école alors que d'autres ont plus de difficulté à s'intégrer au système scolaire ? C'est cette question que se sont posés trois chercheurs, exerçant notamment au CHU et au Centre d'imagerie du vivant de Lyon. Pour y répondre, Fanny Nusbaum, Olivier Revol et Dominic Sappey-Martinier se sont lancés dans une étude d'observation du cerveau des enfants dits « à haut potentiel », au Quotient intellectuel (QI) supérieur à la moyenne.

Les chercheurs ont recruté 80 enfants de 8 à 12 ans, et leur ont fait passer des tests de QI et des tests comportementaux. Une fois les résultats obtenus, les enfants ont été répartis en quatre groupes : ceux au QI dit « normal » constituant le groupe contrôle, ceux au QI élevé homogène, ceux au QI élevé hétérogène et enfin les enfants souffrant de déficit d'attention (TDA). Le test de QI pour les enfants présente en effet quatre types d'indices, ainsi le QI de l'enfant est dit homogène lorsque les scores sont élevés pour tous les indices, alors qu'il est hétérogène si des écarts importants sont constatés entre les indices. Par la suite, de nouveaux tests ont été effectués, cette fois-ci accompagnés d'une IRM fonctionnelle, permettant d'enregistrer des images alors que le cerveau est en activité de réflexion.

Les « laminaires » déductifs contre les « complexes » intuitifs

Les observations ont alors montré que les deux profils distingués de surdoués étaient aussi observables au niveau du cerveau. Les enfants surdoués à QI homogène sont en effet à profil « laminaire », et n'ont pas de difficultés scolaires. Les enfants à QI hétérogène sont à profil « complexe » et plus souvent en échec scolaire. En vérité, ces derniers souffrent d'un décalage entre la sphère intellectuelle très mature et la sphère émotionnelle plus fragile. Chez les complexes, les zones cérébrales liées à la gestion des conflits seraient moins actives, ainsi agiraient-ils de façon plus intuitive. A l'inverse, les profils laminaires auraient une plus grande connectivité cérébrale, ce qui leur donnerait une meilleure adaptabilité et un comportement déductif plus prononcé. Si ces résultats sont encore préliminaires puisque l'étude n'est pas terminée, ils pourraient déjà permettre de mieux comprendre et d'accompagner davantage les enfants surdoués à l'école. Les profils complexes nécessiteraient ainsi une pédagogie toute particulière afin de leur apprendre à intégrer le raisonnement déductif qu'ils peinent à mettre en place.

CANCER : CONSEILS POUR LIMITER LES RISQUES EN CUISINE

Il est bien évident qu'il faut favoriser certains aliments si l'on veut se prémunir des cancers. Mais les modes de cuissons et les ustensiles de cuisine peuvent aussi jouer un rôle. Y a-t-il différentes qualités de cuisson ?



Une bonne cuisson c'est une cuisson qui :

conserve au maximum les nutriments et micronutriments des aliments, et donc de potentiels agents anti cancer.

n'entraîne pas la formation de molécules toxiques et potentiellement cancérogènes.

préserve les saveurs et les couleurs.

A éviter

Le barbecue traditionnel entraîne la formation de composés chimiques dont certains, comme les hydrocarbures aromatiques

polycycliques (HAP), ont des propriétés cancérogènes. Toutefois, il est possible de limiter ce risque en prenant quelques précautions afin que les aliments ne soient pas au contact direct de la flamme :

Régler la hauteur de cuisson à au moins 10 cm des braises ou opter pour un barbecue vertical,

Recouvrir le foyer d'un léger tapis de cendres,

Retirer le gras apparent des viandes.

Le micro-ondes, car les aliments y perdent une grande partie de leurs nutriments, dont certains aux vertus préventives du

cancer. Cette cuisson entraîne par ailleurs l'oxydation de certaines graisses, sources de radicaux libres.

La friture qui détruit les nutriments des aliments et génère des substances cancérogènes.

A privilégier

La cuisson à la vapeur.

La cuisson en papillote dans du papier sulfurisé (et non dans du papier aluminium).

La cuisson lente au four, en cocotte, en tajine.

Faut-il prendre aussi des pré-

cautions avec les ustensiles de cuisine ?

« En matière de prévention anti cancer, il faut non seulement faire attention aux aliments, mais aussi à leurs contenants », insiste le Dr Laurent Chevallier.

Le PTFE (ou polytétrafluoroéthylène, plus connu sous la marque déposée Teflon) est un revêtement antiadhésif qui requiert l'utilisation du PFOA, une substance classée parmi les perturbateurs endocriniens. D'ici 2015, il devrait disparaître de la circulation, mais dès à présent, mieux vaut remplacer ses poèles et casseroles antiadhésives par de l'Inox ou de la céramique (aux normes françaises) et ses plats à tartre par leur version en verre.

Certains plastiques contiennent du bisphénol A ou des phthalates qui sont des perturbateurs endocriniens et, à ce titre, cancérogènes. En attendant 2015, date à laquelle ces plastiques devraient eux aussi disparaître du marché, voici les recommandations du Dr Laurent Chevallier :

Ne pas chauffer les plastiques alimentaires.

Ne pas choisir des aliments qui ont séjourné longtemps dans du plastique.

Préférer les conserves en verre plutôt qu'en fer (présence d'un film en plastique à l'intérieur), les boissons en bouteille en verre plutôt qu'en canette.

Éviter les plastiques dont le chiffre, dans le triangle qui les identifie, est un 3, un 6 ou un 7.

Éviter de réchauffer les aliments avec du film étirable.

LE SPORT AIDE-T-IL VRAIMENT À RESTER EN BONNE SANTÉ ?

Faire un peu de sport est le meilleur moyen de se protéger des maladies cardiovasculaires et de stabiliser son poids. Mais la pratique trop intense d'une activité physique peut à contrario être néfaste pour la santé.

Faire du sport permet d'acquérir une bonne condition physique et de prévenir certaines maladies comme l'ostéoporose, les lombalgies et les problèmes de surcharge pondérale. C'est également une excellente soupape pour évacuer le stress et plus globalement ressentir un état de bien-être. Pour rester au top de sa forme et éloigner les risques liés à la sédentarité

(notamment les maladies cardiovasculaires), trois heures (ou séances) par semaine sont recommandées. Mais, s'il est impératif de faire un minimum de sport pour rester en bonne santé, il est en revanche contre-indiqué d'en faire trop. « Au-delà de 10 heures hebdomadaires, le sportif s'expose à des lésions musculaires, a fortiori s'il ne s'étire pas ou s'hydrate mal », prévient le Dr Marie-Carol Paruit, médecin du sport. La spécialiste insiste également sur la nécessité de consulter au moindre signe fonctionnel (essoufflement, palpitations, douleur thoracique...).



Ouverture des deuxièmes journées théâtrales de l'Ismas



La pièce de théâtre «Ennas Edayā» (La moitié perdue), une longue conversation tout en déchirément et en découverte de soi entre un brillant intellectuel, sa mémoire et sa conscience, mise en scène par Merouane Mansouri, a été présentée samedi à Alger par l'association des «artistes libres» d'Azzaba.

Cette pièce qui avait remporté en décembre dernier, à Mila, le «Milo d'argent» des journées internationales du théâtre expérimental a été la première d'un programme de douze œuvres prévues dans le cadre des secondes journées théâtrales organisées par l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas) et qui se poursuivront jusqu'au 16 mai au siège de l'institut.

Sur la scène du petit théâtre deux comédiens de la troupe ont présenté une pièce dans un registre trag-comique mettant en scène un intellectuel désenparé et dépressif, déçu d'avoir voué sa vie à des idéaux et objectifs inaccessibles, rattrapé par son passé qu'il avait enfoui jusqu'à en oublier l'existence.

Deux jeunes comédiens ont captivé, durant 70 mn, les quelques étudiants de l'institut présents à la représentation par des échanges aussi drôles que violents à la redécouverte d'une enfance perturbée et d'un passé d'étudiant rempli d'idéaux jamais atteints et d'échecs amoureux dans un décor minimaliste ne desservant pas tous les aspects de la pièce écrite par le metteur en scène lui-même.

Dédicacé à la création théâtrale, cet événement est ouvert au public et propose la scène de l'Ismas aux théâtres régionaux, aux coopératives et aux associations artistiques ainsi qu'aux productions des étudiants de l'institut.

Au programme de ces journées des adaptations de textes du dramaturge Abdelkader Alloula dont «Kadour lefhami», produite par le théâtre régional de Bejaia, seront présentées au public en plus de la participation de metteurs en scène confirmés à l'instar de Djamel Abdi, Mohamed Islam Abbes ou encore Hachroun El Kilani.

Les étudiants de l'Ismas présenteront pour leur part une adaptation de «Mademoiselle Julie» du dramaturge suédois Auguste Strindberg. La troupe de théâtre amateur de Tamansasset prendra également part à la manifestation.

Inaugurées samedi, les deuxièmes journées théâtrales de l'Ismas se poursuivront jusqu'au 16 mai au théâtre de l'institut avec une dizaine de représentations au programme en plus de débats et de rencontres thématiques.

APS

AFFICHES ET PHOTOGRAPHIES DU THÉÂTRE DE CONSTANTINE : Sublime voyage à travers 40 ans de créativité

Les nombreux visiteurs d'une exposition d'affiches et de photographies de scène dédiée aux productions du Théâtre régional de Constantine (TRC) sont invités, à un passionnant voyage à travers 40 ans de créativité.

Par Moza Daghiche

Organisée dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», l'exposition qui se tient depuis quelques jours dans le hall du TRC, un haut lieu de la culture, entièrement rénové et élégamment relooké, immortalise le cheminement du 4ème art sur le Vieux Rocher, éveille le goût pour l'art du spectacle sur les planches.

Renvoyant à des succès retentissants, la collection remonte le temps et rappelle que cet endroit mythique et ensorcelleur où chaque soirée de spectacle était un événement dans une cité qui s'obstine à défendre son art et sa mémoire.

La collection du TRC, quand l'art s'affiche

Dans le hall du TRC, les murs semblent résonner encore des éclats de voix des grandes actrices et des grands acteurs qui se sont succédé sur les planches de ce théâtre. La collection d'affiches annonçant des pièces théâtrales, des photographies de scène ornant les lieux, des centaines de portraits d'artistes et des costumes, plongent le visiteur dans l'effervescence et le dynamisme qui ont de tout temps caractérisé le théâtre de Constantine. A commencer par la pièce «Hasna et Hassan», écrite par le regretté Mohamed Benguettaf et mise en scène par Sid-Ahmed Agoumi, qui avait ouvert le bal des productions du TRC, en 1974, juste après son élévation au rang de théâtre régional. Souvenir impérissable, la photo de scène de «Hasna et Hassan» capture Sonia Mekkioui, Aissa Reddafi, Noureddine Bechekri, Fatima Hellilou, Djamel Dekkar, Ouahid Bouleikrafi, Mayssa, Abdelhamid Ramdani et Mohamed Fellag.

Le cliché de scène de la pièce «Hada Idjib Hada», montée en 1976 et mise en scène



par Amar Mohcen avec, à l'affiche, Yamina Djelloul, Zoubir Izem, Hassen Benzerari et tant d'autres, revoit à la première expérience de l'écriture collective des textes, initiée par l'équipe du TRC.

Dans une ambiance très «prenante» et un décor évocateur, l'histoire du 4ème art dans l'antique Cirta est aussi racontée avec des photographies de scène de la pièce «Rih Samsar», une autre création collective produite en 1977, mise en scène par Amar Mohcen, et qui transporte le TRC et son équipe, Allaoua Zermani, Hacene Boubriou, Antar Hellal et tant d'autres, au sommet de la gloire. Les affiches «El Kounou qua nass» produite en 1978, mise en scène par Abdelhamid Hababti, et «Elli mout ma ifout», écrite Issam Mahfoud et montée pour les planches par Abdelhamid Benguettaf et misse en scène par Amar Mohcen, et le trio Hellilou-Dehimi-Djelloul avait impressionné, subjugué et ému.

Alors que l'effervescence de la découverte des secrets de «fabrication» de l'art et du rêve collectif, l'invité flâneur immobilisé invariably devant les photographies de

La collection du TRC, au cœur d'une ambiance gouraïelleuse

La découverte des secrets de «fabrication» de l'art et du rêve collectif, l'invité flâneur immobilisé invariably devant les photographies de

Macha et Ahcène Boubrioua. Le cliché illustre une scène «cultissime» entre Antar Hellal, Lynda Belabed et Noureddine Merouani.

Devant «Sid El Wazir» montée en 1997, écrite et mise en scène par Ahcène Boubrioua, c'est l'humour caustique algérien et la subtilité avec laquelle les situations sociales les plus compliquées étaient traitées qui reviennent à l'esprit, «titillant» la nostalgie de certains visiteurs. Vient l'affiche de «Massinissa», une pièce produite en 1999 écrite par Azzeddine Mihoubi et mise en scène par Abdelhamid Hababti, suivie d'«El Boughi» montée en 2003 avec Fatiha Soltane, Nadia Talbi, Tin Hinan et d'autres, et puis «La paix» (2006) et «Leylet ellayali» (2010) dont les deux rôles principaux sont campés par un ancien parmi les anciens, Zoubir Izem et une des nouveaux «espoirs» du TRC, Mouni Boualem.

Dans le hall du TRC, un coup de projecteur sur la collection révèle des scènes du «remake» du chef-d'œuvre du grand Abdalkader Alloula, «El

Adjoud», produit en 2011 avec le duo Hellal et Zermani. Sont également captés, non sans admiration, «Nissa'a El Madina» de Chahinez Neighouache produite en 2014, où Nadja Trili, Mouni Boualem et Chaker Boulemdaïs revisitent la comédie de William Shakespeare «The Merry Wives of Windsor» (Les joyeuses épouses de Windsor).

Fascinante et nostalgique, la collection des affiches et des photographies de scène des productions du TRC semble avoir suspendu le temps, en immortalisant les «monstres sacrés» des planches de l'antique Cirta. Des femmes et des hommes qui ont donné, sans complexe, libre cours à leur passion, et écrit durant quarante années des pages de l'histoire du 4ème art dans la ville de l'art et de la culture.

APS

APTITUDE À LA LECTURE DO YOU SPEAK FRENCH ?

Cherbal E-M

Après une étude de l'OCDE, parue en 2013 qui plaçait les Français en queue de peloton en matière de lecture et de mathématiques, voilà une nouvelle enquête de terrain qui révèle encore les lacunes des jeunes Français dans le domaine de la lecture. Cette fois-ci c'est l'armée française qui mène l'étude auprès de «quelque 750.000 jeunes de 17 ans ou plus ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté organisée par le ministère de la Défense», rapporte l'AFP, qui retiennent par ailleurs de cette enquête que «10% des jeunes de 17 ans rencontrent des difficultés avec la lecture». Les enquêteurs de la défense française ont utilisé deux outils pour les besoins de cette étude, à savoir «niveau de compréhension à l'écrit et degré de connaissance du vocabulaire». Au bout du compte, le journaliste qui juge les chiffres inquiétants, reprend les conclusions alarmistes de la radio française Europe 1, à l'origine de la divulgation de l'étude, pour considérer que «4% de ces jeunes pourraient

ainsi être considérés comme quasi-illettrés». En regardant de près les chiffres, l'agence se rend compte «que les garçons (11%) butent plus facilement face aux mots que les filles (8%)», tandis que par classement géographique, «c'est en région Picardie que la résistance aux mots est la plus importante», note le journaliste qui ajoute que dans l'Aisne, 16% des ados de 17 ans ou plus sont concernés, contre 12% en Seine-Saint-Denis. Ce constat n'est pourtant pas nouveau, puisque l'OCDE (Organisation pour la Coopération et la Défense en Europe) avait fait une étude en 2013 qui soulignait que «les compétences des Français en 'littératie' et en 'numératie' sont parmi les plus faibles des 24 pays étudiés», selon le site <http://Ici.tfr.fr> qui expliquait ces notions par la capacité «de comprendre et de réagir de façon appropriée face à un texte écrit ('littératie') ou de manier des chiffres ('numératie')». Par comparaison l'OCDE nota alors que «la proportion d'adultes de 16 à 65 ans de faible niveau de compétences (qui peut au mieux déchiffrer un texte simple) est de 4,1% au Japon contre 21,6% en France».

PROGRAMME D'INTERCEPTION DES DONNÉES DE LA NSA ENFIN UN JUGE POUR LUI TIRER LES OREILLES !

Jugé déjà comme légal et nécessaire pour la lutte contre le terrorisme, par un tribunal américain, le programme de collecte massive des données transitant par les communications électroniques, mis en place par l'agence du renseignement américaine la NSA, vient enfin d'être «condamné» par un juge qui le trouve illégal et décontextualisé.

Par Samy YACINE

Depuis les attentats du 11septembre 2001 et l'armada juridique mise en place par le gouvernement américain, sous l'ère de Bush Jr, les difficultés à défendre les libertés individuelles et les droits à la vie privée sur internet et les réseaux de communications électroniques n'ont eu de cesse de se multiplier. La toile d'araignée tissée par les services de renseignement américains pour «siphonner» toutes données transitant par ces réseaux a atteint des proportions inimaginables, avant que le jeune agent Edward Snowden ne se décide, en bon donneur d'alerte, à en divulguer les méthodes et les profondeurs. Repries par l'ensemble des titres de la presse internationale, ces révélations ont contribué à une véritable prise de conscience, d'une part des dangers de telles pratiques sur les droits à la protection de la vie privée, et d'autre part, sur leur inefficacité pour contrer le terrorisme.

C'est en réalité tout l'arsenal juridique et institutionnel né de la fameuse loi intitulée «Patriot Act» qui va subir des glissements pour devenir une machine incontrôlée, que même le président Obama n'a pu remettre sur rail. Ses engagements pour une profonde réforme de la NSAs'étant soldée par de timides mesures qui n'ont en rien ébranlé le mécanisme de collecte des données personnelles qui étend ses tentacules sur toute la planète et touche du simple citoyen aux plus hautes personnalités, à l'intra de la Chancelière allemande ou de la Présidente du Brésil, dont les téléphones ont été écoutes. Avec tout cela, un juge du tribunal de Manhattan (Etats Unis), avait décreté, fin 2013 «que ce programme était légal et constituait une réponse à la menace terroriste», souligne le site www.lefigaro.fr.

Cette fois, pourtant, les choses semblent évoluer avec cette décision d'un tribunal américain qui condamne, même formellement le programme de la NSA. «Dans un document de 97 pages, un tribunal de New



York a jugé que la NSA avait opéré une collecte massive des données téléphoniques des Américains sans en avoir reçu une quelconque autorisation légale», rapporte le site du quotidien français lefigaro.fr qui relève les termes utilisés par le juge américain Gerard E. Lynch pour étayer sa décision en considérant que les références légales au dispositif légal du Patriot Act avancées par la NSA pour justifier son programme «ont jamais été interprétées pour autoriser quelque chose qui s'approche de l'ampleur de la surveillance généralisée en question ici», lit-on, sur ce site.

Le tribunal avait été saisi d'une plainte déposée en 2013 par une puissante association de protection des libertés, la fameuse ACLU (american civil liberties union) qui avait alors rebondi face aux révélations faites par Edward Snowden. L'association estime en effet «que ce programme constitue une violation massive de la vie privée sans aider autre mesure à contrer le terrorisme», souligne lefigar.fr qui fait remarquer que cette plainte «ne concerne qu'un pan des révélations de l'ancien consultant de la NSA Edward Snowden, c'est-à-dire la collecte de millions de métadonnées télé-

phoniques par la NSA: les numéros de téléphone des correspondants, la durée des conversations téléphoniques ou leur localisation mais pas leur contenu». Analyssant le contenu de la requête introduite par l'association, le tribunal a tenté de saisir l'interprétation faite par le gouvernement de l'esprit du Patriot Act pour autoriser la collecte massive de données ; il en arrive à la conclusion, selon lefigar.fr que cette «interprétation que le gouvernement nous demande d'adopter défie tout principe de limitation. Si le gouvernement a raison, il pourrait utiliser l'article 215 pour collecter et conserver massivement toutes les autres métadonnées du secteur privé, y compris celles des bilans financiers, des bilans de santé, et des communications électroniques de tous les Américains.» Poussant un peu plus loin le jugement, le tribunal a estimé que le gouvernement est même allé au-delà de ce qu'il devait lui être permis par les dispositions de l'article 215 du Patriot Act. «Il n'y a aucune preuve que le Congrès ait l'intention d'autoriser une collecte massive des factures des Américains ou de leurs bulletins scolaires pour les agréger dans une base de données» estime le tribunal, d'après lefigarofr.

Malgré ces condamnations, le tribunal n'est pas allé jusqu'à se prononcer sur la conformité du programme de la NSA avec les dispositions de la Constitution américaine, tout comme il s'est interdit d'appeler à son abrogation. Conscient des enjeux suscités par le débat actuellement aux Etats Unis sur une réforme du Patriot act, le juge a donc préféré laisser le débat aller à son terme sans tenter de peser dans la balance.

Le juge, repris par lefigarofr «Etant donné les questions de sécurité nationale en jeu, nous jugeons prudent de faire une pause pour permettre au Congrès de débattre de ce qui pourrait (ou non) altérer profondément le paysage juridique». En effet, les dispositions de l'article 215 arrivent à échéance en juin prochain et font déjà l'objet d'un intense débat avec, notamment l'intervention de nombreuses associations de défenses des libertés et autres groupes de l'internet qui demandent son abrogation.

De son côté lefigarofr croit savoir qu'un «projet de réforme est actuellement examiné par le Congrès. Il interdirait la collecte massive de toutes données, pas seulement téléphoniques».

LE COMBAT D'UN JUSTE ?

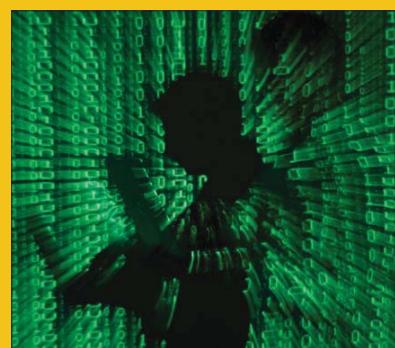
Depuis ses révélations, l'agent Edward Snowden vit en exil forcé en Russie d'où il tente de justifier son combat pour faire éclater la vérité et aider à une prise de conscience sur les dérives totalitaires d'Etats dits démocratiques, dont les Etats Unis d'Amérique. Dans ce cadre, il a pris part, décembre dernier à une visioconférence organisée depuis Paris par une association de défense des droits de l'Homme. Dans le compte rendu de presse fait sur cette actualité, le site latribune.fr, fait dire à Edward Snowden que par ses révélations «sur la surveillance à grande échelle, je ne voulais pas changer le monde et le fonctionnement de mon gouvernement, mais leur montrer qu'ils étaient censés nous représenter, pas nous espionner. Car nous sommes devenus des «sujets» du gouvernement». L'ancien agent du renseignement, convaincu de travailler pour une prise de consciences mondiale de ces dépassements, estime : «Quand les gens com-



mencent à comprendre l'impact de cet espionnage, on peut envisager un début d'évolution politique. Ils deviennent plus critiques contre les programmes proposés par leur gouvernement», peut-on lire sur latribune.fr.

MÉTHODES À REVOIR ?

En s'attaquant aux méthodes de collecte massive des données de la NSA, Edward Snowden ne fait pas que défendre les libertés personnelles. Il se prononce également sur l'inefficacité du procédé. «Le problème n'est pas que le gouvernement veille à combattre le terrorisme, mais c'est d'inventer des systèmes d'espionnage pour toute la population et non pas pour des individus en particulier. Les systèmes de communication des terroristes ont d'ailleurs évolué depuis 2001, la surveillance de masse ne se justifie donc plus», déclare-t-il au cours d'une interview de presse faite



en décembre dernier à Paris, reprise en partie par latribune.fr qui lui fait également dire que «même si les intentions sont bonnes, après des années de recul, on voit que les résultats sont toujours désastreux».

DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL

Échecs à répétition malgré des efforts louables de l'Onu pour une solution négociée du conflit

Depuis maintenant quarante ans qu'elle a la charge du dossier du Sahara occidental, occupé par le Maroc, l'Organisation des Nations unies (Onu) peine à lui trouver une issue compatible avec le principe de l'autodétermination des peuples sous domination qu'elle a elle-même établi, il y a 55 ans.

Dernière colonie en Afrique, le Sahara occidental a été occupé puis annexé par le Maroc il y a presque 40 ans, en 1975, après le départ des troupes espagnoles, et reste à ce jour inscrit à l'ONU au chapitre des territoires à décoloniser selon les règles du droit international en la matière.

Malgré la résistance - armée et diplomatique - du représentant légitime du peuple sahraoui, le Front Polisario, une multitude d'actions internationales de solidarité et une longue série de résolutions onusienques favorables à l'autodétermination de ce peuple, l'heure est au statu quo qui éloigne chaque jour davantage les perspectives d'un règlement politique de ce conflit opposant le Maroc au Polisario.

L'incapacité du système des Nations unies à sortir ce dossier de l'impassé s'est confirmée une nouvelle fois le 28 avril dernier, avec l'adoption au Conseil de sécurité d'une résolution de routine se contentant de renouveler le mandat annuel de la Mission de l'ONU au Sahara occidental (Minurso) et de réitérer les appels à des négociations directes entre les deux parties en conflit.

La résolution souhaite cependant que ces négociations, entre le Maroc et le Polisario, soient cette fois «plus intensives et plus substantielles», et ne perdent pas de vue la nécessité d'assurer l'autodétermination des populations sahraouies sur la base d'une solution juste, durable et négociée sous l'égide des Nations unies.

Pourtant, depuis l'inscription, en 1965 par l'ONU, du Sahara occidental sur la liste des «territoires non autonomes», c'est-à-dire à décoloniser selon le droit des populations qui l'habitent à choisir librement leur destin, le problème n'a jamais quitté la table des Nations unies.

Ceci était d'autant plus vrai à partir de 1975, lorsque la Cour internationale de justice (Cij), sollicitée par l'ONU, a décreté sans ambiguïté «l'inexistence de lien de souveraineté territoriale» entre le Sahara occidental d'une part, le Maroc et la Mauritanie, d'autre part.

La sentence sans appel de la Cij accordeait de jure au peuple sahraoui son droit légitime à l'autodétermination, mais de résolution en résolution et en l'absence de mesures contraintes contre la puissance occupante, l'ONU, à travers son conseil de sécurité dominé par les plus grands, a paradoxalement aidé à l'enlisement du problème dont la manifestation la plus douloureuse reste la précarité des conditions de vie des milliers de familles de réfugiés sahraouis installées dans le sud-ouest algérien, aux limites de leur pays occupé.

La «marche verte», un coup de force organisé en 1975 par le Maroc pour envahir le territoire et imposer le fait accompli, fut simplement «déplorée» par le conseil de sécurité de l'ONU qui a «demandé» au Maroc de retirer les centaines de milliers de personnes qu'il a engagées dans son entreprise.

Cette résolution inaugurerait une longue série d'autres mais sans parvenir à résoudre le conflit, qui s'est vite transformé en guerre meurtrière de plus de dix ans entre les deux parties.

Le même sort sera réservé aux initiatives du SG de l'Onu Javier Perez de Cuellar, auteur des premières propositions de règle-



ment, acceptées par les deux parties en 1988 (cesser le feu et organisation d'un référendum d'autodétermination) et confirmées par une résolution du conseil de sécurité de 1990, qui décida de créer la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) pour la mise en œuvre de l'accord.

Des cinq principales missions dévolues à la Minurso jusqu'à l'organisation d'un référendum «libre, régulier et impartial», seule la première, qui consiste à surveiller le cessez-le-feu, a pu être menée à bien, mais celle-ci n'a pas de lien direct avec la préparation du référendum (comme l'identification du corps électoral) et traduit donc, jusqu'à présent, l'échec de cette initiative onusienne vieille de 25 ans.

Le plan de paix onusien est ainsi mis en place en 1991 et le cessez-le-feu respecté, avec en ligne de mire l'organisation, en 1992, d'un référendum d'autodétermination mais cette échéance capitale est, depuis, repoussée d'année en année au motif, invoqué par le Maroc, d'une absence d'accord entre les deux belligérants sur la liste électorale définitive.

La commission d'identification des votants dirigée par la Minurso et confrontée aux pires difficultés à l'instigation de l'oc-

cupant marocain et certains de ses alliés occidentaux, selon les accusations du Polisario ainsi que d'associations internationales, finit par être dissoute 12 ans après son installation, soit en 2014, et signe quasiment la fin d'un processus de paix laborieusement mis en place par l'Onu.

Vaine «diplomatie de la navette»

Dans un climat de blocage entretenu des tentatives de règlement politique, intervint ensuite la valse des «envoyés personnels» du SG de l'ONU, ou ce que d'aucuns appellent «diplomatie de la navette», dont les résultats mitigés sont diversement appréciés.

Le premier d'entre eux, James Baker envoyé de Kofi Annan, tentera d'emblée de remettre en cause le plan onusien et, avec lui, la tenue d'un référendum en proposant une «troisième voie», qui prévoit d'octroyer une «large autonomie» aux Sahraouis dans le cadre de la souveraineté marocaine.

L'échec de cette initiative sonna le gel de toute démarche sérieuse sur la voie d'une solution conduite par l'ONU. D'autres propositions marocaines d'autonomie rejetées par le Polisario, ainsi que des «entreprises informelles» organisées entre les deux parties entre 2009 et 2012 n'ont pu aboutir au

déblocage attendu. A partir de là, relèvent des spécialistes de la question, l'Onu est passée subrepticement du rôle de «médiateur» à celui de «facilitateur» d'un processus où elle n'a plus véritablement l'initiative, celle-ci ayant été de fait transférée, supposent-ils, à certains Etats membres du Conseil de sécurité où a été créé un «groupe des amis du Sahara occidental» composé de cinq puissants pays (USA, Russie, Grande-Bretagne, France, Espagne).

Ceux-ci sont chargés - s'il y a unanimité entre eux sur tel ou tel point - d'assister les envoyés du SG de l'Onu dans leurs discussions avec les parties au conflit. Dans ce schéma, ces derniers deviennent de «simples intermédiaires» face à la volonté d'Etats puissants, estiment des observateurs avertis.

Et les dernières difficultés à intégrer, dans les prérogatives de la Minurso, la surveillance du respect des droits humains au Sahara occidental occupé, en raison des blocages de la partie marocaine, ne semblent pas de nature à améliorer la marge de manœuvre de l'Onu dans un conflit où les perspectives de règlement paraissent entravées aussi par les interférences de grandes puissances étrangères.

Résumant bien les enjeux dans un récent appel intitulé «40 ans d'exil, les réfugiés sahraouis abandonnés par la communauté internationale», l'ONG Oxfam International a invité le Conseil de sécurité de l'Onu à faire montre d'une «volonté politique de parvenir à une solution durable conforme au droit international», tout en estimant que les actions de ses membres «doivent être guidées par les engagements pris envers le peuple sahraoui plutôt que par leurs intérêts nationaux».

Pour sa part, le Front Polisario assure que «sa coopération a été et restera toujours et uniquement dans le cadre de l'engagement souscrit par les Nations unies, à savoir la tenue d'un référendum d'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental», selon de récents propos du représentant du Front à l'ONU, Ahmed Boukari.

PILLAGE DES RICHESSES NATURELLES DU SAHARA OCCIDENTAL Des ONG réclament une intervention urgente de l'ONU

Au Sahara Occidental occupé, le pillage des ressources naturelles de ce territoire non autonome a franchi une étape inquiétante au cours de ces deux dernières années, estiment dans une mise en garde envoyée au SG de l'ONU quelque 243 ONG, dont «Western Sahara Resource Watch» (Wsrw).

Dans une lettre transmise le 15 avril dernier à la Présidente du Conseil de Sécurité des Nations unies, Dina Kawar, ambassadrice de Jordanie auprès des Nations unies, l'ONG Wsrw met en garde contre le pillage des ressources naturelles du Sahara Occidental, en particulier ses richesses minières. «Aucun forage pétrolier ne devrait avoir lu ci sur le territoire tant que les Sahraouis n'ont eu la chance d'exercer leur droit à l'autodétermination et décidé librement et équitablement du statut politique de leur patrie», avertit l'ONG dans un son appel au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le constat de l'ensemble des ONG, qui ont condamné le pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental par la puissance occupante, ne semble pas pour le moment être «écouter par l'ONU, encore moins par les puissances occidentales», estiment des militants.

Pour valider de fait l'occupation du Sahara Occidental, les autorités marocaines ont donné des concessions de recherches pétrolières à plusieurs compagnies étrangères dans le cadre d'un programme de forages signé avec l'Onhy, l'organisme marocain de recherche minière.

Pourtant, un avis juridique de l'ONU rendu en janvier 2002, à la demande du Conseil de Sécurité, a conclu que «toute exploration ou exploitation pétrolière dans le territoire non autonome du Sahara Occidental viole le droit international si elle ne se conforme pas aux souhaits et aux intérêts du peuple du territoire».

En fait, et en violation de cet avis juridique de l'ONU, le Maroc a attribué jusqu'à présent sept permis pétroliers et gaziers sur le territoire.

La compagnie pétrolière américaine Kosmos Energy Ltd, en collaboration avec la compagnie écossaise Cairn Energy PLC, a terminé le premier essai de forage de puits dans les eaux territo-

riales du Sahara Occidental en février 2015. Le groupe français Total, l'américain Gecore Pc et d'autres compagnies pétrolières seraient susceptibles d'emboîter le pas à Kosmos Energy pour la recherche pétrolière au-delà des frontières internationales du Maroc, au Sahara Occidental, selon les ONG signataires.

Les mêmes ONG ont exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à condamner immédiatement le programme actuel de forage pétrolier du Maroc au Sahara Occidental, et à appeler le Maroc «à respecter son engagement au plan de règlement de 1988 de permettre l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental».

Sur un autre registre, l'Onu et le Conseil de sécurité sont restés muets devant l'exploitation des gisements de phosphates, parmi les importants gisements dans le monde, du Sahara Occidental par le Maroc. L'Union européenne n'est pas en reste dans ce pillage systématique des ressources économiques du Sahara Occidental.

Car après le pétrole et le phosphate, le Maroc a bradé les richesses halieutiques de ce territoire non autonome en établissant un nouvel accord de pêche avec Bruxelles.

Pour 40 millions d'euros par an, cet accord, adopté le 12 décembre 2013 au parlement européen par 310 voix pour, 204 contre et 49 abstentions, donne le feu vert à 126 bateaux-usines battant pavillon des pays européens, dont l'Espagne contre 137 navires en 2007, pour aller pêcher dans les eaux poissonneuses du Sahara Occidental occupé pour les quatre prochaines années. Des ONG, qui ont toujours milité pour le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, ont relevé que cet accord ouvre de nouveau la voie à la spoliation des richesses halieutiques du Sahara Occidental.

«Le Maroc n'a pas le droit d'intégrer les eaux de ce territoire non autonome dans ses négociations avec l'UE», précise Wsrw.

Pour Western Sahara Resource Watch, cet accord est également «une mauvaise affaire» pour les stocks de poissons de la région: un rapport de Greenpeace a exhorté l'UE à ne pas l'approuver pour des préoccupations environnementales.

APS

DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL



Attachement de l'UA au droit à l'autodétermination

● Le CRS lance un appel à une aide d'urgence pour éviter une catastrophe humanitaire dans des camps de réfugiés sahraouis

Par Ramdane TAMANI

L'Union africaine qui a toujours soutenu le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, depuis l'éclatement du conflit au Sahara occidental, admis en 1982 au sein de l'organisation panafricaine, ne cesse de réaffirmer sa position constante relative à l'indépendance de ce territoire non autonome, dernière colonie en Afrique.

L'organisation panafricaine, mue par les principes de sa Charte, notamment en matière de décolonisation, fait toujours siens le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés et la dénonciation de l'exploitation illégale par le Maroc de ses ressources naturelles.

La position de l'UA trouve son esprit dans les efforts menés pour le parachèvement, dans les plus brefs délais, de l'indépendance du Sahara occidental occupé par le Maroc, et ce par l'organisation d'un référendum, conformément aux résolutions pertinentes de l'organisation onusienne.

Le soutien de l'UA (ex OUA) à la population sahraouie, s'illustre en particulier par les éléments fondateurs de la Charte qui traitent notamment de la libération des territoires africains sous occupation étrangère. L'un des principaux axes de la charte panafricaine, adoptée et signée par les chefs d'Etat et de gouvernement du continent réunis à Addis Abeba (Ethiopie) le 25 mai 1963.

Afin d'éviter tout équivoque sur la question des frontières héritées du colonialisme, l'UA a réaffirmé «l'intangibilité des frontières héritées de l'époque coloniale comme principe fondateur de l'organisation panafricaine.

Lors de la première Assemblée ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu au Caire du 17 au 21 juillet 1964, il a été adopté une résolution relatives aux disputes des frontières entre pays africains.

En effet, considérant que les frontières des Etats africains, le jour de l'indépendance, constituent une réalité tangible, l'Assemblée a solennellement déclaré que tous les Etats membres doivent s'engager à respecter les frontières existantes lors de l'avènement de l'indépendance nationale.

Un partenariat UA-ONU pour le règlement du conflit

Dans l'impasse depuis plus de quatre décennies, en dépit des efforts des Envoyés personnels successifs du Secrétaire général de l'ONU, le règlement de ce conflit ainsi que l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, exigent, aux yeux des membres de l'UA, un engagement international effectif découlant sur un partenariat étroit entre l'UA et les Nations unies. La dernière résolution adoptée par le Conseil de sécurité, le 28 avril 2015 (Ndlr : résolution 2218 (2015) sur le Sahara occidental), a amené le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA à réitérer l'engagement de l'UA «à poursuivre son projet de règlement rapide du conflit au Sahara occidental sur la base de la légalité internationale et des décisions pertinentes de l'OUA/UA».

Un palidoyer a été également présenté par le CPS appelant à «une collaboration étroite avec les Nations unies afin de soutenir l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour mener à bien son mandat».

Néanmoins, le CPS a profondément regretté que le Conseil de sécurité de l'Onu n'ait pas tenu compte de la requête de l'UA demandant que son envoyé spécial pour le Sahara occidental, l'ancien président mozambicain, Joaquim Chissano, puisse s'adresser de vive voix lors de la réunion des quinze.

«Ce refus ne reflète pas l'esprit du partenariat stratégique entre l'UA et les Nations unies, en particulier entre le CPS et le CS des Nations unies, qui doit s'appliquer à toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain», y compris le Sahara occidental, a indiqué le CPS. Pourtant, en mars dernier, au terme d'une réunion au cours de laquelle a été examiné le rapport de la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana

Dlamini-Zuma, sur l'évolution du processus de paix au Sahara occidental, des appels ont été lancés pour que l'ONU mette en œuvre l'exécution rapide et effective des décisions pertinentes de l'ONU et de l'OUA/UA, devant conduire à l'organisation d'un référendum d'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental.

L'UA a, à l'occasion, souhaité que l'Onu dénonce les exactions marocaines en termes de violations des droits de l'homme dont sont victimes les Sahraouis souvent torturés par leurs geôliers marocains.

En ce sens, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre les mesures nécessaires en vue d'élargir le mandat de la Mission de l'Onu au Sahara occidental (Minurso) à la surveillance des droits de l'homme.

Soutien à la lutte du peuple sahraoui contre l'occupation

Distinguée, depuis sa création, par son attachement au parachèvement de la décolonisation du continent africain ainsi que par son soutien sans faille aux peuples en lutte pour la liberté et l'indépendance, l'UA a appelé la communauté internationale à apporter son «plein» appui aux efforts visant à surmonter «l'impasse actuelle».

L'occupation et l'annexion forcée par le Maroc du Sahara occidental en 1975, qui constitue une violation de nombreuses résolutions des Nations Unies et de l'UA ainsi que des principes d'intangibilité des frontières coloniales et de l'avantage de droit de la Cour Internationale de Justice, est qualifiée par l'organisation panafricaine de «déniable durable du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance».

Le Maroc a montré au-delà du moindre doute qu'il ne veut toujours pas d'une solution pacifique, démocratique, viable et durable au conflit du Sahara Occidental, alors que l'UA avait réagi avec vigueur à l'intransigeance du Maroc en admettant la République arabe sahraouie démocratique (Rasd) en son sein en 1982, en qualité de membre à part entière.

Depuis lors, les efforts africains ont doublé en faveur de la question sahraouie, en vue d'une décolonisation du Sahara occidental, à même d'accélérer le processus d'intégration économique et politique du continent.

Pleine coopération de la République sahraouie avec l'UA

Qualifié de «grand succès» le soutien inconditionnel des pays membres de l'UA au droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination, la militante sahraouie des droits de l'homme Aminata Haidar, a indiqué que cela confirmait de nouveau «la juste cause du peuple du Sahara occidental dans sa lutte pour l'indépendance». Même gratitude exprimée par le président sahraoui, Mohamed Abdellaziz, qui a salué la désignation par l'UA de Joaquim Chissano, envoyé spécial pour le Sahara Occidental, exprimant la considération de son pays pour le suivie «permanente» dont a bénéficié le dossier du Sahara Occidental de la part de l'UA.

En sa qualité de membre de l'UA, la Rasd a participé activement avec les pays voisins dans la consolidation et l'efficacité des structures régionales de sécurité et en combattant le crime organisé international et autres menaces, en conformité avec ses obligations d'Etat membre de l'Union africaine.



CONSEIL PÉRUVIEN DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI La France et le Maroc sont complices de la barbarie

La France et le Maroc sont complices de la barbarie au Sahara Occidental, a dénoncé récemment le président du Conseil péruvien de solidarité avec le peuple sahraoui (Copesa, en espagnol), Ricardo Sanchez Serra, aux médias locaux.

«Le Maroc n'a pas de quoi se vanter. La France s'est montrée complice de la barbarie au Sahara Occidental à travers son recours au veto en tant que membre permanent du Conseil de sécurité dans le cadre de la résolution 2218 sur le Sahara Occidental», a indiqué le président de Copesa dans une interview accordée à la radio de la Fédération des journalistes péruviens.

La résolution 2218 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara Occidental peut être considérée comme «favorable au Maroc», puisque elle fait, dit-il, «l'impasse sur le pillage des ressources naturelles et les violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis».

M. Sanchez Serra a noté, en outre, que «la question du Sahara occidental relevait d'un processus de décolonisation et que toute exploitation de ses ressources naturelles sans le consentement de la population sahraouie est une violation du droit international».

Il est à rappeler dans ce contexte que la Plate-forme pour la solidarité avec le peuple sahraoui en France avait affirmé qu'en brandissant son veto, lors de l'examen de la résolution 2218, le gouvernement français s'est rangé une fois de plus du côté de l'occupant marocain, pour empêcher l'instauration d'un mécanisme international pour la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental.

De la sorte, il (le gouvernement français) a même apporté son soutien au plan marocain, qui bafoue le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le président du Copesa, Ricardo Sanchez Serra, est revenu sur la condamnation par l'ONU de l'invasion marocaine en 1975 du Sahara Occidental dont l'annexion n'est reconnue par aucun pays.

M. Sanchez Serra n'a pas manqué de rappeler les conclusions de la Cour internationale de justice (CIJ) concernant «la prétdue souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental».

«Les renseignements et arguments dont dispose la CIJ n'établissent aucune souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental», a rappelé, avec insistance, le président de Copesa.

Auparavant, le Copesa, s'est félicité du renouvellement pour un an du mandat de la Mission de l'ONU au Sahara occidental (Minurso), qualifiant cette décision de «réponse claire» à l'occupant marocain qui demandait, dans les coulisses, l'arrêt de cette mission dans les territoires occupés.

Le Copesa s'est, par ailleurs, dit satisfait de la reconnaissance par le Conseil de sécurité de l'ONU que «le statu quo actuel du conflit au Sahara Occidental est inacceptable». Le Conseil de sécurité a également apporté son soutien au travail accompli par l'Envoyé spécial de l'Onu pour le Sahara Occidental, Christopher Ross.

Cela constitue un coup porté à la diplomatie marocaine, qui a constamment entravé la mission de M. Ross, ajoutant que l'Onu est seule responsable du sang qui pourra encore couler dans les territoires sahraouis occupés. Pour ce qui est du rôle de la Minurso, le COPESA a souligné que cette mission devrait se préparer aux consultations avec le peuple sahraoui en vue d'organiser le référendum d'autodétermination au Sahara Occidental.

Le Conseil péruvien a, en outre, affirmé que «la situation dramatique dans laquelle se trouvent les prisonniers politiques sahraouis ainsi que les crimes commis contre les Sahraouis par les forces marocaines et la répression des manifestations pacifiques, sont parmi les arguments à prendre en compte pour l'institution d'un mécanisme de défense des droits humains dans les territoires occupés».

Dans ce sens, le Conseil péruvien, a regretté le fait que les prérogatives de la Minurso ne soient pas élargies à la surveillance et la protection des droits de l'homme, pour mieux répondre aux violations dont sont victimes les Sahraouis sous l'effet de la torture pratiquée par le Maroc dans les territoires occupés.

Pour le Conseil, la Minurso doit être dotée de ce pouvoir de surveillance des droits de l'homme afin que «le Maroc ne continuera plus dans sa politique génocidaire dans l'impunité la plus totale contre le peuple sahraoui».

Le Copesa a également salué l'appel contenu dans la résolution de l'Onu pour la reprise des négociations de manière intensive et sans conditions préalables entre les deux parties au conflit, le Front Polisario, représentant légitime du peuple sahraoui, et le Maroc, soutenu par la France.

APS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الأشغال العمومية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 408015000030082
PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE
TRANCHE 2014
NK 5.521.1.262.130.14.01

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN PROJET DU MARCHE

Conformément à l'article 49 du décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.

Et suite à l'appel d'offres national restreint N°37/2015 relatif au :

« Acquisition des matériels destinés à l'entretien du réseau routier au profit des directions des Travaux publics des wilayas suivantes »

OUARGLA - EL-OUAD - BECHAR - TAMANRASSET - ADRAR - ILLIZI - TINDOUF - 13 Lots

Lancé sur le support :

- El-Mihoub El-Yaoui, le 30/12/2014 en arabe
- Les DK News, le 04/01/2015 en français

La direction des Travaux publics de la wilaya d'Ouargla annonce l'attribution provisoire du projet cité ci-dessus, selon les lots, sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le cahier des charges :

Lots	Entreprises	N° d'identification fiscale	Note de l'offre technique (70 pts)	Note de l'offre financière (30 pts)	Note globale (100 pts)	Montant (en TTC DA)	Délai de livraison	Délai de garantie
Lot N°01 : 45 Camions de déneigement à bennes de largeur de 3,50m maximum, tout terrain 4x4 porte outils muni à l'avant d'une étrave de déneigement	SARL BPNM DOUWAH Beuroumés	099835072218369	55 pts	30 pts	85 pts	742.499.999,87	06 Mois	24 Mois
Lot N°02 : 31 Chargeurs-pelleuses (vérins chargé) d'une puissance nette de 70 à 100 CV	SPA BERGERAT MONNOEUR Alger	099830012240374	70 pts	30 pts	100 pts	281.030.500,00	02 Mois	48 Mois
Lot N°03 : 59 Camions à bennes double cabine, 6 à 07 places ; 1 à 1,5 tonnes de charge utile								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°04 : 55 Véhicules utilitaires 4x4, genre PICK UP double cabine, 5 places ; version diesel, d'une puissance nette maximale de 140 CV	Spa ELESCOM MOTORS Alger	000316096311416	70 pts	30 pts	100 pts	171.651.700,00	06 Mois	36 Mois
Lot N°05 : 14 Camions nacelles d'une puissance nette maximale supérieure ou égale à 70 KW								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°06 : 14 Autobalayeuses aspiro-chageuses de voiles d'une puissance nette variable entre 175 et 216 CV, ayant une capacité de ramassage de débris de 5 m3								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°07 : 14 Mat d'éclairage tracté extensible à hauteur de 09 mètres	SARL CODIM Alger	099916000782222	70 pts	30 pts	100 pts	19.111.060,17	03 Mois	42 Mois
Lot N°08 : 55 Épandeurs de litié tractée de 100 L								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°09 : 55 Pelleuses compacteuses à 02 cylindres d'une puissance inférieure ou égale à 32 CV avec romponque	SARL CODIM Alger	099916000782222	70 pts	30 pts	100 pts	67.093.587,35	06 Mois	38 Mois
Lot N°10 : 10 Tracteurs agricoles d'une puissance de 40 à 80 CV équipé de broyeur	SARL TAHHADJU Biskra	099407010447733	55 pts	30 pts	85 pts	32.017.170,04	02 Mois + un jour	26 Mois
Lot N°11 : 14 Camions épandeurs de litié de capacité de 9 T								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°12 : 07 Machines de signalisation d'une puissance minimale de 26 CV								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								
Lot N°13 : 02 Camions de traitement mécanisé des nids de poules d'une puissance supérieure ou égale à 235 kw								
Infructueux (aucune offre pré qualifiée techniquement)								

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire par porteur un recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics pour le lot N°01 et la commission de wilaya des marchés publics à Ouargla pour les autres lots dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux, et tout soumissionnaire intéressé de connaître ses résultats détaillés de l'évaluation de son offre peut se rapprocher des services de la direction des Travaux publics de la wilaya d'Ouargla dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.

Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.

DK NEWS

Anep : 323 675 du 11/05/2015

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SERVICE DE L'ANIMATION LOCALE
DE L'INFORMATIQUE DES MARCHES
ET DES PROGRAMMES

AVIS DE PROROGATION DE DELAI D'APPEL D'OFFRES N° 04/2015

Le wali de la wilaya de Bejaia (Direction de l'Administration Locale), porte à la connaissance des Bureaux d'études intéressés par l'Avis d'appel d'offres national n°04/2015 ayant pour objet «Concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre "étude et suivi" pour la réalisation d'un siège de wilaya», paru dans les quotidiens 'DDK NEWS' et 'EL ETIHAD' en date du 27/04/2015, que le dernier délai de dépôt des offres fixé initialement au 11/05/2015 est prorogé jusqu'au Lundi 18/05/2015.

L'ouverture des offres techniques aura lieu le même jour à Quatorze (14H00) heures, en séance publique.

DK NEWS

Anep : 323 717 du 11/05/2015

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA D'ADRAR
SERVICE D'URBANISME
N°...../SU/DUAC/2015
N°01221

MISE EN DEMEURE N°01

Vu le marché visé par le contrôleur financier sous le **N°665 du 15/05/2014** relatif à la réalisation de travaux du réseau d'assainissement (cité Chebka + cité 18 logts enseignant 22 logts CNEP + cité 100 logts de fonction) à Adrar (**LOT N°01**)

-Vu l'ordre de service **N°108 du 07/07/2014**

-Vu la Visite de chantier effectuée par nos services le **25/04/2015**. Nous remarquons que les travaux n'est pas avancée.

L'Entreprise **ETB LOTO LHOUARI** demeurant à **Zone d'activité BP49 – Timimoun wilaya d'Adrar**.

Titulaire du marché relatif à la réalisation du réseau d'assainissement (cité Chebka + cité 18 logts enseignant 22 logts CNEP + 100 logts de fonction) à Adrar (**LOT N°01**)

-est mise en demeure **N°01** dans un délai de **08 jours** à compter de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux pour :

* Mettre en place les moyens humains, matériels et rattraper les retards enregistrés par rapport au planning de réalisation.

* Accélérer la cadence des travaux et respecter le délai contractuel du projet

Faute de quoi, les mesures prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées et le marché sera résilié unilatéralement.

DK NEWS

Anep : 324 002 du 11/05/2015

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAIRA DE HASSI MESSAOUD
COMMUNE DE HASSI MESSAOUD
CODE FISCALE 098430045055810

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°27/2015

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Hassi Messaoud, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour:
RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS
LOT01: RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres, qualifiées en hydrauliques activité principale (catégorie 04 et plus), peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Hassi Messaoud, contre paiement : 2.000,00 DA.

L'offre technique et l'offre financière composées séparément des pièces suivantes :

- Offre technique

- 01- Déclaration de probité dûment remplie et signée, datée, avec cachet par le soumissionnaire
- 02- Déclaration à soucrire dûment remplie et signé, datée avec cachet par le soumissionnaire.
- 03-photo Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale: Hydraulique a la catégorie 04 et plus -code 34 / 703 réseaux d'AEP) encours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 04- photo Copie de l'extrait du registre de commerce.
- 05- photo Copie du statut de l'entreprise (cas personne morale).
- 06- photo Copie d'attestation de dépôt des comptes sociaux de l'entreprise concerné.
- 07- photo Copie du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du directeur ou du gérant de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 08- photo Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- 09- photo Copie des bilans fiscaux des trois années (2011/2012/2013).
- 10- Références professionnelles de l'entreprise accompagnées de justificatifs (des projets réalisées durant les années 2011-2012-2013-2014-2015)
- 11- cahier des charges dûment rempli, signé et daté avec cachet par le soumissionnaire
- 12- Moyens matériels mis à la disposition du projet appuyée par des justifications de propriété (carte grise ou certificat d'assurance la facture de matériels non concerné de carte grise)
- 13- Moyens humains de l'encadrement du projet appuyée par des justifications de propriété (cnes - déplome- affiliation) années 2014 et 2015
- 14- photo Copie de l'extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 15- photo Copie de la mise à jour CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture Accompagné d'un échéancier en cas de dette
- 16- photo Copie de la mise à jour CNAS en cours de validité à la date d'ouverture Accompagné d'un échéancier en cas de dette
- 17- photo Copie de la mise à jour CACOBATPH en cours de validité à la date d'ouverture compagné d'un échéancier en cas de dette

- Offre financière

- 1-Lettre de soumission contenant tous les renseignements, signée et datée, avec cachet par le soumissionnaire
- 2-Bordereau des prix unitaires dûment remplie, signée avec cachet par le soumissionnaire
- 3-Détail estimatif et quantitatif dûment remplie, signée avec cachet par le soumissionnaire

N.B : tout soumissionnaire ne peut bénéficier de plus d'un projet par les même moyens humains et matériels

Les offres doivent être déposées par porteur au secrétariat du président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud.

L'offre technique : Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint

RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS
LOT01: RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B

- Offre technique -

L'offre financière : Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint

RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS
LOT01: RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B

- Offre financière -

Les deux enveloppes indiquées ci-dessus : doivent être mises à leur tour dans une autre enveloppe fermée, anonyme et portant la mention suivante :

A Monsieur le président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud.

« A ne pas ouvrir - Avis d'appel d'offre national restreint N° :/2015

RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS
LOT01: RENOVATION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE CITE 1850 LOGTS B

Le délai de préparation des offres est fixé à 21 jours à partir de la première date de parution dans le BOMOP ou la presse.

Les dépôts des offres aura lieu le dernier jour de la durée de la préparation des offres et l'heure limite de dépôts des offres est fixé à 14h00, en cas ce coïncide avec un jour férié ou week-end, la durée de préparation des offres sera prolongé au jour ouvrable qui suit.

Les offres qui parviendront après 14h00 de la date de dépôt des offres ci-dessus ne seront pas reçues par le service contractant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres du délai de préparation des offres augmentée de (03) trois mois

N.B : le dernier jour ouvrable de la date limite de dépôt des offres à 14h30, la commission d'ouverture ouvrira les plis des offres techniques et financières en séances publique et en présence des soumissionnaires à l'ouvertu

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAIRA DE HASSI MESSAOUD
COMMUNE DE HASSI MESSAOUD
CODE FISCALE 098430045055810

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°27/2015

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Hassi Messaoud, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour:

RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SECONDAIRE TEARTIERE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS

LOT02: RENOVATION DU RESEAU D'alimentation D'eau Potable CITE 1850 LOGTS C

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres, qualifiées en hydrauliques activité principale (catégorie 04 et plus), peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Hassi Messaoud, contre paiement : 2.000,00 DA.

Chaque cahier

L'offre technique et l'offre financière composées séparément des pièces suivantes :

- Offre technique

- 01- Déclaration de probité dûment remplie et signée, datée, avec cachet par le soumissionnaire
- 02- Déclaration à soucrire dûment remplie et signé, datée avec cachet par le soumissionnaire.
- 03-photo Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale: Hydraulique a la catégorie 04 et plus -code 34 / 703 réseaux d'AEP) encours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 04- photo Copie de l'extrait du registre de commerce.
- 05- photo Copie du statut de l'entreprise (cas personne morale).
- 06- photo Copie d'attestation de dépôt des comptes sociaux de l'entreprise concerné.
- 07- photo Copie du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du directeur ou du gérant de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 08- photo Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- 09- photo Copie des bilans fiscaux des trois années (2011/2012/2013).
- 10- Références professionnelles de l'entreprise accompagnées de justificatifs (des projets réalisées durant les années 2011-2012-2013-2014-2015)
- 11- cahier des charges dûment rempli, signé et daté avec cachet par le soumissionnaire
- 12- Moyens matériels mis à la disposition du projet appuyée par des justifications de propriété (carte grise ou certificat d'assurance la facture de matériels non concerné de carte grise)
- 13- Moyens humains de l'encadrement du projet appuyée par des justifications de propriété (cnes - déplome- affiliation) années 2014 et 2015
- 14- photo Copie de l'extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 15- photo Copie de la mise à jour CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture Accompagné d'un échéancier en cas de dette
- 16- photo Copie de la mise à jour CNAS en cours de validité à la date d'ouverture Accompagné d'un échéancier en cas de dette
- 17- photo Copie de la mise à jour CACOBATPH en cours de validité à la date d'ouverture compagné d'un échéancier en cas de dette

- Offre financière

- 1-Lettre de soumission contenant tous les renseignements, signée et datée, avec cachet par le soumissionnaire
- 2-Bordereau des prix unitaires dûment remplie, signée avec cachet par le soumissionnaire
- 3-Détail estimatif et quantitatif dûment remplie, signée avec cachet par le soumissionnaire

Les offres doivent être déposées par porteur au secrétariat du président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud.

L'offre technique : Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint

RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SECONDAIRE TEARTIERE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS

LOT02: RENOVATION DU RESEAU D'alimentation D'eau Potable CITE 1850 LOGTS C

- Offre technique -

L'offre financière : Mise dans une enveloppe fermée et cachetée portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national restreint

RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SECONDAIRE TEARTIERE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS

LOT02: RENOVATION DU RESEAU D'alimentation D'eau Potable CITE 1850 LOGTS C

- Offre financière -

Les deux enveloppes indiquées ci-dessus : doivent être mises à leur tour dans une autre enveloppe fermée, anonyme et portant la mention suivante :

A Monsieur le président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud.

« A ne pas ouvrir - Avis d'appel d'offre national restreint N° :/2015

RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SECONDAIRE TEARTIERE CITE 1850 LOGTS B / C / D 03 LOTS

LOT02: RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SECONDAIRE TERTIERE CITE 1850 LOGTS C

Le délai de préparation des offres est fixé à 21 jours à partir de la première date de parution dans le BOMOP ou la presse.

Les dépôts des offres aura lieu le dernier jour de la durée de la préparation des offres et l'heure limite de dépôts des offres est fixé à 14h00, en cas ce coïncide avec un jour férié ou week-end, la durée de préparation des offres sera prolongé au jour ouvrable qui suit.

Les offres qui parviendront après 14h00 de la date de dépôt des offres ci-dessus ne seront pas reçues par le service contractant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres du délai de préparation des offres augmentée de (03) trois mois

N.B : le dernier jour ouvrable de la date limite de dépôt des offres à 14h30, la commission d'ouverture ouvrira les plis des offres techniques et financières en séances publique et en présence des soumissionnaires à l'ouvertu

PROGRAMME DU JOUR

TF1

06:25 Culture Infos : TFOU
08:25 Autre : Météo
08:30 Culture Infos : Télleshopping
09:20 Autre : Météo
09:25 : Au nom de la vérité
09:55 : Au nom de la vérité
10:25 Série TV : Petits secrets entre voisins
10:55 Série TV : Petits secrets entre voisins
11:20 Série TV : Petits secrets entre voisins
12:00 Autre : Les douze coups de midi
12:50 Culture Infos : Petits plats en équilibre
13:00 Autre : Journal
13:40 Culture Infos : Petits plats en équilibre
13:45 Autre : Météo
13:55 : Les feux de l'amour
15:10 : Warren Jeffs : le gourou polygame
17:00 Autre : L'addition, s'il vous plaît
18:00 Autre : Bienvenue au camping
19:00 Autre : Money Drop
19:55 Autre : Météo
20:00 Autre : Journal
20:30 Autre : Tirage du Loto
20:35 Autre : Météo
20:40 Série TV : Nos chers voisins
20:45 Autre : C'est Canteloup
20:55 Série TV : Mes amis, mes amours, mes emmerdes
21:50 Série TV : Mes amis, mes amours, mes emmerdes
23:00 Série TV : New York Unité Spéciale
23:45 Série TV : New York Unité Spéciale

2

06:25 Culture Infos : Point route
06:30 Autre : Journal
06:35 Culture Infos : Télématin
06:57 Autre : Météo 2
07:00 Autre : Journal
07:10 Culture Infos : Télématin (suite)
08:00 Autre : Journal
08:10 Culture Infos : Télématin (suite)
09:55 Culture Infos : Dans quelle éta-gère
09:10 : Des jours et des vies
09:35 : Amour, gloire et beauté
10:00 Culture Infos : C'est au programme
10:55 Autre : Météo outremer
11:00 Autre : Motus
11:30 Autre : Les Z'amours
12:05 Autre : Tout le monde veut prendre sa place
12:55 Autre : Météo 2
13:00 Autre : Journal
13:50 Autre : Météo 2
13:52 Culture Infos : Consomag
14:00 Culture Infos : Toute une histoire
15:10 Culture Infos : L'histoire continue
15:40 Culture Infos : Comment ça va bien !
16:40 Culture Infos : Comment ça va bien !
17:20 Autre : Mon food truck à la clé
18:15 Autre : Joker
18:50 Autre : N'oubliez pas les paroles
19:25 Autre : N'oubliez pas les paroles
19:55 Autre : Météo 2
20:00 Autre : Journal
20:40 Série TV : Parents mode d'emploi
20:42 Série TV : Parents mode d'emploi
20:45 Culture Infos : Alcaline l'instant
20:50 Autre : Météo 2
20:55 Série TV : Major Crimes
21:35 Série TV : Major Crimes
22:20 Série TV : Major Crimes
23:05 Culture Infos : Un oeil sur la planète

3

06:00 Autre : EuroNews
06:45 Culture Infos : Ludo
06:46 : Le petit dinosaure
07:08 : Le petit dinosaure
07:34 : Marsupilami
08:01 : Les lapins crétins : invasion
08:08 : Les lapins crétins : invasion
08:14 : Les lapins crétins : invasion
08:25 : Les lapins crétins : invasion
08:32 : Les lapins crétins : invasion
08:38 : Les lapins crétins : invasion
08:44 : Les lapins crétins : invasion

08:52 : Peanuts
08:55 Culture Infos : Dans votre région (1ère partie)
09:50 Culture Infos : Dans votre région (2e partie)
10:45 Culture Infos : Consomag
10:50 Culture Infos : Midi en France
11:55 Autre : Météo
12:00 Autre : 12/13 : Journal régional
12:25 Autre : 12/13 : Journal national
12:55 Culture Infos : Météo à la carte
13:55 Série TV : Un cas pour deux
15:05 Série TV : Un cas pour deux
16:10 Autre : Des chiffres et des lettres
16:50 Autre : Harry
17:25 Culture Infos : Un livre, un jour
17:30 Autre : Slam
18:10 Autre : Questions pour un champion
19:00 Autre : 19/20 : Journal régional
19:18 Autre : 19/20 : Edition locale
19:30 Autre : 19/20 : Journal national
19:58 Autre : Météo
20:00 Culture Infos : Tout le sport
20:15 Autre : Météo régionale
20:20 : Plus belle la vie
20:50 : Renaud, on t'a dans la peau
22:30 Autre : Météo
22:33 Culture Infos : Parlons passion, en quelques mots
22:35 Autre : Grand Soir 3
23:25 Culture Infos : La vierge et la cité

CANAL+

06:15 Série TV : Kaboul Kitchen
06:50 Autre : Le Before du grand journal
07:17 Autre : La météo
07:19 Autre : Le petit journal de la semaine
07:45 Autre : Zapping de la semaine
08:11 Autre : La météo
08:12 Série TV : Anger Management
08:30 Série TV : True Detective
09:25 Série TV : True Detective
10:25 Autre : La semaine de Gaspard Proust
10:30 Cinéma : Last Days of Summer
12:20 Culture Infos : La nouvelle édition
12:45 Culture Infos : La nouvelle édition, 2e partie
14:05 Cinéma : Tammy
15:40 Cinéma : L'habit ne fait pas le moine
15:55 Autre : L'intégrale du zapping
16:30 Cinéma : Homefront
18:10 Autre : Connasse
18:12 Autre : Connasse
18:15 Autre : Le Before du grand journal
18:45 Autre : Le JT
19:05 Autre : Le grand journal
20:05 Autre : Le grand journal, la suite
20:25 Autre : Le petit journal
21:00 Série TV : Le bureau des légendes
21:55 Série TV : Le bureau des légendes
22:30 Culture Infos : Spécial investigation
23:45 Culture Infos : L'oeil de Links

M

06:00 Autre : M6 Music
07:05 Autre : Météo
07:10 : Les blagues de Toto
07:20 : La maison de Mickey
07:45 : Princesse Sofia
08:10 : Sammy & Co
08:20 : Alvinnn !!! et les Chipmunks
08:35 : Alvinnn !!! et les Chipmunks
08:50 Autre : Météo
08:55 Culture Infos : M6 boutique
10:00 Série TV : 90210
10:50 Série TV : Devious Maids
11:45 Série TV : Devious Maids
12:40 Autre : Météo
12:45 Autre : Le 12.45
13:05 Série TV : Scènes de ménages
13:50 Autre : Météo
13:55 : Les prisonnières
15:50 : Le prix de la trahison
17:40 Autre : Les reines du shopping
18:50 Série TV : En famille
19:40 Autre : Météo
19:45 Autre : Le 19.45
20:10 Série TV : Scènes de ménages
20:55 Cinéma : Taken 2
22:45 Cinéma : K-19, le piège des profondeurs

TÉLÉ

La sélection

20h55

Mes amis, mes amours, mes emmerdes

**Résumé**

Chacun tente de faire son deuil à sa manière. Seule Caro semble surmonter l'épreuve avec courage. Un peu trop vite, un peu trop bien ? Elle s'investit jour et nuit dans son métier d'infirmière. A l'hôpital, Juliette, la fille de Caro, découvre le secret de sa mère. Caro s'est liée avec Benjamin, un patient greffé du cœur le jour de la mort d'Olivier, quand ses organes ont été prélevés...

2

20h45

Major Crimes

**Résumé**

Aaron Strauss, directeur financier d'une société d'investissement, a été retrouvé assassiné d'une balle en pleine poitrine. Le capitaine Raydor arrive sur les lieux du crime, mais le FBI lui fait savoir qu'ils doivent traiter l'affaire. En effet, Strauss, sous protection fédérale, se préparait à témoigner contre la mafia israélienne...

3

19h30

Renaud, on t'a dans la peau

**Résumé**

Ce 11 mai, c'est l'anniversaire de Renaud. Soixante-deux printemps, dont quarante de carrière. À cette occasion, France 3 propose un film rempli d'émotion... Une déclaration d'amour de Didier Varrod. Le journaliste invite entre autres Patrick Bruel, Nicola Sirkis, Raphaël, Alex Beaupain, Vincent Delerm, Disiz, Oxmo Puccino et Grand Corps Malade, Olivia Ruiz, Élodie Frégé, Nolwenn Leroy et Louane à lui témoigner toute leur admiration.

CANAL+

20h55

Le bureau des légendes

**Résumé**

Sisteron traverse la Méditerranée et rejoint Alger sur les traces de Cyclone. Parallèlement, un dénommé « Pigalle » qui, justement, entend bien raconter ce qu'il sait sur Cyclone, se manifeste sur le canal ouvert par Malotru. Celui-ci est contraint de rester Paul Lefebvre pour protéger Nadia. Quant à Marina, soupçonnée d'agir en sous-main pour le compte des services secrets iraniens, elle est arrêtée et interrogée par la Direction générale de la sécurité intérieure...

M

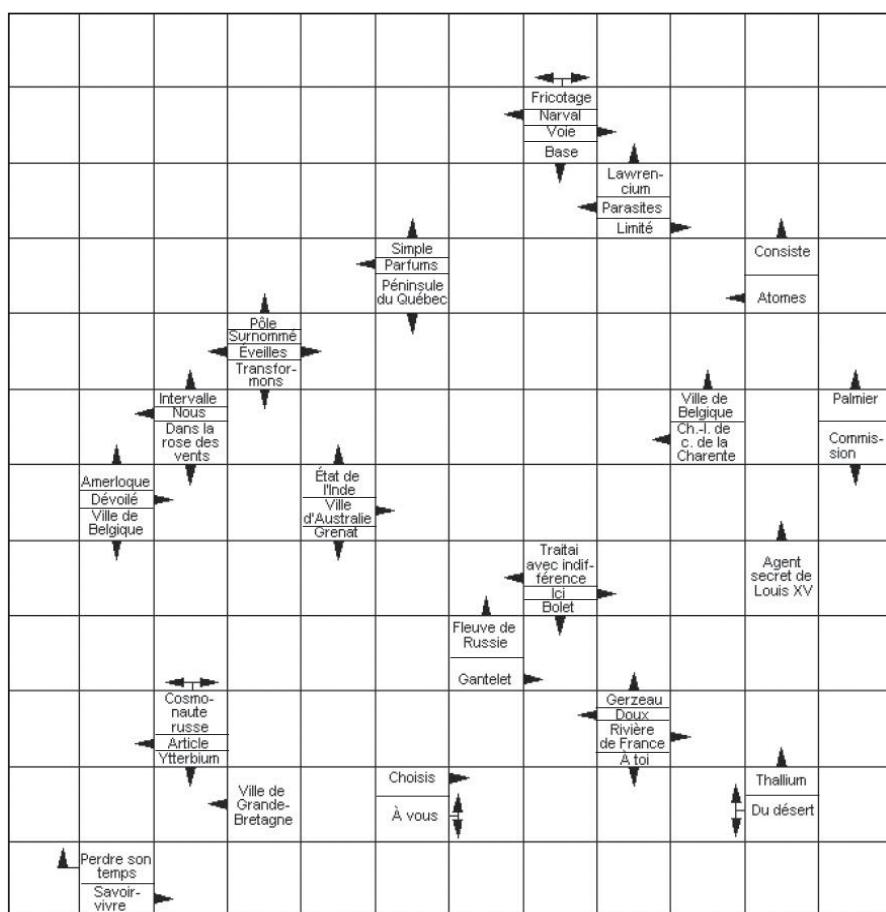
20h50

Taken 2

**Résumé**

Bryan Mills, ex-agent très spécial de la CIA, subit la vengeance d'un malfrat. Si vous avez manqué le début Il y a un an, Bryan Mills réussissait à arracher sa fille des griffes de la mafia albanaise. Pour y parvenir, l'ancien agent de la CIA, qui n'avait rien oublié de sa formation ni de ses compétences, avait eu recours aux méthodes les plus radicales. Murad, le chef du clan albanaise, pleure son fils, tué dans l'affaire, et se montre déterminé à lancer des représailles. Cette fois-ci, il enlève tout à la fois Mills, son ex-femme Lenore et sa fille Kim alors qu'ils séjournent à Istanbul. Seule Kim parvient à s'échapper...

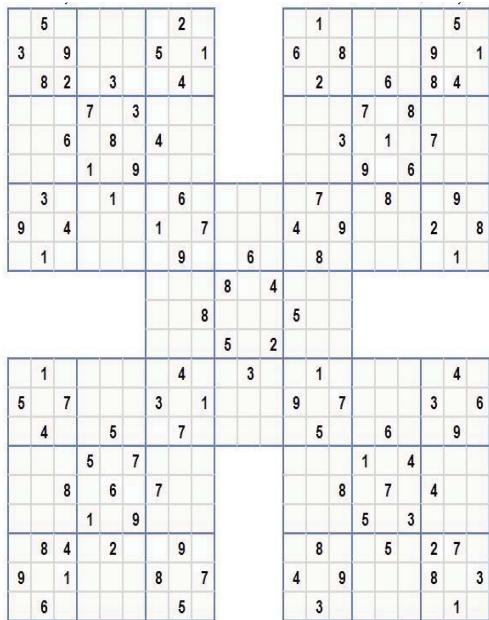
Mots fléchés n°948



Samouraï-Sudoku n°948

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°948

▶ Horizontalement:

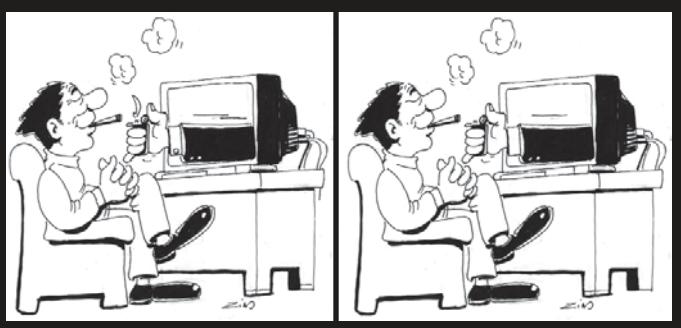
1. Immunise contre un poison
2. Filet de pêche carré - Médecin américain d'origine russe
3. Largeur d'une étoffe - Tordis
4. Botaniste néerlandais - Relatif aux infractions qui peuvent frapper leurs auteurs
5. Physicien suisse puis américain, d'origine allemande - Sigle de l'angl. Hum an

▶ Verticalement:

1. Animosité
2. Plante - Unité de force électromotrice
3. Thallium - Inattendue
4. Ecrivain américain - Pron. pers.
5. Île française de l'Atlantique - Stokes - Le moi - Béryllium
6. Colère - Langue non indo-européenne parlée dans l'Antiquité
7. Torsade
8. Porteraient un coup avec violence
9. Grosse mouche - Qui n'a pas d'éc lat - Service du travail obligatoire
10. Fondateur de la dynastie des Aghlabides - Aussi, de même
11. Insecte abondant près des eaux-Sujet
12. Caches qqch - Infinitif

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

7 erreurs



Proverbes

On ne doit pas laisser son travail à la dernière minute.

Proverbe algérien

Travaille, et tu deviendras fort ; assieds-toi, et tu sentiras mauvais.

Proverbe berbère

Toutes choses sont difficiles avant que d'être faciles.

Proverbe arabe

La nuit, tous les chats sont gris

Proverbe français

C'est arrivé un 10 Mai

1588 : journées des barricades soulèvement parisien mené par le « Conseil des Seize » et par le duc de Guise contre le roi Henri III.

1797 : Disparition de la République de Venise.

1802 : vote du Consulat à vie.

1864 : Fin de la bataille de Spotsylvania entre les nordistes et les confédérés (guerre de Sécession).

1881 : Traité du Bardo qui instaure le protectorat de la France sur la Tunisie.

1926 : Fin de la grève générale au Royaume-Uni.

1942 : La seconde bataille de Kharkov est un échec pour l'Armée rouge.

1949 : Fin du blocus de Berlin.

1975 : incident du Mayagüez (affrontements entre les forces armées américaines et les Khmers rouges).

1996 : Arrangement de Wassenaar sur la coordination des politiques en matière d'exportations d'armements conventionnels et de biens et technologies à double usage.

Célébrations :

- Journée internationale de l'infirmière, jour anniversaire de la naissance Florence Nightingale.

- Journée mondiale de la fibromyalgie.

- Journée mondiale du commerce équitable.

- **Finlande :** journée du patrimoine finlandais, en mémoire de Johan Vilhelm Snellman.

CHAMPIONNAT DU MONDE 2015 DE TAEKWONDO 5 Algériens à Chelyabinsk

Cinq athlètes, dont une femme, représentent l'Algérie aux Championnats du monde de Taekwondo, prévus du 12 au 18 mai à Chelyabinsk en Russie, a indiqué dimanche la Fédération algérienne.

Le président de la Fédération algérienne Abdelhak Teyabi effectuera lui aussi le déplacement en Russie pour assister aux travaux du comité exécutif de la Fédération internationale de taekwondo qui se tiendra à Chelyabinsk, en marge de ces Championnats du monde.

Avant son départ en Russie, la sélection algérienne a effectué un dernier regroupement du 1 au 8 mai à l'Institut national de formation supérieure en sciences et technologies du sport (INFS/STS) de Ain Benian (Alger). La préparation des athlètes Algériens est assurée par les entraîneurs nationaux Salah Hadjadj et Attaf Kassouf.

La sélection algérienne participera également aux Jeux Africains de 2015, prévus du 16 au 19 septembre au Congo Brazzaville.

Madagascar avec cinq athlètes en Russie

Cinq athlètes, dont deux messieurs, représenteront Madagascar aux championnats du monde 2015 de Taekwondo, du 12 au 18 mai à Chelyabinsk (Russie) a indiqué la Fédération malgache, indiquant que son objectif sera de décrocher «quelques médailles».

«Le niveau sera certainement très relevé, mais si nos athlètes bénéficient d'un tirage au sort favorable, nous pouvons décrocher quelques podiums» a espéré le Directeur technique national (DTN), Narinja Ramantssoa.

Le technicien malgache considère, en effet, que ses athlètes «sont parés pour faire bonne figure dans ces championnats du monde», grâce notamment aux «trois stages de préparation» dont ils ont bénéficié depuis l'entame de la saison en cours, et «les trois compétitions» auxquelles ils ont participé et qui les ont aidés à mieux se forger.

Les cinq athlètes malgaches devant participer à ces Championnats du monde de 2015 sont: Felana Razafimanana (-46 kg), Haniitra Rakotondrasoa (-49 kg) et Stéphanie Rabehaja (-53 kg) chez les dames, ainsi que Léon Bernard Randriamahavonjy (-54 kg) et Andy Mahery Loïc Rasolofo (-63 kg) chez les messieurs.



AFROBASKET-2015 (HOMMES-DAMES) Les Algériens logés dans le groupe D

L'équipe algérienne de basket «messieurs» a été versée dans le groupe D des championnats d'Afrique des nations (AfroBasket-2015) prévu du 19 au 30 août prochain en Tunisie, aux côtés de la Côte d'Ivoire, du Cap Vert et du Zimbabwe. L'Algérie, à l'instar du Sénégal et la République Centrafricaine, a bénéficié d'une Wild card (invitation) pour prendre part au rendez-



vous de Tunis, dont le vainqueur sera qualifié aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en 2016. La sélection nationale avait, dans un premier temps, raté sa qualification pour l'Afrobasket 2015 à l'issue du tournoi de qualification (Zone 1) qui s'est disputé en aller-retour. Elle s'était imposée à domicile face au Maroc (81-80), avant de s'incliner lors de la manche retour (84-71).

Les Algériennes dans le groupe B en compagnie des Angolaises et Sénégalaises

L'équipe féminine algérienne de basket-ball évoluera dans le groupe B au championnat d'Afrique des nations (AfroBasket-2015) prévu à Yaoundé (Cameroun) du 24 septembre au 3 octobre, selon les résultats du tirage au sort effectué dimanche à Yaoundé.

Les Algériennes joueront dans le groupe B, aux côtés de l'Angola et du Sénégal, à plus de l'équipe qualifiée de la zone 2, celle de la zone 3 et la sélection qui bénéficiera d'une Wild Card.

Le groupe (A) est composé du Cameroun, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, du Gabon, de l'Ouganda et du Mali. La sélection algérienne de basket-ball (dames) a décroché sa quali-

fication pour l'Afrobasket-2015, en remportant la double confrontation face à son homologue marocaine pour le compte du tournoi de qualification de la Zone 1 à Staoueli (Alger).

Large vainqueur de la première manche sur le score de 72 à 43, les Algériennes ont également remporté la seconde confrontation sur le score de 55 à 44. Les trois derniers participants seront connus prochainement. Deux nations obtiendront leur ticket après les éliminatoires de la zone II et Zone III et le dernier billet sera attribué à travers le système de Wild Cards. L'Afrobasket dames 2015 est qualificative aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro-2016.

Le tirage au sort effectué le 10 mai à Abidjan a donné les résultats suivants:

Groupe A: 1. Tunisie, 2. Ouganda, 3. Le Nigeria, 4. République Centrafricaine

Groupe B: 1. Angola, 2. Mozambique, 3. Sénégal, 4. Maroc.

Groupe C: 1. Egypte, 2. Gabon, 3. Mali, 4. Cameroun.

Groupe D: 1. Côte d'Ivoire, 2. Cap-Vert, 3. Algérie, 4. Zimbabwe.

Résultats du tirage au sort de l'Afrobasket dames 2015:

Groupe A: Cameroun, Mozambique, l'Afrique du Sud, Gabon, l'Ouganda et Mali.

Groupe B: Angola, Sénégal, qualifié zone 2, Algérie, qualifié zone 3 et Wild Card

TENNIS - ITF/JUNIORS

Inès Ibbou et Lucie Warganier remportent le double à Florence

La paire composée de l'Algérienne Inès Ibbou et de la Française Lucie Warganier a remporté le double du tournoi ITF/juniors «Citta Di Pratto», organisé du 5 au 10 mai à Florence (Italie) suite à leur victoire (6-4, 6-3) en finale disputée samedi contre les Italiennes Ingrid Di Carlo et Rosanna Maffei. Ibbou, championne d'Afrique en titre chez les moins de 18 ans est qualifiée également pour la finale du simple, qu'elle animera samedi contre la Russe Anastasia Potapova. En demi-finale du tableau simple, l'Algérienne (16 ans) avait sorti l'Italienne Federica Bilardo (6-4, 6-3) au moment où la Russe Potapova s'est qualifiée aux dépens de la Roumaine Patricia Bejenaru (6-2, 7-6 (1)). Pour atteindre la finale du tableau double, Ibbou et son équipière ont commencé par passer l'écueil des Italiennes Tatiana Pieri et Lucrezia Stefanini (6-2, 7-6 (6) en quarts de finale, puis la paire composée de l'Allemande



Irina Cantos Siemers et de la Suissesse Simona Waltert (7-5, 6-3) en demi-finale. Dans le tableau simple, l'Algérienne avait éliminé quatre Italiennes avant de se retrouver en finale : Francesca Maria Pannarale (7-5, 6-4) au premier tour, puis Rosanna Maffei (6-2, 6-4) au 2^e tour, avant d'enchaîner par Federica Mordegan, par abandon au 1^{er} set des quarts de finale, et enfin Federica Bilardo (6-4, 6-3) en demi-finale. A partir de lundi, Ibbou se rendra à Sonta Croce (Italie) pour participer à un autre tournoi international, de grade 1, prévu

du 11 au 16 mai. Deux jours après la fin de cette compétition, l'Algérienne se rendra à Milan pour participer à un autre tournoi, du 18 au 24 du même mois, et qui sera également de grade 1. La tournée européenne d'Ibbou prendra fin à Paris, après sa participation au tournoi de Roland Garros «juniors». Un prestigieux grand chelem, programmé du 31 mai au 6 juin. Les quatre tournois auxquels participe Ibbou mettent en jeu un grand nombre de points, faisant que si cette joueuse parvient à faire une bonne récolte, elle améliorera sensiblement son classement mondial. Le 10 avril dernier, après avoir été sacrée championne d'Afrique chez les moins de 18 ans, suite à sa victoire (6-4, 6-3) contre l'Egyptienne Sandra Samir en finale disputée au Caire, Ibbou a engrangé 126 points, grâce auxquels elle s'est hissée de la 152^e à la 93^e place du classement mondial «juniors», soit un gain de 59 places.

S o l u t i o n

Sudoku N°947

9	5	8	4	1	3	7	6	2
7	6	4	5	2	8	9	1	3
2	3	1	9	6	7	4	8	5
6	9	7	2	3	1	5	4	8
8	2	5	7	4	6	1	3	9
4	1	3	8	5	9	2	7	6
5	8	6	1	9	4	3	2	7
1	7	2	3	8	6	5	3	7
3	4	9	6	7	2	8	5	1

9	4	3	2	7	5	6	8	1
2	8	6	1	4	3	9	5	7
1	7	5	9	8	6	4	3	2
3	9	4	5	6	7	8	2	1
4	5	7	2	3	8	1	6	9
5	6	8	3	7	9	4	5	1
6	1	3	4	9	2	7	5	8
9	5	7	1	6	2	3	8	4
2	4	3	5	7	8	1	9	6

8	6	9	4	3	7	5	1	2
4	3	1	8	2	6	7	9	3
5	7	2	6	9	1	4	3	8
6	1	8	3	4	9	2	7	5
9	5	7	1	6	2	3	8	4
2	4	3	5	7	8	1	9	6
3	8	5	9	1	4	6	2	7
7	9	6	2	5	3	8	4	1
1	2	4	7	8	6	9	5	3

Mots Croisés N°947

EMANCIPATION
CASERNE ■ AL ■ U
REPUBLIQUE ■ ORNIERE
ARRET ■ SALSES
BLENEAU ■ L ■ F ■
O ■ SGANARELLE
US ■ AM ■ DUC ■ ES
IMAM ■ FE ■ ROCES
L ■ EMMERDANTE
LIRE ■ T ■ AY ■ E ■
EVE ■ RANCEUR
RESTAS ■ ENTRE

Mots Fléchés N°947

FLEURDELISES
OURSE ■ BALCON
NEGOCIATION ■
CUMNY ■ UT ■ P ■ R
IRASCIBILITE
E ■ D ■ LOIS.ERE
RIVIERE ■ B ■ AL
ENEEL ■ GSTAAD ■
MAR ■ BA ■ ENNUI
ERBIL ■ ARC ■ IL
NIECES ■ N ■ PRE
T ■ SIDATIQUES

27^e JOURNÉE DE LA LIGUE 1 MOBILIS

Sétif s'éloigne, la rétrogradation en suspens



Said Ben

Si l'ES Sétif a été la grande bénéficiaire de cette 27^e journée de la Ligue 1 Mobilis, rien n'est encore joué pour les trois places de la rétrogradation bien que quelques changements ont eu lieu au bas du tableau.

Ainsi et suite à sa victoire très difficile face au RC Arbaâ (2-1), l'ES Sétif creuse l'écart entre lui et ses quatre poursuivants immédiats, le MO Béjaïa, le MC Oran, l'USM El Harrach et le CR Belouizdad.

Les trois premières citées ont terminé leurs matches respectifs sur des scores de parité. Le MOB et le MCO n'ont pu se déporter à Béjaïa (0-0), le MC Alger n'a pas fait mieux face aux jeunes «loups» harachis (1-1) alors que le CR Belouizdad a été avec le CS Constantine vainqueur hors de leurs bas »es. Le CRB s'est imposé et s'il vous plaît, contre qui ? contre la JS Kabylie sur son propre terrain du stade du 1er novembre de Tizi Ouzou. C'est grâce à un but de l'ex-kabyle Khelili suite à une bourde de l'international Azzedine Doukha juste avant la pause que le Chabab de Belouizdad a enfoncé la JSK

Hamar pour prolonger son contrat cette semaine. Ce sera pour mardi ou mercredi, a déclaré Madoui à la télévision algérienne mardi soir. Khedairia (26 ans) avait rejoint «l'Aigle noir» l'été 2012 en provenance du FC Mans (France). Son contrat expire en fin juin prochain. Il était jusqu'à là réticent à

l'idée de prolonger son séjour dans le club phare des hauts plateaux, évoquant des contacts émanant de clubs étrangers. L'ESS, détentrice de la Ligue des champions d'Afrique, est qualifiée pour la phase des poules de l'édition 2015, et elle aura encore besoin des services de son portier.

gner difficilement, certes, devant une coriace et courageuse équipe du MC El Eulma (2-1). Chlef quitte la zone des relégables. Ainsi donc plusieurs équipes et pas des moindres telles, le MCA, le RCA et la JSK sont condamnées à réagir avant qu'il ne soit trop tard. Les trois dernières journées s'annoncent aussi palpitante qu'indécise autant pour le podium que pour les places de relégables...

S.B.

Résultats :

MC Alger - USM Harrach	1-1
ASM Oran - CS Constantine	0-1
MO Béjaïa - MC Oran	0-0
JS Saoura - USM Alger	3-2
ASO Chlef - MC El-Eulma	2-1
NAHD - USM Belabbès	1-0
JS Kabylie - CR Belouizdad	0-1
ES Sétif - RC Arbaâ	2-1

Classement :

	Pts	J
1. ES Sétif	44	27
2. MO Béjaïa	40	27
- MC Oran	40	27
- CR Belouizdad	40	27
- USM El-Harrach	40	27
6. CS Constantine	38	27
7. ASM Oran	37	27
- USM Alger	37	27
9. RC Arbaâ	35	27
- JS Kabylie	35	27
- MC Alger	35	27
- JS Saoura	35	27
13. ASO Chlef	34	27
- MC El-Eulma	34	27
15. NA Hussein Dey	33	27
16. USM Belabbès	32	27

Prochaine journée :

MCEE-JSS
USMA-MOB
MCO-ASMO
CSC-MCA
CRB-ESS
RCA-JSK
USMH-NAHD
USMBA-ASO

ES SÉTIF — Madoui : «Khedairia prolonge cette semaine son contrat»

Le gardien de but international Sofiane Khedairia devrait prolonger son bail avec l'ES Sétif «mardi ou mercredi prochains», a assuré Kheireddine Madoui, l'entraîneur du leader actuel du championnat de Ligue 1 algérienne de football. «Khedairia a donné son accord au président Hassan

Hamar pour prolonger son contrat cette semaine. Ce sera pour mardi ou mercredi», a déclaré Madoui à la télévision algérienne mardi soir. Khedairia (26 ans) avait rejoint «l'Aigle noir» l'été 2012 en provenance du FC Mans (France). Son contrat expire en fin juin prochain. Il était jusqu'à là réticent à

Khedairia est convoqué pour la première fois au stage de la sélection algérienne fin mai prochain en prévision du match face aux Seychelles, le 13 juin prochain à Blida dans le cadre de la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN 2017) au Gabon.

NA HUSSEIN DEY

Bouzidi : «Je quitterai le club quel que soit le sort de l'équipe»

L'entraîneur du NA Hussein Dey (Ligue 1 algérienne de football) Youcef Bouzidi, a affirmé qu'il quitterait son poste à la fin de la saison «quel que soit le sort de l'équipe qui lutte pour son maintien». «Je quitterai le NAHD à la fin de la saison, que ce soit en cas de maintien ou de relégation. C'est la décision que j'ai prise et je ne suis pas prêt d'y revenir dessus», a indiqué Bouzidi samedi soir à la radio nationale. Le NAHD, qui patauge dans les profondeurs du classement depuis le début de l'exercice, reste sur deux victoires de

rang, dont celle décrochée samedi à domicile face à l'USM Bel Abbès (1-0), un succès qui a permis aux «sang et or» de quitter la dernière place au classement pour la laisser à leur adversaire du jour. «Je refuse tout poste au sein du NAHD pour la saison prochaine, que ce soit en tant qu'entraîneur, ou bien comme manager général», a souligné Bouzidi. Revenant sur la victoire précieuse décrochée face à l'USMBA, le coach du Nasria a salué d'abord le «soutien indéfectible du public, qui est pour beaucoup dans ce succès». «Nos suppor-

ters ont été exemplaires lors de cette rencontre, en encourageant les joueurs, même dans les moments difficiles de la partie. En ce qui nous concerne, nous avons assuré l'essentiel, mais le maintien est encore loin à décrocher», a enchaîné le technicien nahdiste. Bouzidi avait succédé à l'entraîneur Meziane Ighil, limogé par la direction suite à une altercation avec le directeur sportif Nicolas Anelka. A trois journées de la fin, le NAHD est 15^e au classement avec 33 points, à une longueur du premier non relégable.

MC ALGER

Raissi «regrette» le match nul face à l'USMH

Le président du MC Alger (Ligue 1 algérienne de football) Abdulkrim Raissi, a regretté le match nul concédé samedi à domicile face à l'USM Harrach (1-1) dans le cadre de la 27^e journée du championnat de football de Ligue 1, estimant que le club algérois vient de «compliquer sa situation» en vue du maintien.

«Nous avons laissé filer deux points très précieux dans la quête du maintien. Ce match nul nous fait revenir à la case de départ. Désormais, nous devons vite se remettre en question et essayer de grignoter le maximum de points nécessaire pour notre survie», a indiqué le premier responsable du Doyen à la presse, à l'issue de la partie.

Le MCA, occupe la 11^e place au classement avec 35 points, à une longueur du premier relégable. Le club de la capitale qui avait terminé la phase aller avec 11 points seulement, a réussi à revenir en force en phase retour, avec un bilan de 7 victoires, trois nuls, et 2 défaites. «Les joueurs ont fait un bon match, notamment en seconde période, mais il a fallu d'un moment d'inattention pour concéder un but fatal. Le staff technique et les joueurs seront appelés à rectifier, à commencer par le prochain déplacement à Constantine, samedi prochain», a ajouté Raissi.

De son côté, le milieu de terrain offensif, Sid Ahmed Aouadj, auteur de l'unique but du MC face à l'USMH, a promis une «bonne réaction» des siens face au CSC.

«Nous devons oublier ce match d'El-Harrach et se remettre au travail en vue du déplacement à Constantine. Je promets à nos supporters une bonne réaction lors de cette rencontre», a-t-il indiqué.

La course pour le maintien en Ligue 1 s'annonce acharnée, entre plusieurs formations, à trois journées de l'épilogue.

CR BELOUZDAD Alain Michel revoit ses ambitions à la hausse

Le CR Belouizdad visera désormais une place qualificative à une compétition africaine la saison prochaine après avoir assuré son maintien parmi l'élite à trois journées de la fin du championnat de Ligue 1 algérienne de football, a indiqué dimanche son entraîneur Alain Michel.

«Tout est permis pour nous à trois journées de la clôture du championnat. Nous avons, grâce à deux victoires d'affilée, réussi à remonter la pente et nous sommes bien partis pour décrocher une place qualificative à une épreuve continentale», a déclaré à l'APS le technicien français. En perte de vitesse depuis quelques journées, le CRB a vite retrouvé sa verve en alignant deux succès de rang face à l'ASM Oran (2-1) à domicile et la JS Kabylie (1-0), samedi en déplacement.

Le club de «Laâquiaha» partage la deuxième place avec le MO Béjaïa, le MC Oran et l'USM El Harrach. Les quatre formations sont distancées de quatre points par le leader l'ES Sétif. «Je l'ai toujours dit. Le championnat de cette saison est un peu spécial. Il suffit d'enchaîner deux ou trois victoires pour se retrouver sur le podium. Dans le cas contraire, l'on n'est vite dans la zone rouge», a encore constaté Michel.

«Notre principal objectif était d'assurer rapidement notre maintien, car nous n'étions pas à l'abri d'une mauvaise surprise. A présent que c'est fait, nous allons jouer à fond les trois derniers matchs. Personnellement, je vis une belle saison pour la Ligue des champions», a-t-il poursuivi.

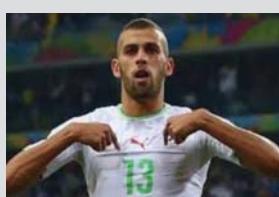
Le CRB aura l'occasion de réduire son écart du premier lorsque les deux équipes s'affrontent samedi prochain au stade du 20-aout à Alger pour le compte de la 28^e journée. La rencontre se jouera néanmoins à huis clos après la sanction d'un match infligé au club de la capitale lors de sa précédente rencontre à domicile.

LIGUE 1 FRANÇAISE (36^e J) Premier but de Mehdi Mostefa avec Lorient



Le milieu de terrain algérien, Mehdi Mostefa, a inscrit son premier but sous les couleurs du FC Lorient lors de la victoire de ce dernier sur le terrain du FC Metz (4-0), samedi soir pour le compte de la 36^e journée du championnat de Ligue 1 française de football. L'ex-international algérien, qui a rejoint le club breton l'été dernier après la relégation en Ligue deux de l'AC Ajaccio, a ouvert la marque à la 12^e minute. Souvent remplacé depuis son arrivée en Bretagne, le joueur de 32 ans a fait pour la circonstance sa 18^e apparition sous les couleurs de Lorient où évolue également son compatriote milieu offensif Walid Mseloua. Mostefa n'a plus été convoqué en sélection algérienne depuis le Mondial-2014 au Brésil. Grâce à cette victoire, Lorient remonte à la 14^e place et conforte ses chances de maintien. Le club possède cinq points d'avance sur le premier relégable, Evian TG FC, ayant deux journées de la fin du championnat.

COUPE DU PORTUGAL (SPORTING LISBONNE) **Slimani** sera prêt pour la finale le 31 mai



L'attaquant international algérien du Sporting Lisbonne, blessé à la cuisse, devrait se remettre sur pied en vue de la finale de la Coupe du Portugal de football, le 31 mai face au Sporting Braga, rapporte dimanche la presse locale. Le joueur algérien a déjà raté les rencontres de cette fin saison en étant absent lors des deux derniers matchs de son équipe en championnat, face à Moreirense et Nacional.

L'entraîneur du Sporting, Marco Silva, ne veut prendre aucun risque pour le faire jouer avant la finale, précise la même source. A trois journées de l'épilogue, le Sporting Portugal est certain de disputer la saison prochaine la Ligue des Champions. Le club lisboète occupe la 3^e place avec 69 points et dépasse largement son poursuivant immédiat, le FC Braga de 14 points, avant le déplacement dimanche à Estoril. Slimani (26 ans), auteur de 11 buts en «Liga Sagres», 13 toutes compétitions confondues, devrait quitter le Portugal ce été. Les formations anglaises de Tottenham et Leicester City sont sur ses traces. Pour parer à son éventuel départ, le Sporting Lisbonne est intéressé par le profil de l'attaquant international algérien, Ishak Belfodil, qui vient de résilier son contrat avec le FC Parme (Serie A italienne).

EQUIPE NATIONALE

«Mbolhi est victime de ses choix de clubs», estime Bougerara

L'ancien gardien de but international algérien de football Lyamine Bougerara, a estimé dimanche que le portier des Verts, Rais Mbolhi, sur le départ de l'Union de Philadelphie (Major league soccer /Etats-Unis), «est victime de ses choix peu judicieux» des clubs avec lesquels il a joué.

«Sans minimiser de la valeur de Mbolhi, qui reste un excellent gardien de but, je pense que ses choix des clubs durant sa carrière à fini par lui porter préjudice. Il n'a jamais accompli une saison ré-

gulière. Maintenant avec son départ imminent des Etats-Unis, il devra trouver une équipe qui lui permettrait de se stabiliser et de jouer souvent», a affirmé à l'APS Bougerara, actuellement à la barre technique du DRB Tadjenanet (Ligue 2/Algérie).

Ayant rejoint la franchise américaine l'été dernier, à l'issue du mondial brésilien, Mbolhi a été titularisé lors des cinq premières journées de la MLS, avant d'être relégué au banc des remplaçants. L'entraîneur de Philadelphie, Jim Curtin, a affirmé vendredi que le portier algérien n'entrant plus dans ses plans. «L'idéal pour

Mbolhi est de retourner jouer en Europe, et éviter les championnats qui ne correspondent pas à ses ambitions tels que ceux de la Bulgarie ou de la Russie. Mbolhi a les qualités requises, et si l'on veut retrouver vite l'équipe nationale, il doit bien gérer sa carrière», a souligné Bougerara. Absent lors du stage des Verts effectué au Qatar (23-31 mars), Mbolhi n'a pas été également appelé pour le match de l'équipe nationale face aux Seychelles, le 13 juin à Blida (20h30), comptant pour la 1^{re} journée (Gr.J) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017.



Mahrez «la bonne affaire» de Leicester City, estime la presse anglaise

La presse anglaise fait l'éloge de l'international algérien Ryad Mahrez qui a offert, grâce à son doublé, une précieuse victoire à son équipe Leicester City contre Southampton (2-0) samedi en match de la 36^e journée du championnat d'Angleterre de première division de football.

Selon Daily mail, le nouveau promu en Premier League a réalisé une bonne affaire en engageant Mahrez en janvier 2014 du Havre (Ligue 2, France) contre seu-

lement 400.000 euros. Le journal a estimé que le joueur de 24 ans vaut désormais beaucoup plus que cette somme au vu des qualités qu'il a montrées jusque là.

C'est la première fois que le n°26 algérien de Leicester City inscrit un doublé. Il porte à quatre son compteur buts en championnat anglais après être resté muet pendant cinq mois. Grâce à un cinquième succès en 6 matchs, Leicester City se hisse à 15^e place au classement et compte maintenant

3 points d'avance par rapport aux clubs de la zone rouge. Pourtant le club était dernier et relégable il y a à peine quelques semaines.

Mahrez figure dans la liste des 24 joueurs convoqués par le sélectionneur Christian Gourcuff pour préparer le match contre les Seychelles le 13 juillet prochain au stade Mustapha-Tchaker pour le compte de la première journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2017, groupe J.



ELIMINATOIRES CAN 2015 U23 (PRÉPARATION) La sélection du Soudan en stage à Alger

La sélection olympique soudanaise de football des moins de 23 ans (U-23) entame dimanche un stage à Alger, qui sera ponctué par un match amical face aux Verts le mardi 19 mai à Blida (19h00) dans le cadre de ses préparatifs aux éliminatoires du championnat d'Afrique des nations 2015 de la catégorie prévu au Sénégal.

Le sélectionneur soudanais, Mohamed Mahieddine Ed-diba a fait appel à 24 joueurs pour ce regroupement. Les éléments évoluant à Al-Marrekh et à Al-Hilal ont été laissés à la disposition de leurs clubs respectifs en vue du derby qui oppose dimanche les deux équipes de Khartoum.

Le Soudan s'enverra ensuite pour la Tunisie, pour jouer

le match aller du second tour qualificatif, le 23 mai à Tunis, alors que la manche retour se jouera à Khartoum entre le 29 et 31 mai. De son côté, la sélection algérienne olympique, exempté des deux premiers tours des éliminatoires du championnat d'Afrique, disputera en août prochain le troisième et dernier tour qualificatif, contre le vainqueur de la double confrontation entre le Cameroun et la Sierra Leone.

La phase finale, initialement prévue en RD Congo, a été délocalisée au Sénégal, et se jouera du 5 au 19 décembre prochain. Les trois premiers au classement se qualifieront directement aux Jeux olympiques JO-2016 de Rio de Janeiro, alors que le quatrième jouera un match barrage.

LIGUE 1/CLASSEMENT DES BUTEURS (27^e J) **Derrardja toujours en tête, Darfalou intègre le Top 3**

L'attaquant du MCE Eulma Walid Derrardja est toujours en tête du classement des buteurs du championnat professionnel de football de Ligue 1, au terme de la 27^e journée disputée samedi. Muet lors du déplacement de son équipe sur le terrain de l'ASO Chlef (défaite 2-1), Derrardja compte 14 buts, soit trois réalisations de plus que son poursuivant Hamza Boulemdais (CS Constantine).

La bonne opération de cette journée est à mettre à l'actif de l'attaquant du RC Arbaâ, Oussama Darfalou, qui a inscrit son 10^e but lors de la défaite concédée à Sétif (2-1), rejoignant du coup Antar Djemaoui (ASM Oran) à la 3^e place.

A trois journées de l'épilogue, la course pour le titre honnorifique du meilleur marqueur de la Ligue 1, s'annonce acharnée entre pas moins de quatre joueurs. Le titre du meilleur buteur de la Ligue 1 de la saison passée, était revenu au

défunt attaquant de la JS Kabylie, le Camerounais Albert Ebossé qui avait inscrit 17 buts.

Top 10 du classement :	
1-Walid Derrardja (MC El Eulma)	: 14 buts
2-Hamza Boulemdais (CS Constantine)	: 11 buts
3-Antar Djemaoui (ASM Oran)	: 10 buts
-Oussama Darfalou (RC Arbaâ)	: 10 buts
5-Med Lamine Abid (USM El Harrach)	: 9 buts
-Ali Rial (JS Kabylie)	: 9 buts
7-Khaled Gourmi (MC Alger)	: 8 buts
8-Farès Hemit (MC El Eulma)	: 7 buts
9-Nouri Ouznadjji (NA Hussein Dey)	: 6 buts
-Abdelmalik Ziaya (ES Sétif)	: 6 buts
-Ibrahim Chenihi (MC El Eulma)	: 6 buts

CHELSEA : ICARDI POUR 30 MILLIONS ?

L'avenir de Mauro Icardi reste toujours incertain... Si l'Inter Milan ne parvient pas à prolonger le contrat de son buteur, qui doit s'achever en juin 2018, celui-ci serait alors poussé vers la sortie durant l'intersaison. Et selon le London Evening Standard, c'est une issue qu'espère le Chelsea de José Mourinho. Les Blues, qui s'apprête à perdre Didier Drogba et à se séparer de Loïc Rémy, seraient prêts à investir 30 millions d'euros pour récupérer les services du Nerazzurro.



MILAN VEUT IMMOBILE

L'attaquant du Borussia Dortmund, Ciro Immobile, serait sur les tablettes de l'AC Milan. Après une année compliquée au Borussia Dortmund, Ciro Immobile pourrait bien faire son retour en Serie A. L'attaquant international italien ne s'est pas imposé au sein du club de la Ruhr et cherche une porte de sortie. Immobile a gardé une bonne cote en Italie, un championnat qui l'avait sacré meilleur buteur il y a deux saisons. Selon le quotidien allemand Bild, l'AC Milan surveillerait sa situation de très près. Le club lombard devrait disposer d'une enveloppe plus conséquente pour le prochain mercato estival avec l'arrivée de Mr. Bee, et pourrait passer à l'offensive pour le buteur. Affaire à suivre...

CAVANI et la Juventus seraient tombés d'accord

Les informations révélées par la Gazzetta dello Sport ce samedi semblent indiquer que les jours de l'Uruguayen Edinson Cavani (28 ans) dans la capitale sont comptés.

Pas satisfait de sa situation à Paris, où il estime que son positionnement sur un côté l'empêche d'exprimer librement son potentiel, le "Matador" aurait pris la décision de rejoindre la Juventus de Turin en vue de la saison prochaine. Selon le quotidien italien, les deux parties sont tombées d'accord sur la base d'un contrat de quatre ans, assorti d'une rémunération de 7,5M€ annuels, soit un salaire moindre que celui actuellement perçu par l'Uruguayen (9,5M€). Pas satisfait de sa situation à Paris, où il estime que son positionnement sur un côté l'empêche d'exprimer librement son potentiel, le "Matador" aurait pris la décision de rejoindre la Juventus de Turin en vue de la saison prochaine. Selon le quotidien italien, les deux parties sont tombées d'accord sur la base d'un contrat de quatre ans, assorti d'une rémunération de 7,5M€ annuels, soit un salaire moindre que celui actuellement perçu par l'Uruguayen (9,5M€).

NEWCASTLE : CLEMENT, NOUVELLE PRIORITÉ ?

Steve McLaren a récemment été approché pour terminer la saison et jouer les pompiers de service, mais a refusé. Les Magpies auraient désormais dans l'idée de solliciter les services de Paul Clement à l'horizon 2015-2016, lui qui était l'adjoint de Carlo Ancelotti au Paris Saint-Germain, et l'est actuellement au Real Madrid. Encore faut-il que le maintien en Premier League soit assuré...

MAN CITY SUR LA PISTE DE BENZEMA

Selon les informations du site Fichajes, Manchester City aurait formulé une proposition de 51,6 millions d'euros (38 millions de livres sterling) au Real Madrid afin de s'attacher les services de Karim Benzema. Le club mancunien entend ainsi anticiper les possibles départs d'Edin Dzeko et Stevan Jovetic, lesquels n'ont pas convaincu cette année. Âgé de vingt-sept ans, l'international français a inscrit 22 buts en 44 rencontres, toutes compétitions confondues, sous le maillot merengue depuis le début de la saison.



LE BAYERN VEUT FELIPE ANDERSON

Felipe Anderson, le milieu offensif de la Lazio Rome, serait sur les tablettes du Bayern Munich. Le Bayern Munich se penche sur son prochain mercato. Le club champion d'Allemagne compte notamment apporter du sang neuf dans son secteur offensif. Dans cette optique, le club allemand s'intéresserait au milieu offensif de la Lazio, Felipe Anderson, auteur d'une excellente campagne avec le club de la capitale italienne. Selon le quotidien Bild, le Bayern pourrait passer à l'offensive pour le Brésilien durant la prochaine intersaison.



MOURINHO VEUT BLOQUER CECH

Même s'il a encore une année de contrat avec Chelsea, Petr Cech, qui a perdu cette saison sa place de titulaire au profit de

Thibaut Courtois, est annoncé partant, cet été, notamment au PSG ou à Arsenal.

Mais José Mourinho, cité ces dernières heures par les médias anglais, ne l'entend pas de cette oreille... "Si c'était ma décision, Petr resterait.

Même contre son gré ? Oui. Le club sera toujours plus important que n'importe quel joueur et on a besoin de deux très bons gardiens, a déclaré l'entraîneur portugais. Sans Petr, je ne pense pas qu'on aurait été sacrés champions. Donc pour moi, il va rester. Après, s'il

vient vraiment s'en aller, je ne veux pas qu'il parte dans un club anglais. Mais si la décision de mes dirigeants est différente de la mienne, je l'accepterai".



ALGÉRIE - MÉDITERRANÉE
L'Algérie participe lundi à Lisbonne au 2e sommet des présidents des parlements de l'UPM

Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) prendra part lundi à Lisbonne (Portugal) aux travaux du 2^e sommet des présidents des parlements des pays membres de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (UPM), a indiqué dimanche un communiqué de l'APN.

L'Algérie sera représentée à cette session qui «sera consacrée à l'examen du thème de la migration, l'asile politique et les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne» par le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, a indiqué le communiqué qui précise que le Sommet sera organisé par le parlement portugais. Le premier Sommet des présidents des Parlements des pays membres de l'UPM s'était tenu en avril 2013 à Marseille (France) et a été consacré au thème «la dynamisation du partenariat méditerranéen».

AFRIQUE - ONU
La mise en œuvre du consensus d'Ezulwini soulignée par le Comité des Dix

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra a affirmé samedi soir à Livingstone (Zambie) que la mise en œuvre du consensus d'Ezulwini, se trouvant au cœur de la position africaine, a été soulignée par le Comité des Dix.

Le sommet du Comité des dix a noté les développements en cours dans le cadre des négociations intergouvernementales qui se tiennent à New York, a déclaré M. Lamamra à la presse en marge de la clôture du sommet, soulignant que ces développements dénotent l'importance accordée à la position africaine aux nations unies. Il a toutefois estimé que des difficultés liées à des groupes d'intérêts exigeaient la conjugaison des efforts et l'intensification de l'action africaine commune pour parvenir à un élargissement et une réforme du conseil de sécurité qui tiennent compte des principes et objectifs arrêtés par le sommet africain. Ramtane Lamamra a représenté le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika au sommet du Comité des dix.

ALGÉRIE - TANZANIE
Le Président Bouteflika s'entretient avec son homologue tanzanien

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'est entretenu dimanche avec son homologue tanzanien, Jakaya Mrisho Kikwete, en visite d'Etat de trois jours en Algérie.

L'entretien s'est déroulé en présence du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du ministre d'Etat, directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, du ministre de l'Industrie



et des Mines, Abdeslem Bouchouareb et du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdellak Messahel.

Le président tanzanien avait également samedi une visite d'Etat en Algérie à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Cette visite qui vient renforcer

les relations traditionnelles de fraternité et de solidarité entre l'Algérie et la Tanzanie, offrira l'occasion de «procéder à une évaluation exhaustive de la coopération bilatérale et d'examiner les voies et moyens de l'apprentissage et de développer un partenariat mutuellement avantageux».

Le président tanzanien reçoit M. Sellal

Le président tanzanien, Jakaya Mrisho Kikwete, a reçu dimanche à Alger, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. L'audience s'est déroulée à la résidence d'Etat de Zeralda, en présence du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslem Bouchouareb et du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdellak Messahel.

Le président tanzanien avait également samedi une visite d'Etat de trois jours en Algérie à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Cette visite qui vient renforcer les relations traditionnelles de fraternité et de solidarité entre l'Algérie et la Tanzanie, offrira l'occasion de procéder à une évaluation exhaustive de la coopération bilatérale et d'examiner



les voies et moyens de l'apprentissage et de développer un partenariat mutuellement avantageux», avait indiqué la présidence de la République. Les entretiens qui se dérouleront entre les deux chefs d'Etat «permettront également de passer en revue les questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment au niveau du continent africain où les deux pays jouent un rôle de premier plan en faveur de la paix, du développement et de l'intégration continentale», avait ajouté la même source.

Le général-major Hamel s'entretient avec son homologue tanzanien

Le Directeur général de la Sécurité nationale (Dsgn), le général major Abdellah Hamel s'est entretenu dimanche à Alger, avec son homologue tanzanien, Ernest Jumbe Mangi, inspecteur général de la Police de Tanzanie.

De leur côté, les représentants du ministère de la formation et de l'en-

seignement professionnels et du ministère de l'Énergie se sont entretenus avec leurs homologues tanzaniens.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la visite d'Etat de trois jours qu'effectue le Président tanzanien, Jakaya Mrisho Kikwete, en Algérie à l'invitation du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.


5^e SESSION DE L'ALESCO EN JORDANIE
M^{me} Benghebrit présidera les travaux


L'Algérie sera représentée aux travaux de la 5^e session extraordinaire de l'organisation arabe pour l'éducation, les sciences et la culture (Aesco) prévue mardi en Jordanie par la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit.

La délégation algérienne aux travaux de cette session sera conduite par M^{me} Benghebrit en sa qualité de présidente de la commission nationale de l'éducation, de la culture et des sciences.

La session qui sera présidée par M^{me} Benghebrit examinera en particulier le «projet de plan d'action de l'organisation».

DIPLOMATIE
M. Hocine Boussouara, nouvel ambassadeur d'Algérie en Moldavie

Le gouvernement de la République de Moldavie a donné son agrément à la nomination de M. Hocine Boussouara, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Moldavie, avec résidence à Kiev, indique dimanche le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

APS



C'est aujourd'hui le 11 Mai que LAOUAR MOURAD boucle sa 2eme année. En cet heureux événement, son papa Fayçal, sa maman, ses frères Belkacem, Mohamed-Amine, sa cousine Malak, sa grand-mère Fatima ainsi que toute la famille lui souhaitent un joyeux anniversaire et une longue vie pleine de succès. A l'année prochaine Inchallah